L'INDUSTRIE BIO-ALIMENTAIRE EN 1987:

PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET PERSPECTIVES POUR 1988

Québec

89-02774/

L'industrie bio-alimentaire en 1987:

Performances et perspectives pour 1988

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec

Février 1988

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
Premier trimestre 1988
ISBN 2-551-06862-2
Conception et production: Direction des communications

PRÉSENTATION

A titres respectifs de ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et de ministre délégué aux Pêcheries et ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, il nous est agréable de présenter une revue de la conjoncture économique du secteur de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation au Québec pour l'année 1987.

Sur le plan mondial, la situation agricole en 1987 s'est caractérisée par la poursuite de la guerre commerciale entre les principaux pays exportateurs. Cette guerre commerciale s'est traduite par une hausse marquée du niveau des subventions à l'exportation, par l'adoption de mesures protectionnistes et par le maintien à un bas niveau du prix des produits agricoles.

Au même moment, cependant, s'engageaient des discussions visant la libéralisation des échanges tant à un niveau nord-américain qu'international. De plus, les responsables politiques des différents pays ont pris conscience de la nécessité de mieux rationaliser les interventions gouvernementales en matière d'aide économique au secteur agricole.

Au Québec, nous avons effectué un virage important depuis quelques années. Nous avons appuyé nos interventions sur des règles qui mettent en valeur le dynamisme des entreprises québécoises du secteur bio-alimentaire.

Ainsi, en plus de préserver et d'améliorer nos programmes existants, nous avons procédé à une rationalisation de ceux-ci afin de concentrer nos efforts dans les projets qui ont un impact majeur en termes d'emploi et de revenu.

Dans l'ensemble, nous croyons que nos efforts ont porté leurs fruits puisque 1987 fut une bonne année pour le secteur bio-alimentaire québécois.

Ainsi, malgré la crise que traverse l'agriculture mondiale, le secteur agricole québécois a vu son revenu net total s'accroître de 10,2 % en 1987. Cette progression est attribuable à l'augmentation des ventes, à la hausse du soutien gouvernemental et à une réduction des dépenses d'exploitation des entreprises agricoles.

En 1987, les entreprises opérant dans l'industrie des aliments et boissons ont connu une nette amélioration de leur situation financière. La valeur des livraisons de cette industrie a progressé de 6,0 % et se chiffre par 11,66 milliards $. De plus, les informations préliminaires pour 1987 font état d'un niveau record des investissements réalisés par le secteur québécois des aliments et boissons.

Pour la première fois, la valeur des débarquements du secteur des pêches maritimes a dépassé le cap des 100 millions $. Cette valeur

est ainsi passée de 56,5 millions $ en 1984 à 122,2 millions $ en 1987, une progression de 109,1 % en trois ans. La valeur des livraisons des usines de transformation de produits marins pourrait s'accroître de 19,3 % par rapport à 1986 et se chiffrer par 210,0 millions $.

En 1988, le secteur bio-alimentaire québécois sera de nouveau sensible aux grandes tendances des économies nord-américaine et mondiale.

Ainsi, les revenus du secteur agricole québécois subiront l'effet de la baisse du prix du porc sur les marchés. De plus, la situation financière des entreprises de pêche pourrait se ressentir d'une éventuelle diminution du prix des produits marins.

Nous poursuivrons donc notre objectif d'assurer la consolidation de nos acquis, tout en recherchant l'équité pour nos entreprises agricoles et de pêche auprès du gouvernement fédéral.

Dans le premier cas, nous exigeons notre part des dépenses fédérales en agriculture et nous défendons le droit légitime de nos agriculteurs* à participer aux programmes de stabilisation tripartite tout en conservant leurs propres régimes complémentaires d'assurance.

---

* Dans ce document, le masculin inclut le féminin lorsque cela s'applique.

Dans le secteur des pêches, nos revendiquons notre quote-part des ressources maritimes canadiennes et le droit des Québécois d'accéder à de nouvelles sources d'approvisionnement.

Le ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
du Québec

Michel Pagé

Le ministre délégué aux
Pêcheries et ministre
du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche

Yvon Picotte

TABLE DES MATIÈRES

Page

PRÉSENTATION I

TABLE DES MATIÈRES V

LISTE DES TABLEAUX IX

LISTE DES GRAPHIQUES XI

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1: LA PERFORMANCE DU SECTEUR ALIMENTAIRE DANS L'ÉCONOMIE 3

1.1 Les prix à la consommation 3

1.2 La demande pour les produits agricoles et alimentaires 7

1.2.1 Les ventes des détaillants en alimentation 7
1.2.2 La restauration 9
1.2.3 Les exportations 11

1.3 Les investissements 11

1.4 L'emploi et la rémunération 12

1.5 Le produit intérieur brut 13

1.6 Les revenus et dépenses découlant de l'activité agricole 15

1.6.1 L'évolution du volume des ventes des produits agricoles 15
1.6.2 Les prix des produits agricoles 18
1.6.3 Les recettes monétaires provenant des opérations agricoles 20
1.6.4 Les dépenses d'exploitation, d'amortissement et de commercialisation 22
1.6.5 Bilan de l'activité agricole en 1987 24
1.6.6 L'agriculture québécoise dans l'ensemble canadien 26

CHAPITRE 2: LA PRODUCTION AGRICOLE AU QUÉBEC 29

2.1 La production laitière 29

Page

2.2 La production de viandes et de volailles 30

2.3 Les productions céréalières et fourragères 33

2.4 La production d'oeufs 35

2.5 Les produits horticoles 35

2.6 Les autres productions agricoles 37

CHAPITRE 3: LA TRANSFORMATION ET LA DISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES 41

3.1 Vue d'ensemble 41

3.2 La situation par secteur 45

3.2.1 L'industrie de la transformation du lait 45
3.2.2 L'industrie de la viande et de la volaille 47
3.2.3 L'industrie de la fabrication d'aliments pour animaux 51
3.2.4 L'industrie des boissons 51

3.3 La distribution alimentaire 52

CHAPITRE 4: LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE 55

4.1 La situation du secteur des pêches sur la Côte Atlantique ... 55

4.2 La situation du secteur des pêches au Québec..... 57

4.2.1 Les pêches maritimes 57
4.2.2 La production aquicole et les pêches dans les eaux douces 63

4.3 Le secteur de la transformation des produits marins 65

CHAPITRE 5: LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DE L'ALIMENTATION EN 1988 71

5.1 Les perspectives dans les secteurs de l'agriculture et des pêches à l'extérieur du Québec 73

Page

5.2 Les perspectives de l'agriculture au Québec 75

5.3 Les perspectives du secteur des pêches 79

5.4 Les perspectives dans la transformation et la distribution 82

CHAPITRE 6: PRINCIPALES INTERVENTIONS EN 1987 85

6.1 Le plan d'action du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec 85

6.2 Les principales interventions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le secteur agro-alimentaire 87

6.2.1 Les dépenses du gouvernement fédéral en agriculture 87

6.2.2 La stabilisation tripartite des revenus des producteurs de viandes rouges 89

6.2.3 Suivi de la Stratégie agricole nationale 91

6.2.4 L'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis 92

6.2.5 Les négociations commerciales multilatérales 96

6.2.6 Les interventions dans le secteur agricole 97

6.2.7 Les interventions dans le secteur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles 102

6.2.8 Les autres interventions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le secteur agro-alimentaire 104

6.3 Les interventions des organismes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec 108

Page

6.4 Les interventions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en aquiculture et dans les pêches commerciales 110

6.4.1 Les relations fédérales-provinciales 110

6.4.2 Le plan triennal de développement de l'aquiculture 116

6.4.3 Le réforme de l'aide financière à la construction de bateaux de pêche 118

6.4.4 Les autres interventions dans le secteur des pêches 119

6.4.5 Les interventions dans le secteur de la transformation et de la commercialisation des produits marins 121

6.4.6 Le programme de privatisation dans le secteur des pêches maritimes 124

ANNEXE I 127

LISTE DES TABLEAUX

		Page
Tableau 1.1:	Principaux indicateurs de la demande dans le secteur alimentaire au Québec de 1984 à 1987	4
Tableau 1.2:	Principaux indicateurs de l'activité économique dans le secteur alimentaire au Québec de 1984 à 1987	10
Tableau 1.3:	Volume physique de la production agricole commercialisée au Québec de 1985 à 1988	16
Tableau 1.4:	Indices de prix de certains produits agricoles au Québec de 1985 à 1988	19
Tableau 1.5:	Recettes monétaires provenant des opérations agricoles au Québec de 1985 à 1988	21
Tableau 1.6:	Dépenses d'exploitation, d'amortissement et de commercialisation du secteur agricole au Québec de 1985 à 1988	23
Tableau 1.7:	Bilan de l'activité agricole au Québec de 1985 à 1988	25
Tableau 3.1:	Statistiques principales du secteur des aliments et boissons au Québec de 1984 à 1987	42
Tableau 3.2:	Valeur des livraisons à l'activité manufacturière par secteur de l'industrie des aliments et boissons et de l'industrie du tabac au Québec de 1982 à 1985	46
Tableau 3.3:	Valeur des exportations internationales chargées au Québec par les secteurs de l'industrie des aliments et boissons et de l'industrie du tabac au Québec de 1984 à 1987	50

Page

Tableau 4.1: Volume et valeur des captures dans le secteur des pêches maritimes au Québec de 1984 à 1987 56

Tableau 4.2: Statistiques principales du secteur de la transformation du poisson au Québec de 1984 à 1987 66

Tableau 5.1: Variations en pourcentage des prix, du volume et des recettes monétaires du Québec en 1988 76

LISTE DES GRAPHIQUES

		Page
Graphique 1.1:	Prix de l'alimentation à Montréal, variations annuelles en pourcentage de 1973 à 1987	6
Graphique 1.2:	Principaux indicateurs de la demande dans le secteur alimentaire au Québec de 1985 à 1987	8
Graphique 1.3:	Produit intérieur brut du secteur agricole au Québec de 1973 à 1987	14
Graphique 1.4:	Revenu net réalisé dans le secteur agricole, importance relative Québec/Canada de 1973 à 1987	28
Graphique 2.1:	Recettes monétaires dans le secteur agricole en 1987, importance relative par production au Québec	39
Graphique 3.1:	Valeur des livraisons du secteur aliments et boissons au Québec de 1973 à 1987	44
Graphique 3.2:	Valeur des livraisons du secteur aliments et boissons, variations annuelles en pourcentage au Québec de 1973 à 1987	48
Graphique 4.1:	Valeur des débarquements dans le secteur des pêches en 1987, importance relative des principales espèces au Québec	58
Graphique 4.2:	Prix, au début de décembre, des filets de poisson sur le marché de Boston	60
Graphique 4.3:	Prix, au début de décembre, du bloc sur le marché de Boston	62
Graphique 4.4:	Prix, au début de décembre, des autres produits de la pêche sur le marché de Boston	64

INTRODUCTION

Afin d'examiner plus en détail la conjoncture alimentaire québécoise, le présent document a été divisé en six chapitres. Le premier compare la performance du secteur alimentaire à celle de l'ensemble de l'économie québécoise. On y aborde, de plus, les grandes variables du revenu agricole.

Dans un second chapitre, on traite de la production agricole. On y analyse les éléments internationaux qui ont eu des répercussions sur la situation des principaux secteurs agricoles au Québec en 1987.

Le chapitre suivant montre un profil des divers secteurs de la transformation et de la distribution des produits alimentaires. Le chapitre quatre aborde de façon particulière le secteur des pêches. On y analyse la situation conjoncturelle de la production et de la transformation des produits marins.

Par la suite, le chapitre cinq présente les perspectives dans les secteurs de l'agro-alimentaire et des pêches pour 1988.

Finalement, le document se termine par un chapitre consacré aux politiques et aux programmes gouvernementaux. Ce dernier chapitre fait état des principales interventions du Ministère et de ses organismes au cours de la dernière année.

CHAPITRE 1

LA PERFORMANCE DU SECTEUR ALIMENTAIRE DANS L'ÉCONOMIE

Ce premier chapitre aborde l'évolution des grands indicateurs économiques qui caractérisent le secteur alimentaire par rapport aux autres secteurs de l'économie québécoise en 1987. On y traite notamment des prix à la consommation, des ventes au détail, des exportations, de l'emploi, des investissements et du produit intérieur brut.

Pour une cinquième année consécutive, l'économie du Québec a connu une croissance en termes réels. Le produit intérieur brut, en dollars constants, s'est accru de près de 5,1 %, soit le deuxième plus haut taux depuis le début de la reprise économique en 1983. Une croissance de 11,6 % du revenu personnel disponible ainsi qu'une utilisation accrue du crédit ont permis à la demande des ménages pour les biens et les services d'être particulièrement forte. De plus, une progression importante des mises en chantier dans le secteur de la construction domiciliaire a eu un effet positif sur le niveau général de l'activité économique et de l'emploi.

1.1 Les prix à la consommation

Les prix des aliments ont progressé de 5,2 % en 1987, après avoir connu, l'année précédente, une hausse de 6,8 %. En 1985, l'augmentation du prix des aliments s'était limitée à 3,6 %, soit la plus faible hausse depuis 1975.

TABLEAU 1.1
PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA DEMANDE
DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE
AU QUEBEC DE 1984 A 1987

Détail	1984	1985	1986(1)	1987(2)	Variations 1986/1985	Variations 1987/1986
		- '000 000$ - (3)			- % -	
Ventes au détail						
Produits alimentaires	8 354,4	8 771,3	9 506,8	10 476,5	8,4	10,2
Ensemble des produits	29 005,9	31 782,3	34 593,2	38 882,8	8,8	12,4
Exportations						
Produits agricoles, marins et alimentaires	1 231,2	1 175,5	1 300,2	1 249,3	10,6	-3,9
Ensemble des produits	17 340,1	18 610,9	21 480,7	22 246,6	15,4	3,6
Recettes						
Restaurants	1 909,4	2 120,3	2 356,7	2 590,1	11,1	9,9
Autres établissements(4)	746,3	783,4	763,6	800,6	-2,5	4,8
Total	2 655,7	2 903,7	3 120,3	3 390,7	7,5	8,7
Indice des prix à la consommation (Montréal)		- 1981 = 100 -				
Alimentation	116,1	120,2	128,4	135,1	6,8	5,2
Restauration	116,2	121,8	129,2	135,9	6,1	5,2
Ensemble des produits et des services	122,7	128,1	134,4	140,4	4,9	4,5

(1) Estimations.
(2) Prévisions.
(3) Les valeurs sont exprimées en dollars courants.
(4) Autres établissements: traiteurs, établissements de "repas à emporter", brasseries, etc...

Sources: - Statistique Canada, différents catalogues.
- Bureau de la statistique du Québec.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de l'économie, février 1988.

Par ailleurs, le prix de l'ensemble des produits et des services a augmenté de 4,5% en 1987, soit un taux d'inflation légèrement inférieur à celui de l'année précédente (tableau 1.1).

La hausse modérée des prix dans le secteur alimentaire est attribuable au fléchissement du prix des oeufs, des fruits, des corps gras, du café et du thé. Par ailleurs, les viandes rouges et les légumes ont affiché des augmentations de prix dépassant la moyenne.

La réduction des approvisionnements de porc sur le marché nord-américain en 1986 s'est poursuivie en 1987 alors que le prix de détail s'est accru de plus de 9 %. La baisse de la production de viande bovine en 1987 s'est également traduite par une augmentation similaire du prix à la consommation. D'autre part, les prix des produits de boulangerie et du lait, ainsi que ceux du dindon ont connu des augmentations modérées. Par contre, les récoltes moins abondantes des légumes de conservation et de la pomme de terre en 1986 ont entraîné des hausses significatives de leur prix au cours du premier semestre de 1987.

Par ailleurs, l'imposition, à compter du 1er juillet 1987, de la taxe de vente fédérale sur diverses friandises et grignotines s'est immédiatement reflétée sur les prix de gros et de détail de ces produits qui ont augmenté de 6 % à 8 %.

Finalement, des augmentations modérées dans le prix des aliments et dans la rémunération des salariés ont limité à 5,2 % la hausse du prix des aliments consommés à l'extérieur du foyer.

GRAPHIQUE 1.1
PRIX DE L'ALIMENTATION À MONTREAL
VARIATIONS ANNUELLES EN POURCENTAGE DE 1973 A 1987

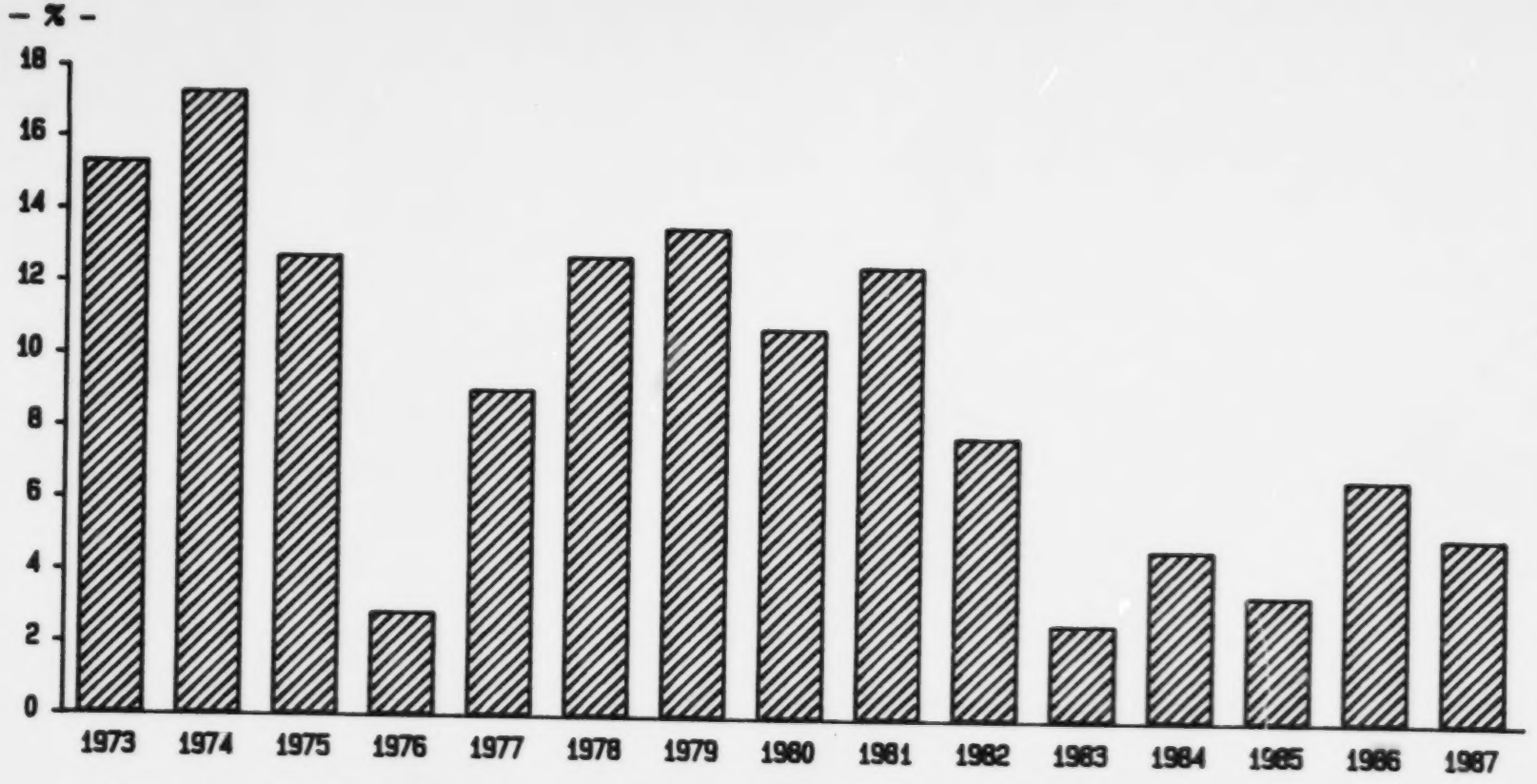

SOURCE: MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUEBEC, DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE, FEVRIER 1988.

Pour une deuxième année consécutive, des conditions particulières sur le marché alimentaire ont prévalu au Québec, puisque le prix des aliments a progressé de 5,2 % comparativement à 4,2 % pour l'ensemble du Canada. Cette différenciation dans l'évolution des prix entre le Québec et l'ensemble du Canada se reflète dans la majorité des produits achetés dans les magasins d'alimentation et dans le prix des repas pris à l'extérieur du foyer.

1.2 La demande pour les produits agricoles et alimentaires

La demande finale pour les produits agricoles et alimentaires constitue un indicateur de la performance du secteur alimentaire. Cette demande tire son origine de trois sources principales: la demande des ménages auprès des détaillants en alimentation, les dépenses des consommateurs effectuées dans des établissements de restauration et finalement les ventes réalisées sur les marchés d'exportation.

1.2.1 Les ventes des détaillants en alimentation

Près de 75 % des dépenses consacrées à l'alimentation des ménages résultent d'achats effectués dans les épiceries et les épiceries-boucheries. Par conséquent, les ventes au détail constituent un important indicateur de la demande des ménages pour les produits alimentaires.

GRAPHIQUE 1.2
PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA DEMANDE
DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE
AU QUEBEC DE 1985 A 1987

SOURCE: MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUEBEC,
DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE, FEVRIER 1988.

En 1987, les ventes des détaillants en alimentation se sont élevées à 10,5 milliards $, en hausse de près de 10,2 % par rapport à celles de l'année précédente.

Par ailleurs, pour l'ensemble des produits de consommation, les ventes au détail, au Québec, ont affiché une croissance de 12,4 % et ont atteint près de 38,9 milliards $ en 1987. La progression du revenu disponible, la réduction du taux d'épargne et la relative stabilité des taux d'intérêt ont permis aux consommateurs québécois d'accroître leurs dépenses en biens durables et semi-durables.

En excluant l'influence des prix, la hausse des ventes au détail de produits alimentaires s'établit à 4,8 % en 1987, en regard à des augmentations de 1,4 % et 1,5 % en 1985 et 1986. Cette croissance réelle supérieure à l'augmentation de la population pourrait être la conséquence d'une modification des habitudes alimentaires des consommateurs qui auraient privilégié l'achat de produits plus coûteux, ayant une valeur ajoutée plus élevée.

1.2.2 La restauration

Le secteur de la restauration a vu ses recettes atteindre près de 3,4 milliards $ en 1987, soit une progression de plus de 8,7 % par rapport à celles de l'année précédente. Ce sont les recettes des restaurants licenciés et non licenciés qui ont augmenté le plus rapidement, alors que les autres établissements (traiteurs, établissements de "repas à emporter", etc.) voyaient leurs recettes s'accroître de 4,8 %.

TABLEAU 1.2
PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE
DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE
AU QUEBEC DE 1984 A 1987

Détail	1984	1985	1986(1)	1987(2)	Variations 1986/1985	Variations 1987/1986
		- '000 000$ - (3)			- % -	
Immobilisations						
Agriculture et pêche	669,1	525,5	478,9	449,4	-8,9	-6,2
Aliments et boissons	229,4	231,2	231,9	277,0	0,3	19,4
Tabac	32,0	44,7	42,5	37,5	-4,9	-11,8
Magasins d'alimentation	25,9	28,6	13,3	11,6	-53,5	-12,8
Hébergement et restauration	51,2	103,5	84,0	92,8	-18,8	10,5
Fabrication	2 751,0	3 394,5	3 635,8	4 158,4	7,1	14,4
Immobilisations privées	10 543,7	13 837,3	15 893,1	17 805,4	14,9	12,0
Immobilisations totales	15 747,8	19 240,0	20 862,2	23 400,2	8,4	12,2
Produit intérieur brut						
Pêche	57,0	60,0	66,0	70,0	10,0	6,1
Agriculture	1 729,0	1 789,0	1 975,0	2 075,7	10,4	5,1
Aliments et boissons	3 142,1	3 302,3	N.D.	N.D.	N.A.	N.A.
Fabrication	18 674,0	19 809,0	20 679,0	N.D.	4,4	N.A.
Ensemble de l'économie	89 593,0	96 437,0	102 134,0	112 552,0	5,9	10,2
Emploi		- '000 -			- nombre -	
Agriculture	76,9	85,1	82,2	76,3	-2 900	-5 900
Aliments et boissons	55,3	56,0	54,3	55,0	-1 700	700
Tabac	4,1	4,0	3,7	3,6	-300	-100
Total	136,3	145,1	140,2	134,9	-4 900	-5 300
Secteur primaire	127,7	130,1	127,2	118,2	-2 900	-9 000
Fabrication	559,6	548,1	564,6	572,8	16 500	8 200
Ensemble de l'économie	2 722,3	2 804,5	2 865,4	2 965,5	60 900	100 100

(1) Estimations.
(2) Prévisions.
(3) Les valeurs sont exprimées en dollars courants.

Sources: - Statistique Canada, différents catalogues.
- Fédération des caisses populaires et d'économie Desjardins.
- Bureau de la statistique du Québec.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de l'économie, février 1988.

1.2.3 Les exportations

Sur la base des neuf premiers mois de l'année, la valeur de l'ensemble des exportations canadiennes chargées au Québec pourrait atteindre 22,2 milliards $ en 1987, en hausse de 3,6 % par rapport à celle de la même période l'année précédente. En ce qui concerne le secteur des produits agricoles, marins et alimentaires, les exportations des trois premiers trimestres de 1987 affichent une baisse de 3,9 % en regard de 1986 et pourraient se chiffrer par 1,25 milliard $ en 1987.

La valeur des exportations de produits agricoles transformés a connu la plus forte baisse avec une diminution de 4,3 % alors que les produits agricoles non transformés voyaient leurs ventes progresser de 5,0 %. A ce chapitre, la valeur des exportations d'animaux vivants a connu une hausse de 39,7 %.

Par ailleurs, l'industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande a vu ses exportations diminuer de 5,3 % sous l'effet d'une baisse des exportations pour ses produits à base de viande de boeuf. Le secteur de la transformation des produits marins a vu ses exportations s'accroître de seulement 1,8 %. La valeur de nos exportations de produits laitiers est passée de 147,9 millions $ au cours des neuf premiers mois de 1986 à 100,7 millions $ pour la même période en 1987.

1.3 Les investissements

Les immobilisations fournissent une estimation des dépenses d'investissement. Elles comprennent l'achat de machinerie et d'équipement neufs, la construction de bâtiments ainsi que les travaux de génie.

En 1987, les immobilisations du secteur agricole se sont limitées à 440,2 millions $, en baisse de 6,5 %. Les perspectives peu reluisantes de la situation agricole au niveau nord-américain ont incité les entreprises agricoles du Québec à rationaliser leurs activités, entraînant pour une quatrième année consécutive une baisse des investissements. Les perspectives étant plus encourageantes dans le secteur des pêches, les immobilisations y sont passées de 8,0 millions $ en 1986 à 9,2 millions $ en 1987.

Le secteur de la transformation des aliments et boissons a vu ses immobilisations atteindre 277,0 millions $ en 1987, en hausse de 19,4 % sur l'année précédente. L'industrie laitière ainsi que les secteurs de la boulangerie et de la biscuiterie ont connu des hausses appréciables, alors que l'industrie de la transformation du poisson voyait ses dépenses d'immobilisations diminuer de 62,3 % en raison de la fin du programme de rationalisation du secteur de la transformation des produits de la pêche.

1.4 L'emploi et la rémunération

Pour l'ensemble de l'économie québécoise, le nombre d'emplois s'est accru de plus de 100 000 en 1987. Par contre, le nombre de personnes occupant un emploi dans le secteur de l'agriculture est passé de 82 200 en 1986 à 76 300 en 1987. A l'instar des années précédentes, le nombre de travailleurs familiaux non rémunérés a diminué alors que le nombre de salariés agricoles demeurait stable. Cette situation serait attribuable à la tendance qu'ont les travailleurs à quitter, lors d'une reprise économique, le secteur agricole afin d'occuper des emplois rémunérés dans d'autres secteurs.

Les salaires agricoles ont progressé de près de 4,0 % en 1987. Par ailleurs, au cours du premier semestre de 1987, la rémunération hebdomadaire dans le secteur de la transformation alimentaire a augmenté de 4,3 % au Canada, comparativement à 3,9 % l'an dernier. Les ententes salariales dans les secteurs de la vente au détail et de gros se sont limitées respectivement à des hausses de 1,7 % et de 2,9 %. Finalement, un décret du gouvernement du Québec faisait passer, le 1er octobre 1987, le salaire minimum de 4,35 $ l'heure à 4,55 $.

1.5 Le produit intérieur brut

Le produit intérieur brut (PIB) est la mesure de la valeur marchande de tous les biens et services produits dans ses limites territoriales par une économie au cours d'une année. Il représente aussi la rémunération de tous les facteurs de production: la main-d'oeuvre, le capital et l'esprit d'entreprise. Le concept de produit intérieur brut est largement employé pour évaluer la croissance économique et mesurer la contribution de chaque secteur productif à cette croissance.

Le produit intérieur brut de l'ensemble de l'économie québécoise a progressé de 10,2 % en 1987 comparativement à une croissance de 5,9 % en 1986. Les investissements dans la construction résidentielle sont demeurés élevés, alors que la demande intérieure pour les produits de consommation s'est maintenue. En dollars constants, le produit intérieur brut du Québec a progressé de 5,1 % en 1987.

GRAPHIQUE 1.3
PRODUIT INTERIEUR BRUT DU SECTEUR AGRICOLE
AU QUEBEC, DE 1973 A 1987

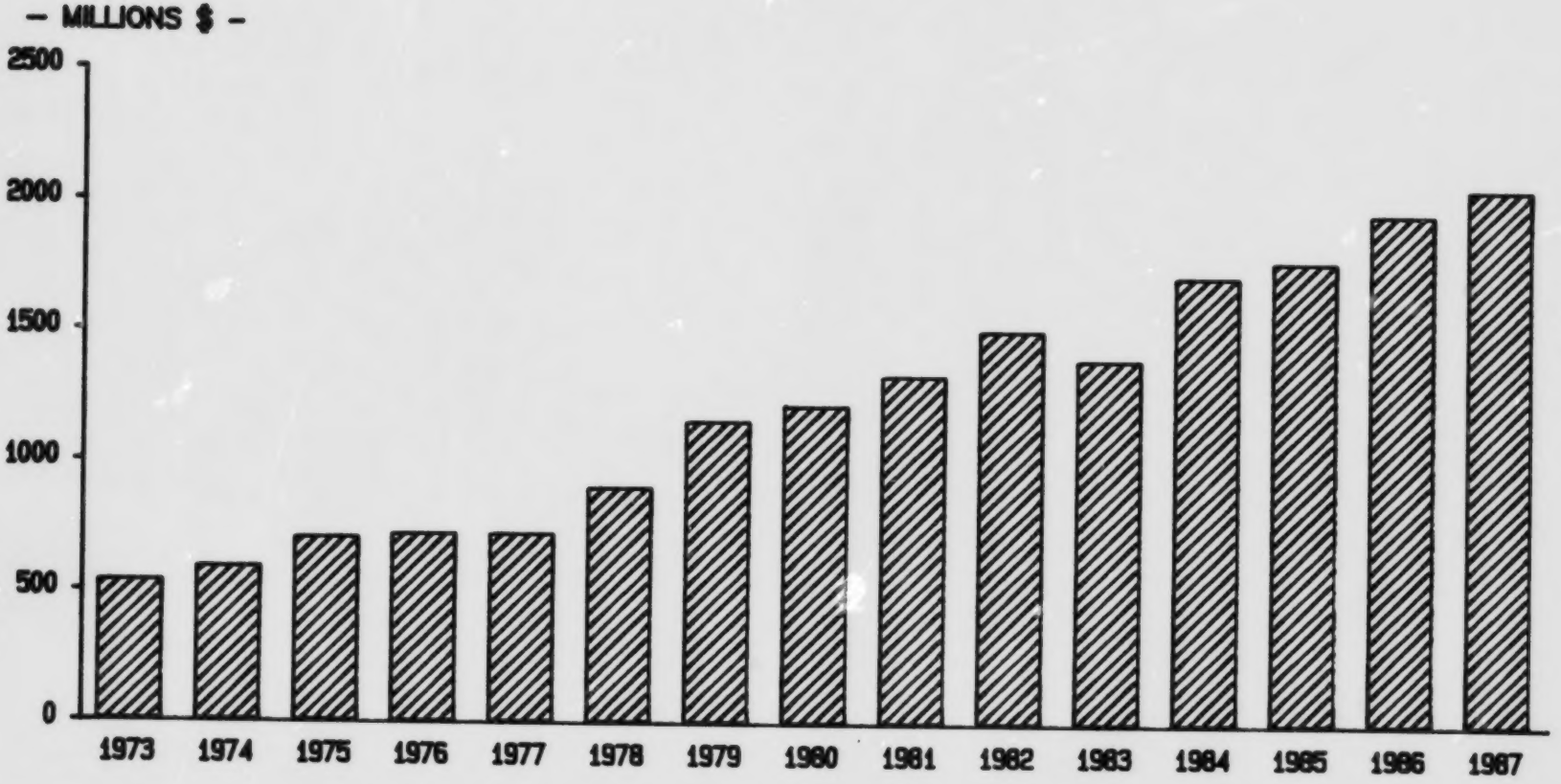

SOURCE: MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUEBEC,
DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE, FEVRIER 1988.

Après avoir connu une hausse de 10,4 % en 1986, le produit intérieur brut du secteur agricole affiche une progression de 5,1 % en 1987. Cette performance s'explique principalement par une hausse de 7,4 % du revenu net réalisé qui représente près de la moitié du produit intérieur brut agricole. La rémunération des salariés et les amortissements se sont accrus alors que le montant des intérêts, des dividendes et des autres revenus de placement diminuait de 4,0 %.

1.6 Les revenus et dépenses découlant de l'activité agricole (1)

Les recettes monétaires découlant de l'activité agricole se sont accrues en 1987 de près de 1,2 % en regard de l'année précédente. Cette situation s'explique par la stabilité générale des prix payés aux producteurs alors que le volume de production progressait de peu.

1.6.1 L'évolution du volume des ventes des produits agricoles (2)

Le volume des ventes des produits agricoles a augmenté de 1,3 % en 1987, comparativement à l'année précédente.

---

(1) Pour les productions végétales, toutes les données du présent chapitre se rapportent aux revenus, aux dépenses et à la production commercialisée lors des années civiles 1986 et 1987. Le lecteur trouvera en annexe les données concernant la production totale pour les années récoltes 1986-1987 et 1987-1988.

(2) L'indice implicite du volume physique de la production commercialisée se distingue de l'indice calculé à partir du revenu brut réalisé en dollars constants en ce qu'il n'inclut pas les paiements d'assurance-récolte, d'assurance-stabilisation des revenus, les diverses subventions et l'auto-consommation de produits agricoles.

TABLEAU 1.3
VOLUME PHYSIQUE DE LA PRODUCTION AGRICOLE COMMERCIALISEE
AU QUEBEC DE 1985 A 1988

Produits		1985	1986	1987(1)	1988(2)	Variations 1987/1986	Variations 1988/1987
		- quantités -				- % -	
Lait	- hl -	28 329 200	28 401 860	28 685 880	29 222 900	1,0	1,9
Porc	- tonnes -	376 872	375 126	382 970	401 436	2,1	4,8
Boeuf	- tonnes -	93 390	102 457	96 495	94 554	-5,8	-2,0
Veau	- tonnes -	17 363	18 262	18 608	18 142	1,9	-2,5
Poulet	- tonnes -	146 884	151 049	165 161	172 672	9,3	4,5
Oeufs de consommation	-'000 dz -	68 188	68 299	68 135	68 230	-0,2	0,1
Céréales	- tonnes -	1 423 199	1 387 580	1 315 301	1 411 787	-5,2	7,3
Pommes de terre	- tonnes -	325 732	366 655	312 505	411 712	-14,8	31,7
Légumes	- tonnes -	398 839	352 042	384 631	393 346	9,3	2,3
Pommes	- tonnes -	91 825	57 248	76 204	90 000	33,1	18,1
Petits fruits	- tonnes -	18 603	12 654	21 336	16 400	68,6	-23,1
Miel	- tonnes -	4 800	2 800	4 850	4 800	73,2	-1,0
Produits de l'érable	- kl -	8 877	9 275	8 000	9 000	-13,7	12,5
Indice du volume physique de la production	- 1985=100 -	100,0	99,9	101,3	104,3	1,4	3,0

(1) Estimations.
(2) Prévisions.

Sources:

. Pour 1985
- Bureau de la statistique du Québec, diverses publications.
- Statistique Canada, diverses publications.
- Ministère de l'Agriculture du Canada, Revue du marché des bestiaux et Revue du marché avicole.

. Pour 1986, 1987 et 1988
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de l'économie, février 1988.

Les productions végétales et animales ont affiché des hausses de leurs ventes, alors que les secteurs des produits forestiers et de l'érable ont connu une baisse en 1987.

En 1986, les conditions climatiques défavorables avaient entraîné une réduction importante de la production céréalière et de celle de la pomme de terre. Une partie de ces volumes de production a été écoulée en 1987 ce qui a réduit le niveau des ventes de cette année. Ainsi, les baisses dans les productions végétales en 1986 sont responsables de la réduction de 5,2 % du volume des ventes de céréales en 1987 et de la chute de 14,8 % des ventes de pomme de terre.

Par ailleurs, après avoir connu une diminution majeure en 1986, la récolte de fruits a fait un bond de 39,5 % en 1987. Alors que les ventes de bleuets se limitaient à 460 tonnes en 1986, celles de 1987 se chiffraient par 9 075 tonnes. De même, la production de pommes est passée de 57 248 tonnes en 1986 à 76 204 tonnes l'année suivante.

Le volume des ventes provenant des productions animales a progressé de près de 1,6 % en 1987.

Les réductions dans la production des viandes bovine et ovine ont été plus que compensées par un accroissement de 1 % des livraisons de lait et des augmentations de 2,1 % et de 9,6 % des ventes de porc et de volailles.

1.6.2 Les prix des produits agricoles

L'année 1987 fut caractérisée par une stabilité des prix de l'ensemble des produits agricoles. Cette stabilité de l'indice d'ensemble cache toutefois des fluctuations importantes entre les différents secteurs de production.

Le niveau général des prix des produits végétaux a progressé de 1,7 %. La poursuite de la guerre commerciale que les États-Unis avaient entreprise pour accroître leur part du marché mondial a provoqué pour une seconde année une baisse importante des prix des céréales. Par ailleurs, le prix de la pomme de terre a fait des gains appréciables à la suite d'une faible récolte en 1986.

Au chapitre des produits animaux, la réduction des approvisionnements en viande bovine s'est traduite par une augmentation importante de son prix alors que le secteur du porc débutait son cycle de bas prix. Le prix du lait est demeuré stable tandis que les produits de la volaille voyaient leurs prix diminuer sous le coup d'un accroissement notable du volume de production et des stocks.

En 1987, une hausse appréciable des approvisionnements nord-américains de miel, en regard de l'année précédente, a entraîné une chute importante du prix payé aux producteurs.

TABLEAU 1.4
INDICES DE PRIX DE CERTAINS PRODUITS AGRICOLES
AU QUEBEC DE 1985 A 1988

Produits	1985(1)	1986	1987(2)	1988(3)	Variations 1987/1986	Variations 1988/1987
		- 1985 = 100 -			- % -	
Lait	100,00	102,47	103,10	104,05	0,6	0,9
Porc	100,00	119,40	115,94	97,71	-2,9	-15,7
Boeuf	100,00	101,95	116,84	118,30	14,6	1,3
Veau	100,00	107,08	118,50	119,74	10,7	1,0
Poulet	100,00	104,22	100,00	99,72	-4,0	-0,3
Dindon	100,00	98,82	97,74	94,87	-1,1	-2,9
Oeufs	100,00	97,61	96,17	95,82	-1,5	-0,4
Agneau et mouton	100,00	119,56	117,23	105,60	-1,9	-9,9
Céréales	100,00	81,35	69,24	68,71	-14,9	-0,8
Pommes de terre	100,00	100,09	153,62	113,23	53,5	-26,3
Légumes	100,00	116,60	117,62	120,14	0,9	2,1
Pommes	100,00	129,40	103,06	89,70	-20,4	-13,0
Petits fruits	100,00	128,05	121,36	119,48	-5,2	-1,6
Miel	100,00	113,74	68,13	78,51	-40,1	15,2
Sirop d'érable	100,00	142,03	136,17	141,48	-4,1	3,9
Ensemble des produits	100,00	105,58	106,30	102,71	0,7	-3,4

(1) Les données originales ont été ramenées sur la base 1985=100.
(2) Estimations.
(3) Prévisions.

Sources:
. Pour 1985 - Bureau de la statistique du Québec, diverses publications.
- Statistique Canada, diverses publications.
- Ministère de l'Agriculture du Canada, Revue du marché des bestiaux et Revue du marché avicole.

. Pour 1986, 1987 et 1988 - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de l'économie, février 1988.

1.6.3 Les recettes monétaires provenant des opérations agricoles

Les recettes monétaires représentent les revenus obtenus de la vente des produits agricoles à l'extérieur du secteur agricole québécois au cours d'une année civile. Elles excluent donc les ventes des produits intermédiaires ou consommés sur la ferme par le secteur agricole. Les recettes prennent en considération les sommes effectivement reçues par les producteurs pendant l'année civile pour leurs produits, y compris les revenus de source gouvernementale.

Les recettes monétaires se sont chiffrées par 3,54 milliards $ en 1987, en hausse de 1,2 % par rapport à celles de l'année précédente. Les hausses des recettes provenant des productions végétales et animales ont été annulées en grande partie par les réductions des recettes au chapitre des produits forestiers et de l'érable. De plus, les transferts gouvernementaux ont diminué de 6 % pour se chiffrer par 328,3 millions $ en 1987. Les paiements de la Régie des assurances agricoles du Québec représentaient 51,3 % de ce montant.

Une diminution des volumes commercialisés ainsi qu'une baisse des prix ont entraîné une chute de 19,1 % des recettes monétaires tirées de la vente des céréales. Par ailleurs, une augmentation importante des ventes a permis au secteur des fruits d'accroître de 32,8 % ses recettes. En ce qui concerne la pomme de terre, les recettes provenant de cette production ont progressé de 30,8 % à la suite d'une augmentation marquée de son prix.

TABLEAU 1.5
RECETTES MONETAIRES PROVENANT DES OPERATIONS AGRICOLES
AU QUEBEC DE 1985 A 1988

Produits	1985	1986	1987(1)	1988(2)	Variations 1987/1986	Variations 1988/1987
		- '000$ -			- % -	
Produits laitiers	1 190 720	1 223 285	1 243 112	1 278 071	1,6	2,8
Porc	569 711	677 063	671 211	592 950	-0,9	-11,7
Boeuf et veau	274 245	307 288	335 440	332 192	9,2	-1,0
Volaille	252 917	267 512	282 835	291 109	5,7	2,9
Oeufs	91 453	90 117	90 369	92 260	0,3	2,1
Mouton et agneau	5 344	7 055	6 689	6 146	-5,2	-8,1
Autre bétail	33 607	28 300	28 589	29 808	1,0	4,3
Total - bétail et produits animaux	2 417 997	2 600 620	2 658 245	2 622 536	2,2	-1,3
Maïs	153 391	118 453	95 711	104 311	-19,2	9,0
Blé	15 914	14 060	10 683	10 034	-24,0	-6,1
Orge	26 815	24 249	21 516	20 337	-11,3	-5,5
Avoine	17 309	12 730	8 980	11 290	-29,5	25,7
Pommes de terre	34 965	39 392	51 531	50 042	30,8	-2,9
Légumes, serres et champignonnières	99 521	103 827	113 807	119 071	9,6	4,6
Fruits	46 197	38 691	51 392	44 470	32,8	-13,5
Fleurs et pépinières	51 301	55 898	62 523	68 188	11,9	9,1
Tabac	25 146	18 833	24 644	24 974	30,9	1,3
Autres cultures	30 284	31 808	30 483	30 385	-4,2	-0,3
Total - cultures	500 843	457 941	471 270	483 102	2,9	2,5
Produits forestiers et de l'érable	64 473	90 795	82 099	90 665	-9,6	10,4
Autres recettes monétaires (3)	324 344	349 202	328 286	335 479	-6,0	2,2
Total - recettes monétaires	3 307 657	3 498 558	3 539 900	3 531 782	1,2	-0,2

(1) Estimations.
(2) Prévisions.
(3) Comprennent les sommes retournées par les producteurs au gouvernement fédéral au titre des avances en vertu de la Loi sur les paiements anticipés, les paiements d'appoint, les compensations d'assurances agricoles et les paiements à l'industrie laitière.

Sources: - Statistique Canada, Statistiques économiques agricoles, catalogue numéro 21-603.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de l'économie, février 1988.

Dans les productions animales, les revenus provenant de la vente de viande bovine ont connu un bond de 9,2 % à la suite de la hausse importante des prix. Malgré une augmentation des abattages de porc, les recettes de ce secteur ont connu une légère baisse alors que les revenus du secteur de la volaille augmentaient de 10,4 % sous l'effet d'une progression importante du volume de production.

Des baisses à la fois du volume et des prix ont provoqué une diminution des recettes provenant des produits acéricoles, celles-ci chutant de 56,3 millions $ en 1986 à 46,5 millions $ en 1987.

Par ailleurs, les conditions climatiques défavorables qu'a connues le Québec à l'été 1986 ont contribué à l'augmentation de 114,4 % des indemnités versées par l'assurance-récolte qui sont passées de 24,3 millions $ en 1986 à 52,2 millions $ en 1987. Enfin, une augmentation de la rentabilité de certaines productions animales a permis une réduction de 40,5 % des compensations versées dans le cadre des programmes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

1.6.4 Les dépenses d'exploitation, d'amortissement et de commercialisation

Les dépenses d'exploitation, d'amortissement et de commercialisation se sont chiffrées par 2,5 milliards $ en 1987, soit sensiblement les mêmes que l'année précédente. Les prix ainsi que les volumes des intrants agricoles sont demeurés relativement stables. La diminution des

TABLEAU 1.6
DEPENSES D'EXPLOITATION, D'AMORTISSEMENT ET DE COMMERCIALISATION
DU SECTEUR AGRICOLE AU QUEBEC DE 1985 A 1988

Catégories	1985	1986	1987(1)	1988(2)	Variations 1987/1986	Variations 1988/1987
	- '000$ -				- % -	
Impôts fonciers	21 938	22 859	22 685	25 120	-0,8	10,7
Loyer	20 948	20 881	20 111	21 419	-3,7	6,5
Salaires	213 211	222 766	233 904	252 850	5,0	8,1
Intérêts sur dette	246 550	250 873	240 727	234 601	-4,0	-2,5
Entretien de machinerie	258 365	255 088	250 061	262 632	-2,0	5,0
Engrais et chaux	154 668	147 358	147 832	160 148	0,3	8,3
Autres dépenses pour les cultures	127 612	138 894	145 462	149 963	4,7	3,1
Alimentation du bétail	612 852	599 164	576 995	604 114	-3,7	4,7
Autres dépenses pour le bétail	64 355	68 867	74 157	72 517	7,7	-2,2
Réparation de bâtiments	50 536	54 628	55 939	58 680	2,4	4,9
Electricité et téléphone	66 182	70 637	73 230	76 526	3,7	4,5
Divers	148 405	140 380	142 187	148 022	1,3	4,1
Total - exploitation	1 985 622	1 992 395	1 983 290	2 066 592	-0,5	4,2
Total - amortissement	251 916	259 629	266 988	268 499	2,8	0,6
Total - exploitation et amortissement	2 237 538	2 252 024	2 250 278	2 335 091	-0,1	3,8
Total - assurances et commercialisation (3)	244 839	262 369	259 454	268 525	-1,1	3,5
Total - dépenses d'exploitation, amortissement et commercialisation	2 482 377	2 514 393	2 509 732	2 603 616	-0,2	3,7

(1) Estimations.
(2) Prévisions.
(3) Comprennent les contributions aux régimes d'assurance stabilisation des revenus ainsi que les prélèvements, les frais de transport et de promotion de l'industrie laitière.

Sources: - Statistique Canada, Statistiques économiques agricoles, catalogue numéro 21-603.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de l'économie, février 1988.

dépenses liées aux frais de commercialisation et la baisse des dépenses d'exploitation ont été compensées par une hausse des dépenses d'amortissement.

La réduction des dépenses d'exploitation est imputable à la baisse de 3,7 % des frais consacrés à l'alimentation animale et à la diminution de 4,0 % des frais d'intérêt. De plus, l'exemption de la taxe fédérale de vente sur l'essence a entraîné une réduction des dépenses d'entretien et d'opération de la machinerie.

Les frais d'assurance-stabilisation des revenus agricoles se sont chiffrés par 61,5 millions $, en hausse de 4,7 % par rapport à ceux de 1986, alors que les dépenses liées à la commercialisation du lait (prélèvements, transport, publicité, etc.) atteignaient 198,0 millions $ en 1987.

1.6.5 Bilan de l'activité agricole en 1987

Le revenu net réalisé permet d'établir le bilan de l'activité agricole au Québec. Il comprend les recettes monétaires totales (recettes provenant des opérations agricoles plus les paiements supplémentaires spéciaux) et les revenus en nature desquels on enlève les dépenses d'exploitation, d'amortissement et de commercialisation. Ce revenu constitue le profit et sert à la rémunération de l'entrepreneur et de son capital.

TABLEAU 1.7
BILAN DE L'ACTIVITE AGRICOLE
AU QUEBEC DE 1985 A 1988

Détail	1985	1986	1987(1)	1988(2)	Variations 1987/1986	Variations 1988/1987
		- ' 000$ - (3)			- % -	
1. Recettes monétaires	3 307 657	3 498 558	3 539 900	3 531 782	1,2	-0,2
2. Paiements supplémentaires(4)	31 275	50	32 291	36 348	N.A.	12,6
3. Revenu en nature	59 697	63 186	62 961	61 257	-0,4	-2,7
4. Revenu brut réalisé (1+2+3)	3 398 629	3 561 794	3 635 152	3 629 387	2,1	-0,2
5. Dépenses	2 482 377	2 514 393	2 509 732	2 603 616	-0,2	3,7
6. Revenu net réalisé (4-5)	916 252	1 047 401	1 125 420	1 025 771	7,4	-8,9
7. Variation des inventaires	-15 227	-38 032	-12 678	N.D.	-66,7	N.A.
8. Revenu brut total (4+7)	3 383 402	3 523 762	3 622 474	N.D.	2,8	N.A.
9. Revenu net total (6+7)	901 025	1 009 369	1 112 742	N.D.	10,2	N.A.

(1) Estimations.
(2) Prévisions.
(3) Les valeurs sont exprimées en dollars courants.
(4) En 1985 et 1986, des paiements supplémentaires ont été versés en vertu du programme spécial d'assistance pour les pertes en fourrages au Québec en 1983. En 1987, des paiements de 32,3 millions $ ont été versés selon le programme spécial canadien pour les grains.

Sources: - Statistique Canada, Statistiques économiques agricoles, catalogue numéro 21-603.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de l'économie, février 1988.

Le revenu net réalisé a progressé de 7,4 %, passant de 1,047 milliard $ en 1986 à 1,125 milliard $ en 1987. La croissance provient d'une augmentation des recettes (incluant les compensations d'assurances agricoles et les paiements supplémentaires) à un moment où les dépenses régressaient quelque peu, reflétant ainsi une augmentation du niveau de la rentabilité de certains secteurs agricoles et en particulier de ceux liés à la production animale. En 1987, le profit réalisé représente 31 % des revenus totaux comparativement à 27 % en 1985.

Pour une troisième année consécutive, une légère réduction du cheptel et des stocks de céréales a entraîné une diminution des inventaires. En tenant compte de cette diminution, on obtient une augmentation de 10,2 % du revenu net total qui atteint 1,113 milliard $ en 1987.

1.6.6 L'agriculture québécoise dans l'ensemble canadien (1)

Au Canada, le revenu net réalisé s'est chiffré par 5,75 milliards $ en 1987, en hausse de 16,2 % en regard de l'année antérieure, sous l'effet conjugué d'une augmentation de 2,1 % des recettes monétaires et d'une baisse de 2,3 % des dépenses.

Au chapitre des recettes provenant des produits végétaux, on constate une baisse de 6,4 % des recettes monétaires en 1987. La chute

---

(1) Afin d'établir ces comparaisons, nous utilisons les données publiées par Statistique Canada et Agriculture Canada lors de la conférence sur les perspectives agricoles qui s'est tenue les 14 et 15 décembre 1987.

de 16,0 % des recettes provenant de la vente des céréales et des oléagineux n'a pu être compensée par les hausses substantielles dans les revenus tirés de la pomme de terre, des fruits et des légumes.

Par contre, une hausse de 5,9 % des revenus provenant de la vente de gros bovins et de veaux s'est traduite par une augmentation de 3,9 % des recettes obtenues de la vente des produits animaux.

Les autres sources de revenu, qui consistent surtout en aides directes des gouvernements aux producteurs, se sont accrues de 60,9 % sous l'impact du Programme spécial canadien pour les grains. Le montant versé dans le cadre de ce programme représente environ 3,0 % du revenu net réalisé au Québec, alors qu'il est responsable de près de 17,4 % du revenu net réalisé pour l'ensemble du Canada.

Par rapport aux autres provinces canadiennes, le Québec occupe le second rang au chapitre du revenu net réalisé, tout juste après l'Ontario. Dans cette province, le revenu net réalisé atteint 1,7 milliard $ en 1987. La troisième province agricole au Canada était la Saskatchewan avec un revenu net réalisé de 1,06 milliard $ en 1987. Vient ensuite l'Alberta avec 873,1 millions $ de revenu net réalisé.

GRAPHIQUE 1.4
REVENU NET REALISE DANS LE SECTEUR AGRICOLE
IMPORTANCE RELATIVE QUEBEC/CANADA
DE 1973 A 1987

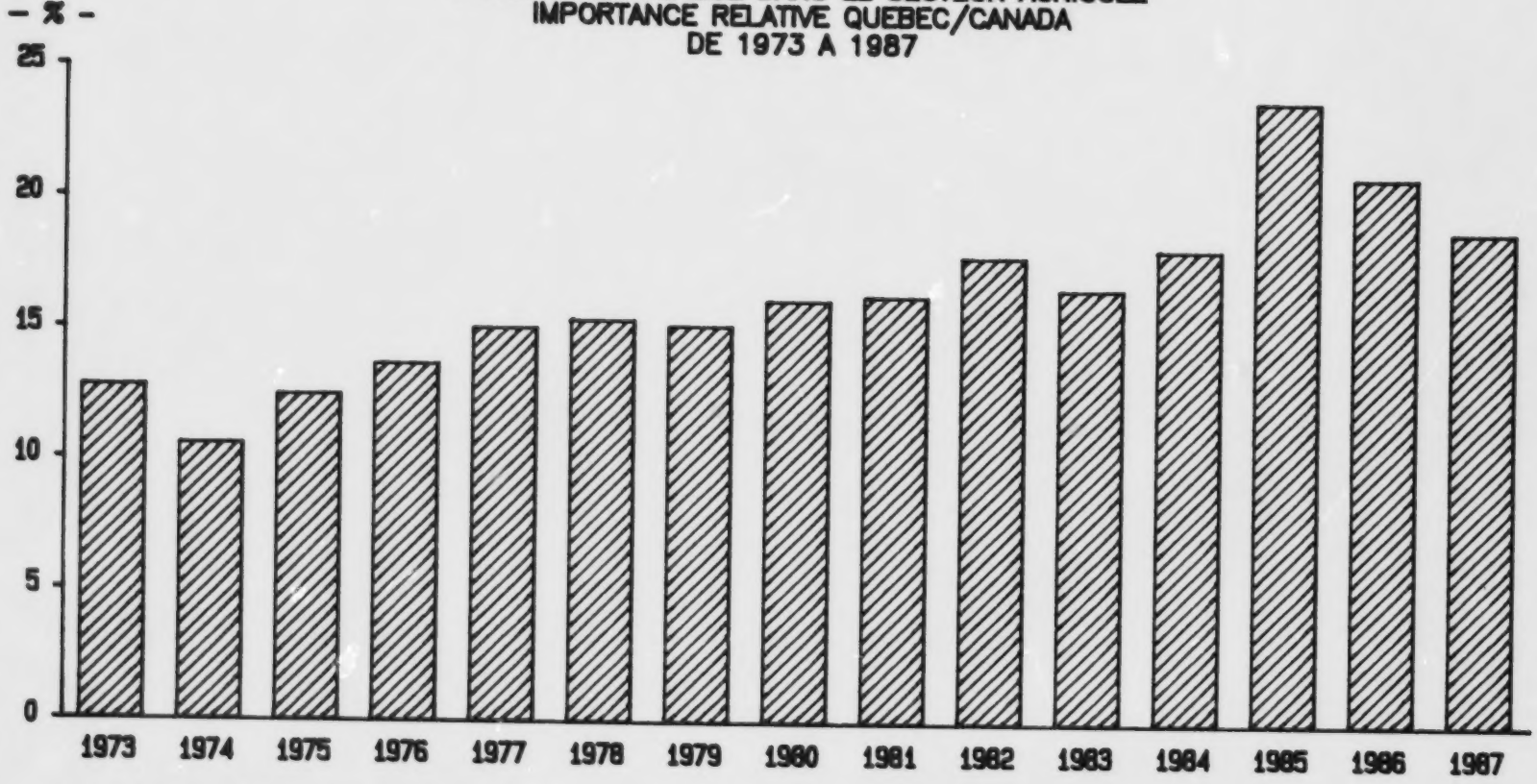

SOURCE: MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUEBEC,
DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE, FEVRIER 1988.

CHAPITRE 2

LA PRODUCTION AGRICOLE AU QUÉBEC

2.1 La production laitière

Les recettes provenant de la production laitière se sont élevées à 1,24 milliard $ en 1987, en hausse de 1,6 % sur l'année précédente. Cette évolution résulte d'une légère augmentation des prix moyens du lait, alors que les ventes totales s'élevaient à 2 868 588 kilolitres, en progression de 1 %.

Les utilisations du lait pour les fins de consommation à l'état nature ainsi que pour des fins industrielles ont progressé au même rythme.

Au début de 1986, la politique fédérale sur le lait de transformation a été reconduite pour les cinq prochaines années. Le prolongement de cette politique mettait fin à une période d'inquiétude chez les producteurs et conférait une stabilité additionnelle au secteur laitier.

Au cours des trois premiers mois de l'année laitière 1987-1988, la production a été inférieure de 2,2 % comparativement à la même période de l'année précédente. La Commission canadienne du lait a donc incité fortement les producteurs à accroître leur production au cours de l'hiver 1987-1988. Une telle augmentation est devenue nécessaire au respect des engagements pris par le Canada à l'égard des pays étrangers de même que pour satisfaire une demande plus soutenue du marché canadien.

2.2 La production de viandes et de volailles

Les approvisionnements de viande de boeuf, de porc, d'ovin et de volaille se sont élevés à 28,5 millions de tonnes en 1987 aux États-Unis, en hausse de 1,8 % par rapport à ceux de l'année précédente. Pour une troisième année consécutive, cette progression est particulièrement attribuable à une augmentation de 9,7 % de la production de volaille, alors que les approvisionnements en viande rouge diminuaient de près de 1,6 %. A ce chapitre, la hausse des approvisionnements de 1,1 % en viande de porc n'a pu contrebalancer entièrement la chute de 3,6 % de la production bovine. En 1986, la principale raison de la hausse de la production bovine a été l'augmentation des abattages de bovins laitiers en vertu du programme américain d'abandon de la production laitière.

Au Canada, en 1987, la production totale de viandes rouges et de volailles a progressé de 1 % en regard de l'année précédente. Des hausses de 8 % dans la production de volailles et de 3 % dans la production de porc ont plus que compensé la réduction de 6 % dans la production de boeuf.

Au Québec, les secteurs du boeuf, des ovins, du porc et de la volaille ont vu leurs recettes s'élever à 1,3 milliard $ en 1987 comparativement à 1,26 milliard $ l'année précédente, soit une hausse de 3,0 %.

Pour cette même période, les ventes de viandes rouges et de volailles d'origine québécoise sont passées de 684 844 tonnes en 1986 à

703 938 tonnes l'année suivante. Cette croissance de 2,8 % est attribuable à des hausses de la production de volaille (9,5 %) et du porc (2,0 %). Par ailleurs, on constate une baisse de 4,6 % dans les ventes de viande de bovine.

La réduction des disponiblités de viande bovine sur les marchés nord-américains s'est traduite par une progression de 14,6 % du prix moyen du boeuf. Ainsi, malgré une réduction de 6,5 % du nombre de gros bovins abattus au Québec, une hausse du poids moyen et une augmentation des prix ont permis un accroissement de 7,9 % des recettes monétaires qui se sont chiffrées par 247,1 millions $. Par ailleurs, la réduction graduelle du cheptel laitier au cours des dernières années a entraîné une baisse équivalente de la production de veaux. Cependant, concurremment à la diminution de 6,0 % du nombre de têtes abattues en 1987, le poids moyen des carcasses de veaux a augmenté de 8,4 % cette année. Cette dernière progression s'explique par l'augmentation de la production de veaux lourds au Québec.

En 1987, un programme spécial de promotion du veau lourd a été réalisé par les producteurs en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le but d'accroître la demande de veau de lait Primeur. Cette campagne publicitaire a permis une hausse des ventes dans les chaînes de distribution alimentaire, en introduisant un produit spécifique répondant aux besoins du consommateur.

L'année 1987 a été marquée par la mise en place, au mois d'août, d'un système d'encan électronique dans le secteur des animaux laitiers d'abattage. Dorénavant, les producteurs laitiers pourront effectuer leurs ventes d'animaux de réforme et de veaux par le biais d'enchères électroniques. Un système similaire est présentement implanté dans le secteur du veau lourd et un autre semblable est prévu pour la vente des bouvillons.

Au cours de l'été 1987, il est apparu sur le marché de la viande à Montréal, une tendance à établir un différentiel entre le prix du boeuf de catégorie A1 et celui classé A2. Le prix de la catégorie A2 a subit une baisse de 2 % par rapport à la catégorie A1 en raison d'une demande accrue de la part des grandes chaînes alimentaires pour une viande de boeuf plus maigre. En 1986, près de 73 % des bouvillons produits au Québec se classaient dans la catégorie A1 comparativement à 12 % dans la catégorie A2.

L'industrie de l'élevage du porc été caractérisée en 1987 par une reconstitution des cheptels, une augmentation de la production et une réduction des prix au second semestre. Les prix avaient atteint un niveau record à l'été 1986 et les producteurs bénéficiaient depuis deux ans d'une rentabilité accrue, étant donné la diminution des coûts liés à l'alimentation. Au Canada, ce sont les producteurs de l'Ouest qui ont profité le plus de cette conjoncture, accroissant de plus de 10 % leur cheptel, alors que l'augmentation s'est limitée à 3 % au Québec. Les

nombreuses formes d'aide financière dont ont bénéficié les producteurs de l'Ouest dans le cadre des programmes fédéraux et provinciaux pour les grains ne seraient pas étrangères à cet état de fait. Les recettes monétaires de ce secteur ont légèrement décliné au Québec en 1987 et se chiffrent par 67ı,2 millions $, la hausse de production n'ayant pas été suffisante pour contrebalancer la baisse du prix.

La production totale de chair de volaille s'est élevée à 199 273 tonnes en 1987. Les abattages de poulets et de poules se sont accrus de 9,1 % alors que le volume des ventes de dindon grimpait de 11,6 %. Ainsi, malgré des baisses de prix de 7,1 % pour le poulet et de 1,1 % pour le dindon, les recettes totales du secteur de la volaille ont atteint 282,8 millions $, en hausse de 5,7 % sur l'année précédente.

2.3 Les productions céréalières et fourragères

La production mondiale de céréales pour l'alimentation animale devrait atteindre 797,3 millions de tonnes au cours de l'année-récolte 1987-1988. Cette production est en baisse de 4,5 % en regard de l'année précédente, et constituera la plus faible récolte depuis 1983.

Au Québec, la récolte totale de céréales est estimée à près de 2,4 millions de tonnes pour 1987, en hausse de 11,3 % par rapport à 1986. Ainsi, malgré une légère baisse des superficies consacrées au maïs, la récolte de 1987 s'est accrue de 24,8 % et se chiffre par

1,41 million de tonnes comparativement à 1,13 million de tonnes l'an dernier. Par ailleurs, la récolte d'orge s'est limitée à 475 000 tonnes, en baisse de 11,3 %, et ce, en dépit d'une hausse de 1,2 % des superficies. La production de blé a atteint 183 000 tonnes en 1987, en hausse de 10,2 %. La politique canadienne du double prix pour le blé a constitué un incitatif important pour certains producteurs québécois à accroître leur production de blé pour la consommation humaine.

Cependant, sur la base d'une année civile, la baisse de 16,8 % de la production céréalière lors de l'année-récolte 1986-1987 s'est traduite par une réduction de 5,2 % des ventes de céréales au cours de 1987. Par ailleurs, la baisse du prix des céréales, imputable à la poursuite de la guerre commerciale que livrent les États-Unis à leurs concurrents, a provoqué au Québec une réduction de 19,1 % des recettes monétaires qui se sont chiffrées par 138,7 millions $ en 1987.

La production de soya est estimée à 14 500 tonnes en 1987. Les superficies consacrées à cette culture seraient passées de 4 395 hectares en 1986 à 6 500 hectares l'année suivante. L'accroissement de cette activité de production a amené l'implantation d'usines de trituration afin d'utiliser le soya dans l'alimentation animale.

Finalement, malgré une hausse modeste des superficies destinées au foin, et même une baisse de celles consacrées au maïs-fourrage, ces productions ont connu des progressions remarquables en 1987. Ainsi, la

production de maïs-fourrage se chiffrait par 2,0 millions de tonnes en hausse de 11,1 % par rapport à 1986 alors que la récolte de foin atteignait 6,5 millions de tonnes, soit une augmentation de 6,6 %.

2.4 La production d'oeufs

La valeur des ventes d'oeufs au Québec est demeurée relativement stable à 90,4 millions $ en 1987, à peine 0,3 % de plus que l'année précédente. Cette situation est imputable à une légère augmentation des volumes qui a entraîné une faible diminution des prix.

Par ailleurs, lors de la dernière assemblée annuelle de Pro-Oeuf, les actionnaires ont décidé de mettre fin aux activités de l'entreprise. Mise sur pied en 1985, cette compagnie avait pour objectif de regrouper la production afin de l'acheminer vers les différents acheteurs.

Finalement, c'est le 1er avril 1987 qu'entrait en vigueur le premier règlement concernant le partage entre les provinces participantes, des parts du marché des oeufs d'incubation au Canada. Pour les neuf derniers mois de 1987, le Québec a pu produire 7,9 millions de douzaines d'oeufs d'incubation, soit 29,8 % du marché canadien.

2.5 Les produits horticoles

Dans le secteur de la pomme de terre, les récoltes du Québec, du Canada et des États-Unis étaient toutes trois en baisse en 1986.

Cette réduction des approvisionnements ainsi qu'une augmentation simultanée de la demande se sont traduites en 1987 par une hausse importante du prix payé aux producteurs québécois. Ainsi, alors que le volume des ventes a diminué de 11,3 %, les revenus des producteurs ont augmenté de 35,9 % pour se chiffrer à près de 53,4 millions $ en 1987.

Au mois de décembre 1987, la compagnie POMEXPAN a acquis les actions du Groupe La Patate québécoise. Cette dernière entreprise est reconnue pour être le plus important emballeur et transporteur de pomme de terre au Québec. C'est en 1986 que plusieurs producteurs de pomme de terre se sont regroupés et, en collaboration avec leur organisme professionnel, ont mis sur pied une compagnie devant assurer la mise en marché de leur produit. Par ailleurs, des audiences publiques ont été tenues au cours de l'année sur la possibilité de mettre en place un plan canadien de commercialisation de la pomme de terre. Le Conseil national de commercialisation des produits agricoles devrait faire connaître ses recommandations au cours du premier semestre de 1988.

Finalement, l'imposition au mois de juillet 1987 de la taxe fédérale sur les croustilles ne semble pas avoir eu un impact négatif sur la consommation ni, par conséquent, sur le volume de production des transformateurs de la pomme de terre. D'ailleurs, de nouveaux projets d'investissement sont prévus par les entreprises de ce secteur.

Les recettes totales provenant de la vente de la pomme et des petits fruits s'élèvent à 51,4 millions $ en 1987, en hausse de 32,8 %

sur l'année précédente. Cette augmentation est surtout attribuable aux bleuets dont la récolte est passée d'à peine 460 tonnes en 1986 à plus de 9 000 tonnes en 1987. De plus, la fermeté du prix de ce produit a permis des revenus de 11,6 millions $ en 1987, comparativement à 435 000 $ en 1986.

Finalement, une augmentation de la production de pomme en Amérique du Nord a entraîné une baisse du prix pour la récolte de 1987. Toutefois, les revenus des producteurs québécois ont augmenté de 33,1 % pour s'élever à 76,2 millions $. Le secteur de la pomme bénéficiera dès cette année d'un programme de stabilisation tripartite. L'entente a été conclue entre Ottawa et cinq provinces productrices, dont le Québec. L'aide accordée par le Programme sera basée sur la moyenne mobile des prix indexés pour les dix années précédentes. Cet accord est le premier du genre dans le secteur de l'horticulture au Canada.

Les recettes tirées de la vente des légumes de champs, des légumes de serre et des champignons ont progressé de 9,6 % en 1987.

2.6 Les autres productions agricoles

La production des produits de l'érable s'est élevée à 8 000 kilolitres en 1987, soit une baisse de 13,7 % en regard de l'année précédente. De plus, les recettes totales de ce secteur ont diminué de 17,3 % à la suite des baisses tant du volume que de la qualité du produit.

Après avoir connu une chute de 37,5 % en 1986, la production de miel au Québec s'est accrue de 73,2 % en 1987 pour atteindre 4 800 kilolitres. La production de miel au Canada a augmenté de 19,4 % alors que celle des États-Unis progressait de 12,1 %. Cette hausse des approvisionnements a provoqué une baisse importante des prix.

GRAPHIQUE 2.1
RECETTES MONETAIRES DANS LE SECTEUR AGRICOLE EN 1987
IMPORTANCE RELATIVE PAR PRODUCTION AU QUEBEC

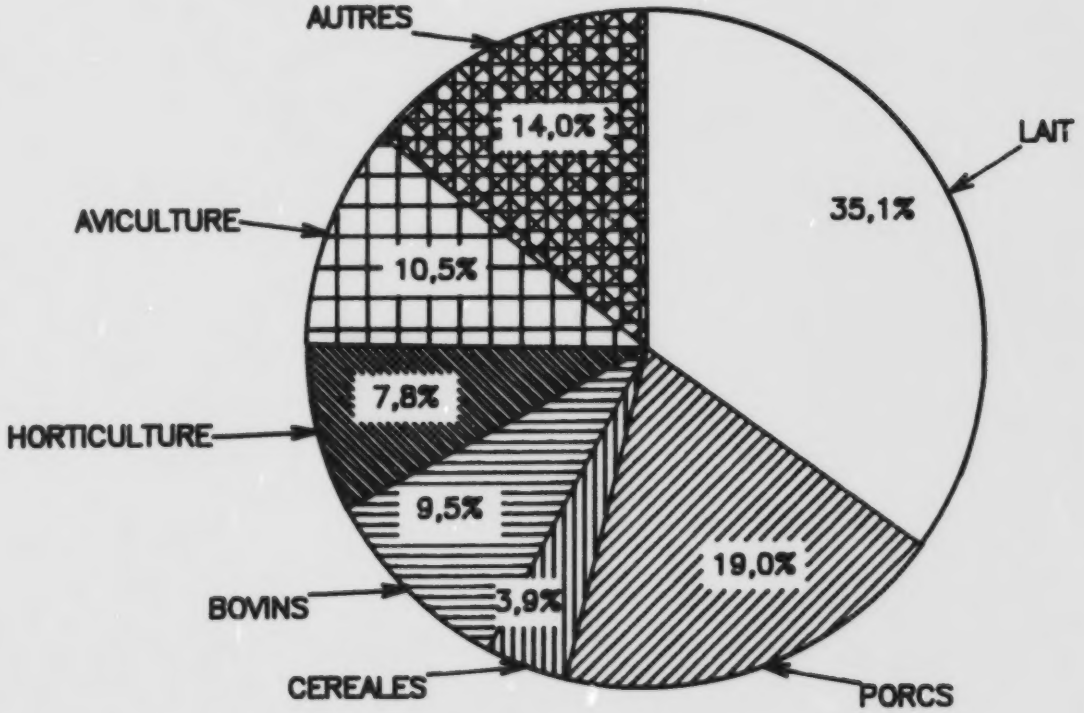

SOURCE: MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUEBEC, DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE, FEVRIER 1988.

CHAPITRE 3

LA TRANSFORMATION ET LA DISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

3.1 Vue d'ensemble

En 1987, les entreprises oeuvrant dans les divers secteurs des aliments et boissons ont connu une nette amélioration de leur situation financière. Les marges bénéficiaires ont augmenté alors que les ventes ont progressé plus rapidement que les dépenses d'exploitation.

Ainsi, en ce qui concerne la valeur totale des livraisons du secteur de la transformation des aliments et boissons au Québec, celle-ci se chiffrait par 11,66 milliards $ en 1987, soit une progression de 6,0 % par rapport à celle de l'année précédente. Cette augmentation constitue un fort redressement en regard des dernières années alors que la valeur des livraisons s'était accrue de 1,2 % en 1985 et de 1,6 % en 1986. Par ailleurs, l'indice global du prix de vente de l'industrie a augmenté de 3,5 % en 1987 comparativement à 4,2 % l'année précédente.

Au chapitre des divers éléments des coûts de fonctionnement, les prix des produits végétaux utilisés comme intrants ont diminué de 7,5 %, alors ceux des substances animales augmentaient de 6,9 %.

TABLEAU 3.1
STATISTIQUES PRINCIPALES DU SECTEUR DES ALIMENTS ET BOISSONS
AU QUEBEC DE 1984 A 1987

Détail	1984	1985	1986(1)	1987(2)	Variations 1986/1985	Variations 1987/1986
		- '000 000$ -			- % -	
Valeur des livraisons (activité totale) (3)	10 706,0	10 833,7	10 996,0	11 660,0	1,5	6,0
Coûts des matières premières et de l'énergie	7 613,3	7 533,9	N.D.	N.D.	N.A.	N.A.
Valeur ajoutée (activité totale) (3)	3 142,1	3 302,3	N.D.	N.D.	N.A.	N.A.
Emploi (nombre)	55 320	56 023	54 300	55 700	-3,1	2,6
Valeur des livraisons (4) (activité manufacturière)	9 656,6	9 755,4	9 882,0	10 534,0	1,3	6,6
Valeur des ventes au détail, magasins d'alimentation	8 354,4	8 771,3	9 506,8	10 476,5	8,4	10,2
Indice du prix de vente dans l'industrie au Canada (1981=100)	114,5	116,1	121,0	125,2	4,2	3,5
Indice des prix à l'alimentation à Montréal (1981=100)	116,1	120,2	128,4	135,1	6,8	5,2

N.D.: non disponible.
N.A.: non applicable.
(1) Estimations.
(2) Prévisions.
(3) Comprend en plus des livraisons manufacturières, certaines autres activités tels l'achat et la revente de produits, la construction effectuée pour son propre compte, l'exploitation de cafétérias, etc...
(4) Comprend seulement les livraisons des produits de propre fabrication.

Sources: - Statistique Canada, différents catalogues.
- Bureau de la statistique du Québec.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de l'économie, février 1988.

Par ailleurs, les taux de salaire progressaient de 4,1 %, alors que les prix des matériaux d'emballage et ceux de l'électricité augmentaient respectivement de 3,7 % et de 1,7 %. Finalement, la diminution des taux d'intérêt a permis aux entreprises de réduire leurs frais à ce chapitre.

La demande de produits alimentaires (mesurée par les ventes au détail) en dollars constants a progressé de près de 3,6 % en 1987, comparativement à des hausses de 1,4 % et de 1,5 % pour les deux années précédentes. Au total, la valeur, en dollars courants, des ventes des magasins d'alimentation est passée de 9,51 milliards $ en 1986 à 10,48 milliards $ en 1987.

Cette augmentation de la demande réelle, supérieure à l'accroissement de la population, est attribuable à des modifications dans certains comportements d'achats. Ainsi, une situation économique plus favorable aurait incité les ménages à substituer des produits plus coûteux et plus raffinés à ceux achetés précédemment.

Les informations préliminaires pour 1987 font état d'un niveau record des dépenses en immobilisations et en réparations dans le secteur québécois des aliments et des boissons. En effet, ces dépenses pourraient s'élever à 396,4 millions $ en 1987, en hausse de 15,2 % en regard de 1986. Des augmentations seraient particulièrement importantes dans les secteurs des produits laitiers, des boulangeries et de l'abattage.

GRAPHIQUE 3.1
VALEUR DES LIVRAISONS DU SECTEUR ALIMENTS ET BOISSONS
AU QUEBEC, DE 1973 A 1987

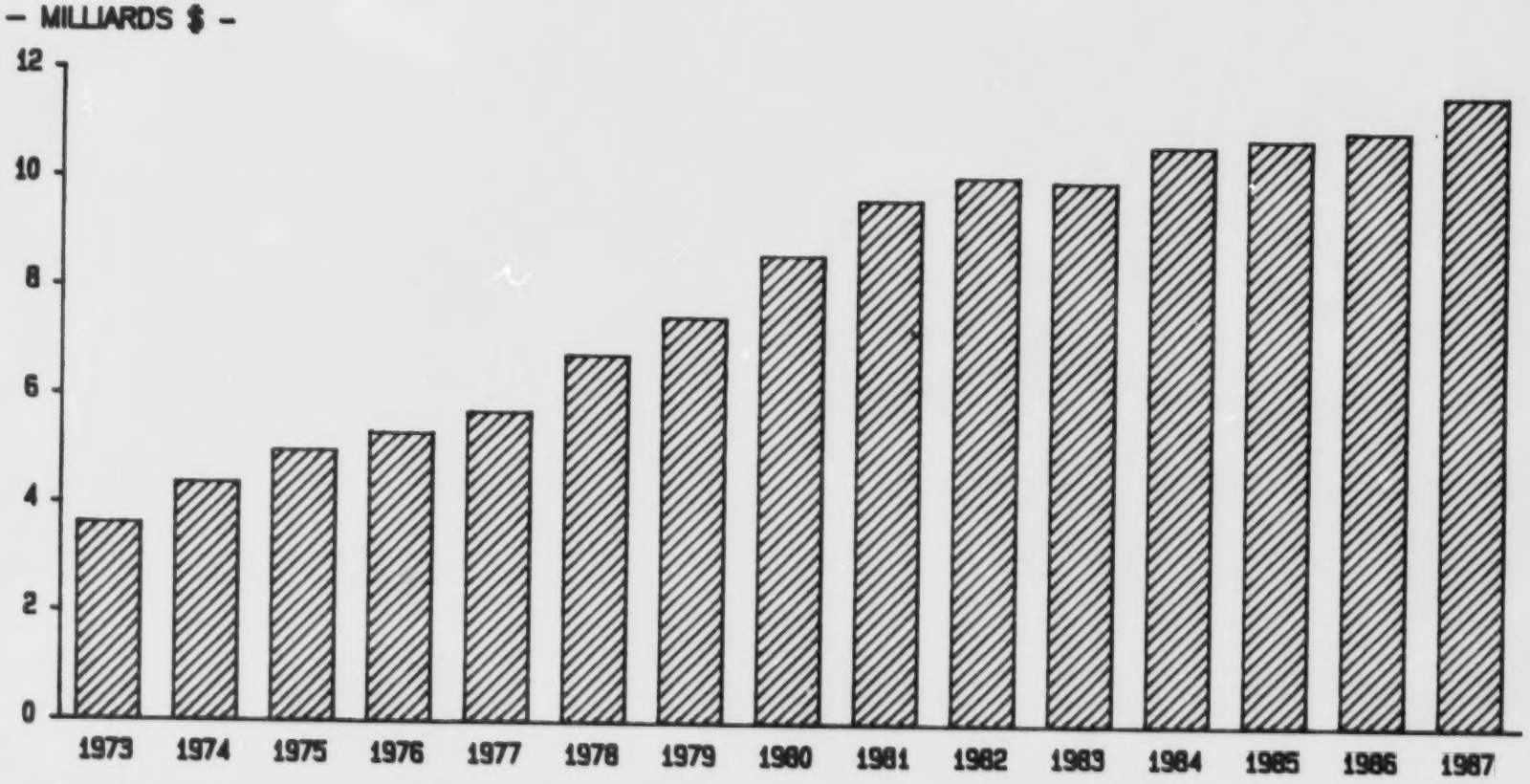

SOURCE: MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUEBEC,
DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE, FEVRIER 1988.

3.2 La situation par secteur

3.2.1 L'industrie de la transformation du lait

Au cours des huit premiers mois de 1987, certaines modifications sont survenues au profil d'utilisation du lait. Ainsi, la consommation canadienne de beurre a poursuivi sa chute et elle pourrait diminuer de plus de 1,4 %. Cette situation a été accompagnée au Québec d'une baisse de près de 27,7 % de la production de beurre, les stocks de ce produit, au mois d'août 1987, se sont chiffrés par 10 808 tonnes, comparativement à 19 461 tonnes à pareille date l'année précédente.

La baisse dans l'utilisation du lait pour la production de beurre résulte en partie de la hausse de production des autres produits laitiers. Ainsi, la production québécoise de cheddar a progressé de 2,6 %, alors que celle des autres fromages a augmenté de 16,5 % au cours des huit premiers mois de 1987. De plus, la fabrication de crème glacée s'élevait de 2,9 %, tandis que celle du yogourt connaissait une hausse de 9,5 %.

Au chapitre du lait de consommation vendu par les laiteries, les quantités de lait homogénéisé ont augmenté de 5,8 %, alors que celles du lait partiellement écrémé progressaient de 9,6 %.

Les exportations québécoises de produits laitiers ont connu une baisse à la suite de la cessation des importations algériennes de lait évaporé et d'une chute des ventes à l'étranger de poudre de lait écrémé.

TABLEAU 3.2
VALEUR DES LIVRAISONS A L'ACTIVITE MANUFACTURIERE PAR SECTEUR DE L'INDUSTRIE DES ALIMENTS ET BOISSONS ET DE L'INDUSTRIE DU TABAC AU QUEBEC DE 1982 A 1985

Secteurs	1982	1983	1984	1985	Variations 1984/1983	Variations 1985/1984
	- '000 000$ -				- % -	
Viande et volaille (10.1)	2 352,8	2 361,8	2 526,5	2 484,2	7,0	-1,7
Transformation du poisson (10.2)	100,6	N.D.	108,3	132,1	N.A.	22,0
Préparation des fruits et légumes (10.3)	287,5	300,7	344,3	354,2	14,5	2,9
Produits laitiers (10.4)	2 192,9	2 292,6	2 533,8	2 603,4	10,5	2,7
Meuneries (10.51)	N.D.	N.D.	211,5	235,1	N.A.	11,2
Aliments pour animaux (10.53)	959,0	910,3	915,5	855,3	0,6	-6,6
Huiles végétales (10.6)	0,0	0,0	0,0	0,0	N.A.	N.A.
Boulangerie et pâtisserie (10.7)	653,3	661,0	668,1	688,7	1,1	3,1
Sucre de canne et de betterave (10.81)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.A.	N.A.
Confiserie et chocolat (10.83)	168,4	157,8	177,9	212,2	12,7	19,3
Autres produits alimentaires (10.9)	N.D.	735,2	826,9	863,7	12,5	4,5
Total - aliments (10.0)	7 763,0	7 854,9	8 481,2	8 559,6	8,0	0,9
Boissons gazeuses (11.1)	326,2	352,1	397,0	387,7	12,8	-2,3
Produits de distillation (11.2)	187,7	194,1	197,1	181,8	1,5	-7,8
Bière (11.3)	477,5	495,4	536,8	571,9	8,4	6,5
Vin (11.4)	34,4	35,3	44,5	54,3	26,1	22,0
Total - boissons (11.0)	1025,8	1 076,9	1 175,4	1 195,8	9,1	1,7
Industrie des aliments et boissons	8 788,8	8 931,8	9 656,6	9 755,4	8,1	1,0
Industrie du tabac (12.0)	679,3	704,9	747,6	811,2	6,1	8,5

N.D.: non disponible.
N.A.: non applicable.

Note: Les données des secteurs confidentiels n'apparaissent pas dans le tableau mais sont incluses dans le "total - aliments (10.0)".

Sources: - Statistique Canada, Industries manufacturières du Canada, catalogue numéro 31-203.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de l'économie, février 1988.

Les entreprises du secteur de la transformation du lait ont procédé à une augmentation importante de leurs investissements, ceux-ci passant de 59,9 millions $ en 1986 à plus de 96,1 millions $ en 1987. Plusieurs projets sont liés à des agrandissements et à l'achat de machinerie. Par ailleurs, le mouvement de concentration s'est poursuivi, certaines entreprises ayant fait l'objet d'acquisition et de fusion. Ainsi, après l'achat de La Ferme Saint-Laurent par Purdel, Agropur s'est porté acquéreur du Groupe Choix-Unic.

Les prix du lait à la production sont négociés entre les producteurs et les associations de transformateurs. Depuis le mois d'août 1985, le lait est payé en fonction de son utilisation finale. Ainsi, les fabricants de fromage, de yogourt et de crème glacée accordent un prix plus élevé que les producteurs de beurre. La dernière négociation des prix, amorcée en avril 1987, a conduit à une impasse en décembre. Aux dires de certains acheteurs, la décision arbitrale de la Régie des marchés agricoles du Québec désavantage indûment les fabricants de fromages de spécialité alors qu'elle favorise les producteurs de beurre et de cheddar.

3.2.2 L'industrie de la viande et de la volaille

Alors que le nombre de têtes abattues dans le secteur du porc augmentait de 1,8 % en 1987, les abattages québécois de bovins et de

GRAPHIQUE 3.2
VALEUR DES LIVRAISONS DU SECTEUR ALIMENTS ET BOISSONS
VARIATIONS ANNUELLES EN POURCENTAGE
AU QUEBEC, DE 1973 A 1987

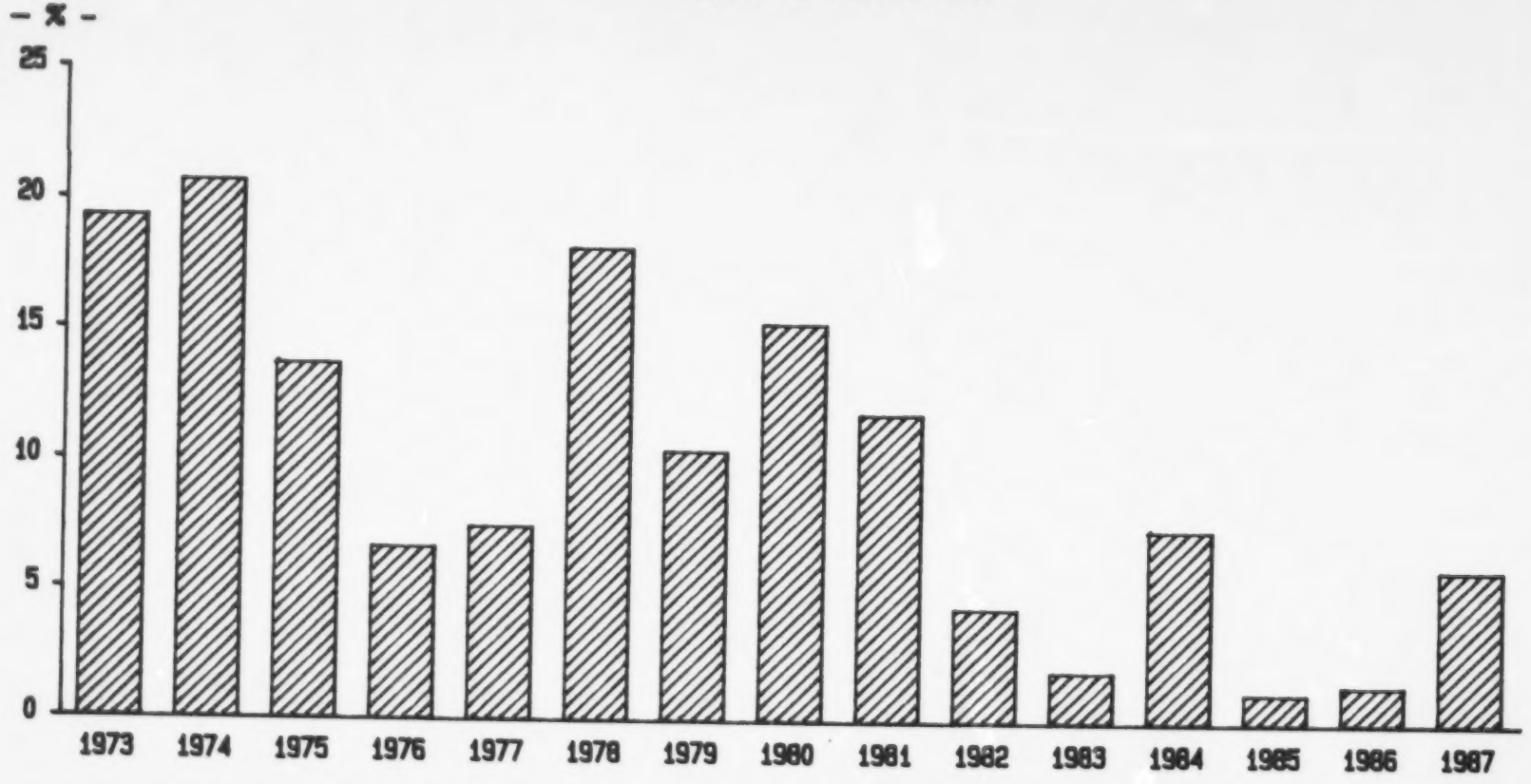

SOURCE: MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUEBEC,
DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE, FEVRIER 1988.

veaux diminuaient de 6,6 %. Dans le cas des ovins, la baisse des abattages atteignait 4,8 %. Par ailleurs, les abattages de poulets progressaient de 9,3 % alors que ceux de dindons s'élevaient de 11,6 %.

Au cours des dix premiers mois de 1987, les expéditions manufacturières de l'ensemble de l'industrie ont diminué de 5,8 % en regard de l'année précédente. La valeur des ventes de l'industrie de la viande s'est abaissée de 8,2 %, alors que celle de l'industrie de la transformation de la volaille connaissait une hausse de 6,8 %. Cette situation reflète essentiellement l'évolution à la baisse du prix du porc et des volumes de production dans le secteur bovin.

Pour les trois premiers trimestres de 1987, la valeur des exportations de viande de boeuf s'est élevée à 31,8 millions $ en regard de 43,5 millions $ l'année précédente; le volume total des ventes est passé de 15 911 tonnes en 1986 à 9 419 tonnes en 1987. Par ailleurs, les exportations de viande de porc ont diminué de 5,7 % en volume et de 4,2 % en valeur.

Au cours de 1987, un nouveau groupe a acquis un nombre important d'entreprises oeuvrant dans le secteur de la transformation de la volaille. Cette nouvelle entreprise pourrait entraîner certaines modifications des conditions du marché. Ce secteur compte maintenant cinq principales entreprises, huit autres petits abattoirs se partagent le reste du marché.

TABLEAU 3.3
VALEUR DES EXPORTATIONS INTERNATIONALES CHARGEES AU QUEBEC
PAR SECTEUR DE L'INDUSTRIE DES ALIMENTS ET BOISSONS
ET DE L'INDUSTRIE DU TABAC
DE 1984 A 1987

Secteurs	1984	1985	1986	1987(1)	Variations 1986/1985	Variations 1987/1986
	- '000 000$ -				- % -	
Viande et volaille (10.1)	465,3	451,4	543,0	519,8	20,3	-4,3
Transformation du poisson (10.2)	92,2	110,0	146,7	149,4	33,4	1,8
Préparation de fruits et légumes (10.3)	31,5	34,7	44,4	44,6	28,0	0,5
Produits laitiers (10.4)	204,6	186,6	147,9	100,7	-20,7	-31,9
Meuneries (10.51)	52,4	39,4	41,8	34,5	6,1	-17,5
Aliments pour animaux (10.53)	30,5	25,2	24,3	18,7	-3,6	-23,0
Huiles végétales (10.6)	20,7	14,9	9,0	7,0	-39,6	-22,2
Boulangerie et pâtisserie (10.7)	18,0	21,5	21,0	23,5	-2,3	11,9
Sucre de canne et de betterave (10.81)	14,4	7,7	12,3	7,9	59,7	-35,8
Confiserie et chocolat (10.83)	47,0	44,7	47,4	42,3	6,0	-10,8
Autres produits alimentaires (10.9)	52,0	57,1	77,2	88,1	35,2	14,1
Total - aliments (10.0)	1 028,6	993,2	1 115,0	1 036,5	12,3	-7,0
Boissons gazeuses (11.1)	4,9	4,3	5,7	3,6	32,6	-36,8
Produits de distillation (11.2)	90,4	70,3	66,5	69,2	-5,4	4,1
Bière (11.3)	28,6	30,0	39,5	52,2	31,7	32,2
Vin (11.4)	0,3	0,4	1,1	0,8	175,0	-27,3
Total - boissons (11.0)	124,2	105,0	112,8	125,8	7,4	11,5
Industrie des aliments et boissons	1 152,8	1 098,2	1 227,8	1 162,3	11,8	-5,3
Industrie du tabac (12.0)	7,1	6,0	11,3	21,9	88,3	93,8

(1) Prévisions basées sur les valeurs cumulées des 9 premiers mois de l'année.

Sources: - Bureau de la statistique du Québec, Exportations internationales chargées au Québec.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de l'économie, février 1988.

3.2.3 L'industrie de la fabrication d'aliments pour animaux

Pour une troisième année consécutive, les prix de vente de l'industrie de la fabrication d'aliments pour animaux ont continué à baisser. Cette diminution s'est chiffrée par 3,5 % en 1987 comparativement à des chutes de 6 % en 1985 et de 1 % en 1986. Ces baisses sont imputables à une réduction importante du coût des matières premières que constituent les céréales fourragères.

Cependant, une progression du volume des ventes a permis une augmentation de 6,3 % de la valeur des livraisons de cette industrie au cours des dix premiers mois de 1987. Cette hausse se reflète principalement dans les livraisons d'aliments pour le cheptel porcin et laitier.

3.2.4 L'industrie des boissons

L'industrie des boissons a vu la valeur de ses expéditions s'accroître de 11,1 % en 1987 comparativement à une augmentation de 3,8 % l'année précédente. La situation financière des entreprises semble s'être améliorée principalement sous l'effet de bénéfices extraordinaires dus à des activités extérieures au secteur.

Dans le secteur des brasseries, la valeur des livraisons de cette industrie s'est accrue de façon appréciable (20 %) au cours des dix premiers mois de 1987. Cette progression serait surtout attribuable

surtout à des hausses de volume et de prix. Ainsi, les ventes se sont fortement élevées au cours de l'été 1987, comparativement à l'été 1986, à la suite d'une saison particulièrement clémente. De plus, la stratégie adoptée par les trois principales entreprises dans ce secteur consiste à accroître les stocks chez les détaillants afin de profiter d'une visibilité maximale. Finalement, une importante entreprise australienne d'import-export s'est portée acquéreur d'une des principales compagnies oeuvrant au Canada.

L'industrie du vin et les distilleries auraient connu des hausses très modestes de leurs livraisons. Par ailleurs, certaines entreprises de ce secteur poursuivent leur projet de consolidation tant au niveau national qu'international.

Finalement, les ventes du secteur des boissons gazeuses pourraient connaître une légère décroissance cette année. Depuis quatre ans, l'indice des prix de vente de cette industrie est demeuré relativement stable. Par ailleurs, une entreprise laitière s'est départie de sa division de boissons gazeuses au bénéfice d'une compagnie spécialisée dans cette industrie.

3.3 La distribution alimentaire

Pour les neuf premiers mois de 1987, les ventes au détail des magasins d'alimentation se sont accrues de 9,1 % en regard de la période

correspondante de l'année précédente. Par ailleurs, en excluant l'influence des prix, l'augmentation des ventes serait de 3,7 %.

En 1987, la valeur des ventes des détaillants en alimentation s'élevait au Québec à 10,48 milliards $. Plus de 75 % des ventes ont été réalisées par les supermarchés alors que les magasins d'alimentation de spécialités s'accaparaient de 11,9 % du marché. Le reste des ventes a été effectué par les dépanneurs et par d'autres établissements de ventes au détail.

Les entreprises oeuvrant dans la distribution alimentaire ont été particulièrement actives au chapitre des acquisitions. Ainsi, après Steinberg et Provigo en 1986, Métro-Richelieu a effectué en 1987 des transactions importantes visant son expansion et sa diversification. Après avoir diversifé ses activités dans la quincaillerie et la pharmacie, le groupe Métro-Richelieu a procédé, au cours de 1987, à l'acquisition de 50 % des actions des restaurants Giorgio, pour acquérir par la suite les restaurants Pastelli, antérieurement propriété des Rôtisseries Saint-Hubert. De plus, au début du mois de mai, le groupe devait acheter 14 nouveaux supermarchés de la chaîne Super Carnaval et deux distributeurs alimentaires de la région de Québec. Le groupe s'est porté acquéreur des Pêcheries Atlantique du Québec Inc. Cette dernière entreprise qui jouait le rôle de grossiste en fruits de mer a été intégrée à Boeuf Mérite qui s'occupait déjà de la distribution du poisson congelé et de la viande pour Métro-Richelieu.

Par ailleurs, les entreprises de distribution alimentaire tentent d'accroître de plus en plus l'importance de leur rôle de grossiste. Ainsi, avec la vente des dépanneurs de la chaîne Sept Jours à Alimentation Couche-Tard, Métro-Richelieu s'est assuré de demeurer leur fournisseur. La stratégie de Steinberg, de mettre certains magasins sous franchise, s'inspire de la même intention. Cette dernière entreprise a lancé en novembre dernier une nouvelle bannière qui vise à regrouper des épiceries de petite surface.

Finalement la compagnie Provigo a acquis par le biais de sa filiale Dellixo deux entreprises oeuvrant dans le secteur des services alimentaires. La compagnie a aussi poursuivi son expansion à l'extérieur du Québec en effectuant des acquisitions aux États-Unis et en Ontario.

CHAPITRE 4

LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE

4.1 La situation du secteur des pêches sur la Côte Atlantique

Au mois d'octobre 1987, les débarquements cumulatifs de poisson, mollusques et crustacés de la Côte Atlantique canadienne (Provinces maritimes, Terre-Neuve et Québec) se chiffraient par 1 039 873 tonnes, en baisse de 2,3 % par rapport à la même période de l'année précédente. La valeur de ces débarquements atteignait, quant à elle, 898,5 millions $, soit une hausse de 32,6 %.

La production des usines de la Côte Atlantique a fléchi de 16,5 % et s'établissait à 228 567 tonnes pour les sept premiers mois de 1987. Les produits congelés étaient en baisse de 15,7 % à 144 787 tonnes, alors que la production de mollusques et de crustacés fléchissait de 37,8 % à 12 566 tonnes. Les stocks de produits transformés étaient en hausse de 9,1 % à la fin de juillet 1987 par rapport à ceux du même mois de l'année précédente.

Les captures québécoises représentaient en 1987, 8,5 % du volume total des captures de l'ensemble de la Côte Atlantique, comparativement à 7,8 % l'année précédente. La valeur rattachée à ces captures atteignait 12,9 % de celle de la Côte Atlantique en 1987, en regard de 11,6 % en 1986. Cette amélioration de la performance québécoise est

TABLEAU 4.1
VOLUME ET VALEUR DES CAPTURES DANS LE SECTEUR
DES PECHES MARITIMES AU QUEBEC DE 1984 A 1987

Espèces	1984	1985	1986	1987(1)	Variations 1986/1985	Variations 1987/1986
Volumes des captures		- tonnes - (2)			- % -	
Morue	37 573	41 865	34 274	30 543	-18,1	-10,9
Sébaste	13 855	9 268	9 917	14 662	7,0	47,8
Flétan de l'Atlantique	67	132	206	156	56,1	-24,3
Flétan du Groenland	1 510	2 018	6 241	10 631	209,3	70,3
Plie	2 655	3 467	4 494	5 705	29,6	26,9
Hareng	2 888	3 342	3 860	5 593	15,5	44,9
Maquereau	2 231	2 178	3 004	2 753	37,9	-8,4
Anguille	302	344	318	4	-7,6	-98,7
Crevettes	5 278	6 539	6 689	7 646	2,3	14,3
Crabe	12 766	15 301	14 761	10 128	-3,5	-31,4
Homard	1 875	2 137	2 268	2 658	6,1	17,2
Pétoncles	1 102	1 304	1 171	1 954	-10,2	66,9
Autres espèces	1 775	2 294	2 767	3 150	20,6	13,8
Total	83 877	90 189	89 970	95 583	-0,2	6,2
Valeur des captures		- '000$ -			- % -	
Morue	14 688	18 319	17 169	23 037	-6,3	34,2
Sébaste	3 153	2 062	2 409	3 883	16,8	61,2
Flétan de l'Atlantique	188	419	540	443	28,9	-18,0
Flétan du Groenland	884	1 278	4 994	13 804	290,8	176,4
Plie	1 048	1 584	2 727	4 800	72,2	76,0
Hareng	660	878	1 027	1 486	17,0	44,7
Maquereau	682	643	840	733	30,6	-12,7
Anguille	780	1 136	1 461	8	28,6	-99,5
Crevettes	6 990	8 764	11 463	18 269	30,8	59,4
Crabe	15 344	17 495	26 057	32 061	48,9	23,0
Homard	9 357	11 433	13 569	18 150	18,7	33,8
Pétoncles	1 618	1 832	1 583	3 039	-13,6	92,0
Autres espèces	1 145	1 846	2 064	2 511	11,8	21,7
Total	56 537	67 689	85 903	122 224	26,9	42,3

(1) Données préliminaires.
(2) Les volumes sont exprimés en poids vif.

Sources: - Pêches et Océans Canada, Les pêches maritimes du Québec, Revue statistique annuelle sur les pêches maritimes du Québec et Statistiques mensuelles des débarquements par espèces.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de l'économie, février 1988.

imputable à l'augmentation de 11,8 % des prises de poisson de fond au Québec, alors que celles-ci reculaient de 3,1 % dans les quatre provinces de l'Atlantique.

Le gouvernement fédéral a procédé à la privatisation de la firme Fishery Products International (FPI) par la voie d'une émission publique d'actions. Située à Terre-Neuve, cette entreprise avait été constituée en 1984 par l'intégration des activités de plusieurs sociétés. En 1986, la firme Fishery Products International avait affiché des profits de 46 millions $. L'émission d'actions a rapporté 177 millions $.

Par ailleurs, le conflit entre le Canada et la France persiste toujours. L'année 1987 a été marquée par un changement, de part et d'autre, des équipes de négociateurs et les premiers ministres ont été saisis directement du dossier. La question de la délimitation respective des frontières de Saint-Pierre-et-Miquelon et du Canada semble évoluer selon l'échéancier prévu, alors que la négociation de contingents est au point mort. Présentement, à ce chapitre, aucun contingent n'a été alloué à la France, tant pour la flotte de l'archipel que pour celle de la métropole.

4.2 La situation du secteur des pêches au Québec

4.2.1 Les pêches maritimes

La saison de pêche 1987 aura été marquée par plusieurs événements qui auront, à divers degrés, influé sur le résultat de cette

GRAPHIQUE 4.1
VALEUR DES DEBARQUEMENTS DANS LE SECTEUR DES PECHES MARITIMES EN 1987
IMPORTANCE RELATIVE DES PRINCIPALES ESPECES AU QUEBEC

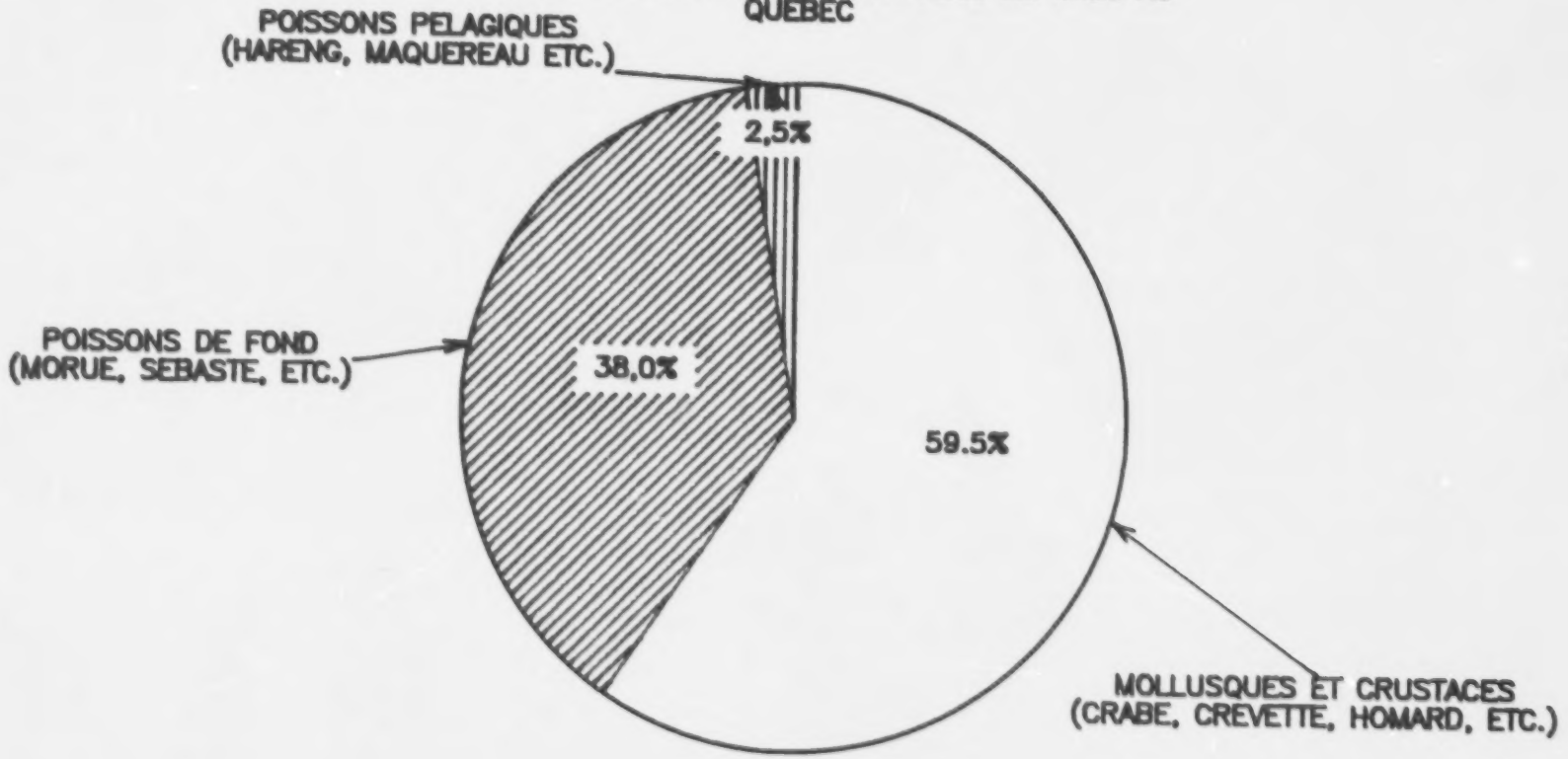

SOURCE: MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUEBEC, DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE, FEVRIER 1988.

campagne de pêche. On se souviendra que les pêches du crabe et du homard ont été retardées dans certains secteurs à cause des conditions climatiques adverses. De plus, les contingents de morue pour les engins mobiles dans la partie sud du Golfe ont été atteints rapidement, voire dépassés. On se rappellera également les fréquents arrêts de l'activité de ce segment de la flotte de pêche à cause de la petite taille de la morue et de la rareté de cette dernière dans le cas de la pêche côtière.

Au Québec, selon les données préliminaires, la saison de pêche 1987 se termine malgré tout par une légère augmentation des captures, alors que leur valeur affiche, cette année encore, une croissance importante. En effet, alors que le volume passe de 89 970 tonnes en 1986 à 95 583 tonnes en 1987, soit une hausse de 6,2 %, la valeur fait un bond de 42,3 %, passant de 85,9 millions $ en 1986 à 122,2 millions $ en 1987.

Le groupe des poissons de fond, le plus important en terme de volume, croît de 12 %. La valeur associée à ces débarquements augmente, quant à elle, de 66 % pour atteindre les 46,5 millions $. Les débarquements de sébaste et de flétan du Groenland progressent respectivement de 47,8 % et de 70,3 %. La morue, qui compte pour la moitié de ce groupe, accuse une baisse de 10,9 %; cette baisse frappe la Gaspésie (-12 %), mais davantage la Côte-Nord où les prises chutent de 27 % passant de 6 051 tonnes en 1986 à 4 407 tonnes en 1987; ces prises s'élevaient à 10 554 tonnes, trois ans plus tôt.

GRAPHIQUE 4.2
PRIX DES FILETS DE POISSON
SUR LE MARCHE DE BOSTON, DEBUT DECEMBRE

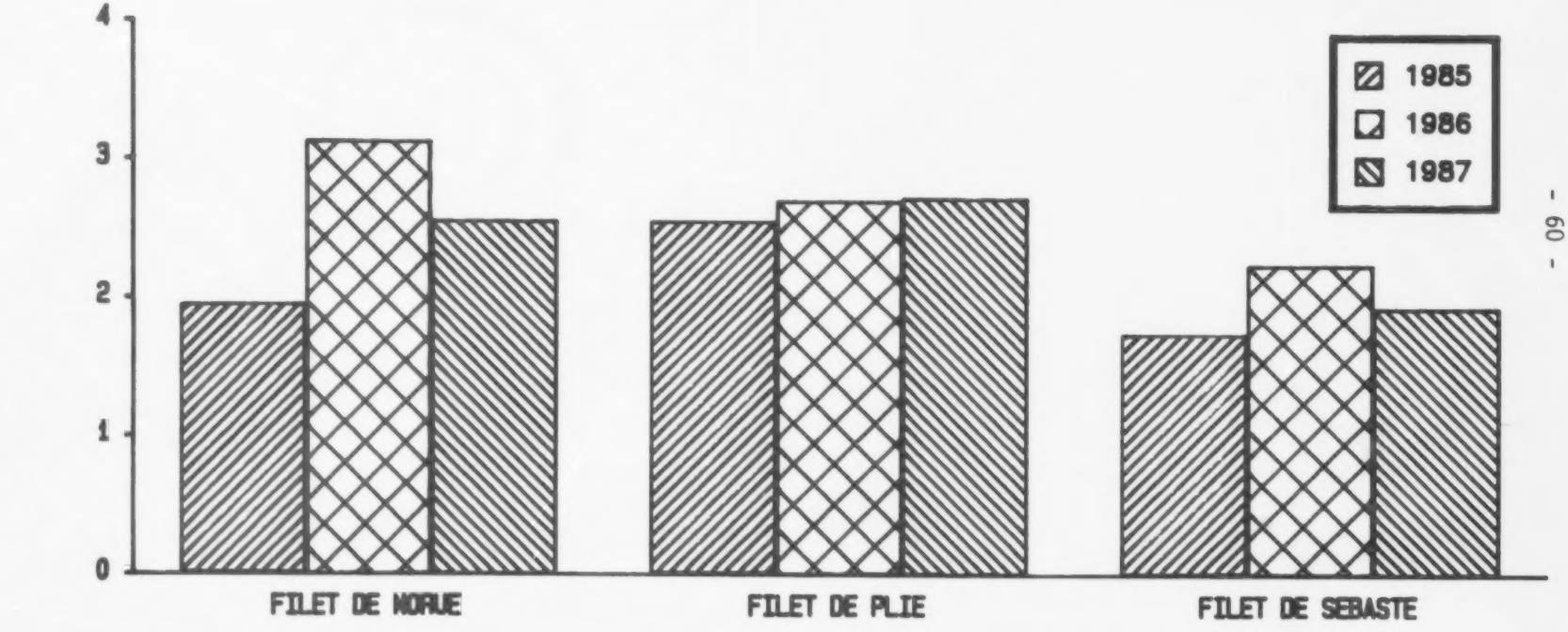

SOURCE: MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUEBEC, DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE, FEVRIER 1988.

Les mollusques et crustacés, deuxième groupe en importance, accusent un recul de 8 % quant au volume, soit 24 226 tonnes en 1987 contre 26 445 tonnes en 1986. Cependant, la valeur correspondante progresse de 36 % pour se chiffrer par 72,7 millions $ en 1987. Ce groupe représente 59,5 % de la valeur totale des débarquements en 1987, soit un recul par rapport à 1986 où il contribuait à 62,3 % de cette valeur. La chute de 31,4 % des captures de crabe explique ce repli.

Cette année encore, le crabe des neiges se révèle être l'espèce ayant la plus grande valeur au débarquement avec 32,1 millions $, en hausse de 23 % sur 1986. On note cependant une réduction drastique des captures aux Iles-de-la-Madeleine et en Gaspésie, où celles-ci ont chuté de 46 % pour chacune de ces régions. On s'interroge sur les causes de cette baisse. Diverses hypothèses sont envisagées: une pêche trop intensive au cours des années antérieures, l'action des chalutiers ou des phénomènes hydrologiques particuliers. Le retard de trois semaines de l'ouverture de la saison pour les bateaux semi-hauturiers aurait fait perdre la meilleure période de pêche. Parmi les autres espèces d'importance, les prises de crevette ont augmenté de 14,3 % et celles de homard de 17,2 %. Le report d'une semaine de la saison de pêche du homard aux Iles-de-la-Madeleine n'aura pas été préjudiciable. En effet, ce fut une excellente saison avec des hausses de 19 % du volume des captures pour un total de 1 885 tonnes et de 38 % de la valeur pour une somme globale de 12,9 millions $. La crevette devient, pour la Côte-Nord, la seconde espèce quant à la valeur, avec des prises évaluées à quelque 3,6 millions $.

GRAPHIQUE 4.3
PRIX DU BLOC
SUR LE MARCHE DE BOSTON, DEBUT DECEMBRE

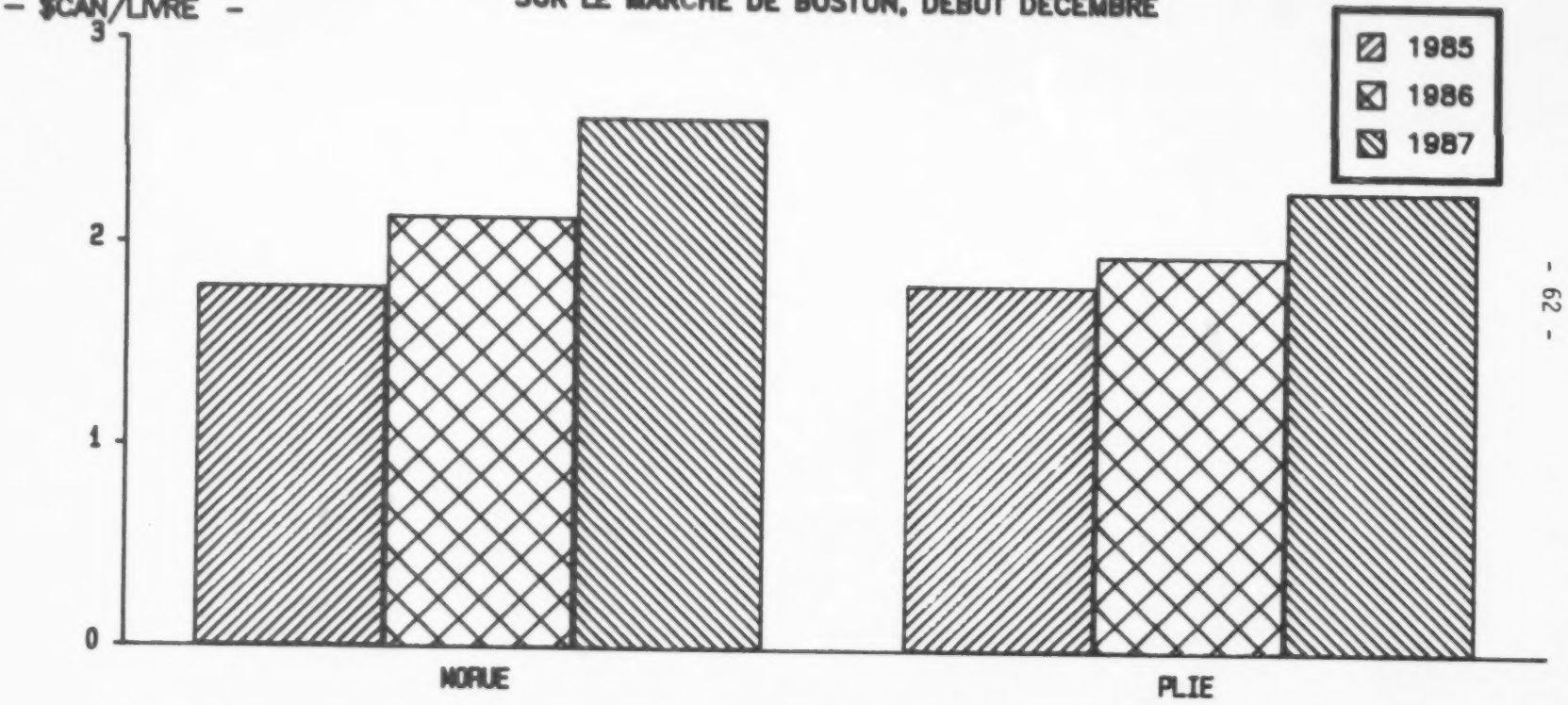

SOURCE: MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUEBEC, DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE, FEVRIER 1988.

Les prix au débarquement ont évolué à la hausse pour la presque totalité des espèces. Mentionnons les hausses les plus importantes: le crabe 79,3 % (de 1,76 $ à 3,17 $/kg), le flétan du Groenland 62,3 % (de 0,80 $ à 1,30 $/kg), la morue 50,6 % (de 0,51 $ à 0,75 $/kg), la crevette 39,4 % (de 1,71 $ à 2,39 $/kg), la plie 38,7 % (de 0,61 $ à 0,84 $/kg). Seule l'anguille a connu une baisse importante, 56,5 % (de 4,59 $ à 2,00 $/kg). Les prix du maquereau et du hareng demeurent sensiblement les mêmes.

La fermeté de la demande américaine en regard du plafonnement des approvisionnements a contribué à l'augmentation des prix. De plus, le fléchissement de la devise américaine, en regard des monnaies européennes et du yen, a été favorable au Québec.

4.2.2 La production aquicole et les pêches dans les eaux douces

En 1987, la production aquicole commerciale du Québec se chiffrait par 995 tonnes pour une valeur de 8 millions $, comparativement à 855 tonnes pour une valeur de 7,6 millions $ en 1986. Ce volume se composait principalement de truite arc-en-ciel (160 tonnes) et d'omble de fontaine (640 tonnes). Les productions de ces deux espèces demeuraient stables par rapport à l'année précédente. Le saumon et la moule bleue dont l'élevage débutait en 1986 avec des productions de 10 et 45 tonnes, ont vu leurs volumes multipliés par trois en 1987 pour atteindre respectivement 30 et 140 tonnes. On notait également, cette dernière année, une production expérimentale de 25 tonnes de truite de mer.

GRAPHIQUE 4.4
PRIX DES AUTRES PRODUITS
DE LA PECHE SUR LE MARCHE
DE BOSTON, DEBUT DECEMBRE

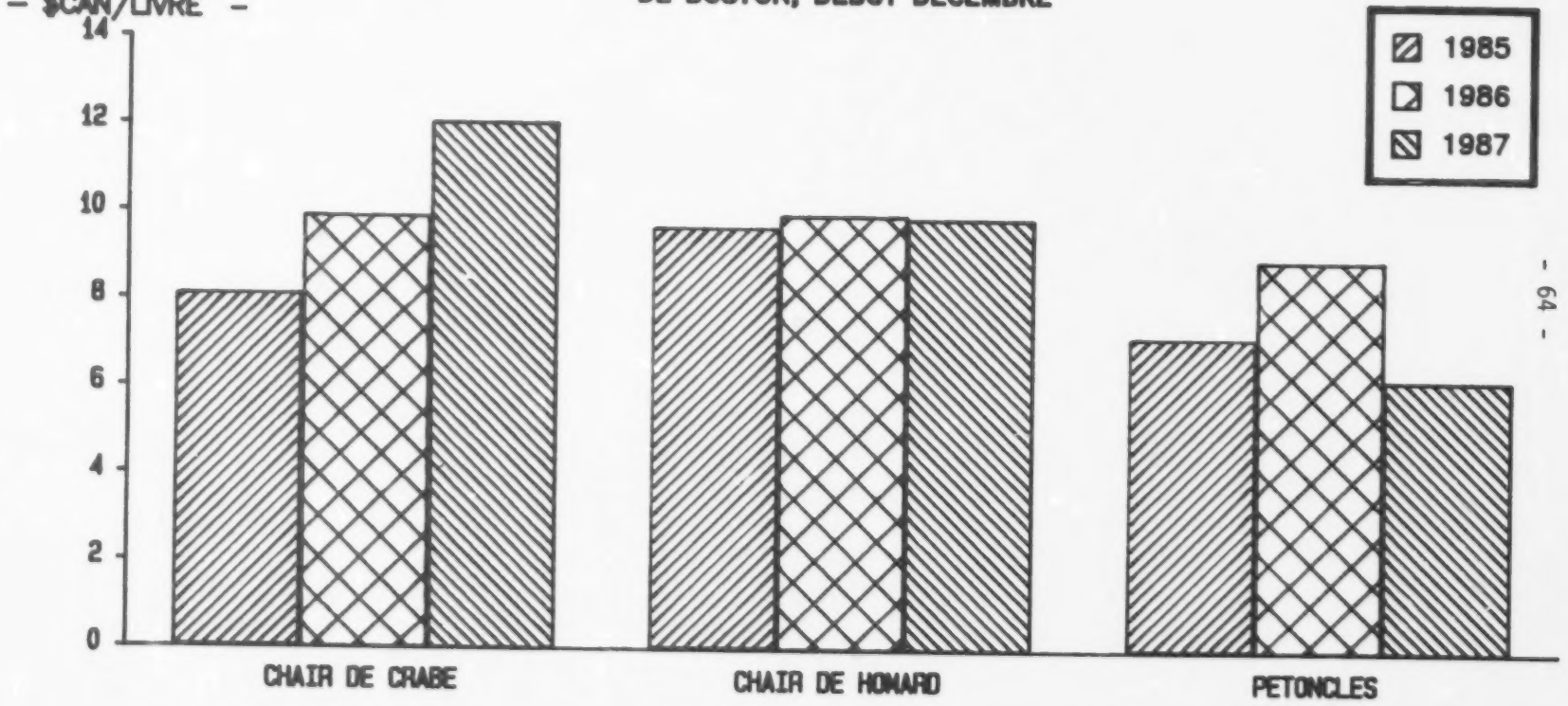

SOURCE: MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUEBEC, DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE, FEVRIER 1988.

Dans le secteur des pêches commerciales en eaux douces, les captures se sont élevées à 1 019,2 tonnes en 1987, en baisse de 20,9 % en regard de l'année précédente. Les principales espèces récoltées sont la barbotte avec 373,5 tonnes, la perchaude avec 213 tonnes, l'anguille et l'esturgeon jaune avec respectivement des prises de 132,1 tonnes et 119,7 tonnes. C'est dans le lac Saint-Pierre que s'effectue la majorité des prises, soit près de 66 % du total des captures québécoises.

En 1987, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, en collaboration avec celui du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, a proposé un plan de développement qui faisait le point sur les différentes ressources du lac Saint-Pierre. Ce plan a fait l'objet de consultations et des décisions ont été prises pour la gestion et l'allocation des ressources aquatiques entre la pêche commerciale et la pêche sportive.

En vue d'en arriver à une meilleure connaissance de l'importance des divers stocks de poisson dans les eaux douces, le Ministère a délivré 35 permis expérimentaux.

4.3 Le secteur de la transformation des produits marins

En 1987, la valeur des livraisons des usines de transformation de produits marins, situées tant sur le littoral que dans le reste du

TABLEAU 4.2
STATISTIQUES PRINCIPALES DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION DU POISSON
AU QUEBEC DE 1984 A 1987

Détail	1984	1985	1986	1987	Variations 1986/1985	Variations 1987/1986
		- '000 000$ -			- % -	
Valeur des livraisons (activité totale) (1)	121,9	138,7	176,0	210,0	26,9	19,3
Coûts des matières premières et de l'énergie	81,6	93,2	N.D.	N.D.	N.A.	N.A.
Valeur ajoutée (activité totale) (1)	39,7	45,2	N.D.	N.D.	N.A.	N.A.
Emploi (nombre)	1 859	2 276	N.D.	N.D.	N.A.	N.A.
Indice du prix de vente dans l'industrie au Canada (1981=100)	107,8	112,2	124,6	145,7	11,1	16,9

N.D.: non disponible..
N.A.: non applicable.
(1) Comprend en plus des livraisons manufacturières, certaines autres activités tels l'achat et la revente de produits, la construction effectuée pour son propre compte, l'exploitation de cafétérias, etc.

Sources: - Statistique Canada, différents catalogues.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de l'économie, février 1988.

Québec pourrait s'accroître de 19,3 % et se chiffrer par 210,0 millions $. Cette performance résulte principalement d'une hausse de prix car en terme de volume, la production demeure relativement stable. Rappelons que l'industrie québécoise de la transformation du poisson avait connu une baisse de 7 % de la valeur des livraisons totales en 1984, puis une reprise en 1985 et en 1986 avec des hausses de 13,8 % et de 26,9 % respectivement.

La valeur des exportations chargées au Québec de produits marins a augmenté de 1,8 % durant les neuf premiers mois de 1987 en regard de la période correspondante de l'année précédente, passant de 113,5 millions $ à 115,6 millions $. En 1986, ces exportations avaient progressé de 33,3 % en regard de l'année précédente. Les exportations des divers produits de poissons s'élèvent à 57,6 millions $ alors que celles des mollusques et crustacés atteignent 55,2 millions $. Parmi les principaux produits, mentionnons la morue salée (8,5 millions $), les filets de turbot (8,1 millions $), les blocs et dalles de morue (9,3 millions $), les filets de sébaste (7,6 millions $), le crabe et la crevette frais ou congelés (23,3 millions $ et 13,9 millions $ respectivement).

L'évolution des prix des produits vendus sur le marché de Boston s'est avérée erratique en 1987. Parmi les principaux produits, notons le bloc de morue dont le prix a clôturé l'année à 2,63 $CAN la livre, en regard de 2,14 $CAN au mois de décembre précédent, en hausse de

22,9 %. Le prix du filet de morue sans arête, en format de 5 livres, est passé de 3,13 $CAN en 1986 à 2,56 $CAN la livre à la fin de 1987. Du côté des mollusques et crustacés, on vendait la chair de crabe 12,08 $CAN la livre, en hausse de 21,8 % alors que le prix du pétoncle régressait de 30,3 %. La consommation américaine de produits marins est passée de 13,7 livres par personne en 1984 à 14,5 livres en 1985 et à 15,5 livres en 1986. En 1987, la consommation américaine aurait atteint 16 livres par personne.

Par ailleurs, en décembre 1987, les États-Unis imposaient un embargo sur certaines espèces de poisson de fond en provenance des provinces canadiennes de la Côte Atlantique. Certaines restrictions du plan américain de conservation interdisent aux entreprises de ce pays de transformer le poisson n'ayant pas atteint une certaine taille. Les États-Unis ont jugé que ces restrictions seraient efficaces seulement si les importations d'espèces identiques étaient aussi interdites.

Au chapitre des droits compensateurs, les États-Unis ont réduit considérablement le niveau du droit sur la morue salée. En 1985, le gouvernement américain avait imposé une surtaxe de 16,3 % sur la morue de la Gaspésie et de 20,75 % sur celle commercialisée par l'Office canadien du poisson salé. Le 6 novembre 1987, les taux furent ramenés de 16,3 % à 1,86 %, alors qu'ils furent supprimés dans le cas des produits de l'Office. La surtaxe de 6,85 % imposée sur le poisson de fond frais et entier le 2 janvier 1986 avait été ramenée à 5,82 % le 14 mars 1986.

A l'automne 1987, l'industrie canadienne des pêches a été secouée à la suite de l'intoxication de plusieurs personnes par des moules. Les autorités fédérales ont alors interdit la vente de certains mollusques. Le consommateur québécois a été particulièrement touché par ce problème et la réputation de tous les produits de la mer a été mise en cause. De plus, le développement de certaines productions aquicoles pourra en être freiné à court terme.

Dans le secteur de la transformation des produits de la pêche commerciale en eaux douces, le Ministère a contribué par son appui technique et financier à des projets visant la mise en place d'industries régionales. Ces projets se situent en Abitibi-Témiscamingue, au réservoir Manic 5 et dans le Québec nordique.

Finalement, au chapitre de la privatisation, la société Madelipêche Inc. a été vendue au mois de février 1987 à deux entreprises des Iles-de-la-Madeleine. Créée en 1978, l'entreprise Madelipêche Inc. avait pour but l'exploitation des installations abandonnées par Gorton Pew. Elle avait enregistré en 1986 des ventes de 22 millions $ et un déficit de 1,5 million $. Par ailleurs, la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA) a vendu la totalité de ses actions dans Pêches Nordiques à son partenaire minoritaire "Les Fruits de mer de l'Est". Cette dernière société est une filiale de Clearwater Fine Foods de la Nouvelle-Écosse. Pêches Nordiques possédait le Kristina Logos et le Lumaaq, deux navires de pêche en haute mer de 41,1 mètres de long.

CHAPITRE 5

LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DE L'ALIMENTATION EN 1988

L'année 1987 fut la seconde année d'application de la nouvelle version du "Farm Bill" américain. La Loi, modifiée en 1985, a orienté de façon nouvelle la politique américaine. Conscients de la persistance des surplus de production et de l'état déficitaire de leur balance commerciale, les États-Unis ont mis de l'avant des politiques dont les effets structurels visent la récupération de leur part du marché mondial des céréales et un meilleur contrôle de leurs dépenses gouvernementales à long terme.

L'année 1987 semble avoir été une année charnière pour les Américains. C'est ainsi que pour la première fois depuis 1984, la valeur des exportations agricoles s'est accrue. De plus, certains indicateurs font état d'une stabilisation du prix des terres, d'une réduction de la dette agricole, d'une diminution des stocks et d'un niveau record du revenu agricole.

Par ailleurs, les membres de la Communauté économique européenne n'ont pas réussi, en 1987, à s'entendre sur des moyens pour réduire l'important budget consacré au secteur agricole. Les ministres européens de l'Agriculture ainsi que les chefs d'État des différents pays membres se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de trouver des moyens pour freiner la production et pour réduire les taux de subsides sur des produits spécifiques. Ce n'est finalement qu'au début de février 1988,

qu'un accord est intervenu sur le contrôle des dépenses agricoles communautaires.

En 1988, l'économie canadienne devrait connaître un ralentissement de sa croissance, à la suite d'une faible progression de la demande des ménages et du secteur extérieur. Les taux d'intérêt seront à la baisse alors que le taux d'épargne demeurera sous la barre des 10 % du revenu personnel. Au Québec, les mises en chantier ne dépasseront pas les 50 000 unités et le taux de chômage demeurera aux environs de 10 %.

Depuis le début de 1988, le dollar canadien s'est fortement apprécié en regard de la devise américaine. Ainsi, alors que le dollar canadien s'échangeait à 0,72 $US en 1986, et à 0,75 $US en 1987, il atteignait 0,79 $US au cours des premières semaines du mois de février 1988. Par ailleurs, le dollar américain chutait à 127 yens japonais et à 1,635 mark allemand en début d'année 1988. En 1986, le dollar américain valait 2,17 marks et près de 169 yens. Parallèlement à l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, la monnaie canadienne a connu une baisse en regard des devises de ses principaux autres partenaires commerciaux.

Si ces tendances se maintenaient, les États-Unis devraient connaître une amélioration de leur balance commerciale à un moment où la situation concurrentielle des produits canadiens en regard de ceux des États-Unis serait affectée. Par ailleurs, les exportations canadiennes

seraient plus compétitives par rapport aux produits en provenance de ses autres partenaires commerciaux.

5.1 Les perspectives dans les secteurs de l'agriculture et des pêches à l'extérieur du Québec

Au cours de la prochaine année-récolte, les approvisionnements mondiaux en céréales pour l'alimentation animale devraient baisser de 3 % et, compte tenu d'une stabilité de la consommation, les stocks seraient ramenés à 80 % de leur niveau actuel. Cette situation devrait entraîner un raffermissement des prix des céréales, quoiqu'ils demeureront à des niveaux très bas.

La poursuite du programme de retrait des superficies en culture et l'abaissement du taux de prêt aux États-Unis permettront de maintenir la production de blé à son niveau actuel. A l'échelle internationale, les prix devraient progresser très légèrement pendant la campagne 1988-1989.

La production totale de viandes rouges et de volaille pourrait s'accroître de 2,6 % en 1988 aux États-Unis. Cette hausse serait d'abord imputable à la volaille puisque la production de celle-ci progresserait de 5,1 % alors que celle des viandes rouges augmenteraient de 1,3 %. A ce chapitre, la production de boeuf diminuerait de 3,6 % tandis que les approvisionnements de porc s'accroîtraient de près de 10 %.

Ces tendances au niveau de la production devraient amener le prix des bouvillons à évoluer entre 62 $US et 65 $US le cent livres au début de 1988. Ils connaîtront un sommet au printemps en s'approchant du 70 $US puis se stabiliseront à 65 $US durant le second semestre de 1988.

La hausse de production dans le secteur du porc va entraîner une baisse de son prix. Les résultats de l'enquête du 1er décembre 1987 font état d'une hausse de 6 % du cheptel porcin et la moyenne des prix devrait se situer entre 42 $US et 45 $US.

Sur la base du poids abattu, les importations américaines de porc en provenance du Canada ont augmenté de 8 % au cours des neuf premiers mois de 1987. Par ailleurs, les importations de porcs vivants sont en baisse de 22 % par rapport à la même période de l'année précédente. Les droits compensateurs sur le porc vivant en provenance du Canada s'établissent à 4,486 $CAN le cent livres et le processus de révision de ce droit pour la période s'étendant du 1er avril 1985 au 31 mars 1986 est terminé. Après une période de consultation, un taux révisé sera publié ce qui donnera lieu à un remboursement ou à des frais supplémentaires pour les importateurs américains.

En ce qui concerne le poulet, le prix de gros est passé de 0,57 $US la livre en 1986 à 0,48 $US en 1987 et il pourrait diminuer à 0,44 $US en 1988.

En 1988, le nouveau prix de support conditionnera l'évolution de la production laitière américaine. En 1987, la production a baissé d'environ 1 % par rapport à l'année précédente, et une nouvelle diminution est prévue en 1988.

Au chapitre des pêches, l'augmentation des débarquements de poisson de fond provenant du Pacifique Nord-Est ainsi que de la mer de Barents permettra de stabiliser l'approvisionnement global en produits marins en 1988. Les disponibilités en poissons de fond devraient être en légère régression dans les eaux européennes. De plus, les débarquements de poisson devraient s'accroître sur le côte Est du Canada et des États-Unis.

La croissance de la consommation de poissons et de fruits de mer aux États-Unis devrait ralentir sous l'effet d'une détérioration de la situation financière des ménages et de la forte concurrence des autres viandes.

5.2 Les perspectives de l'agriculture au Québec

En 1988, l'agriculture québécoise sera de nouveau sensible aux grandes tendances de l'économie agricole américaine, tout en conservant cependant des caractéristiques propres.

L'agriculture québécoise est toujours caractérisée par une forte domination des produits animaux comme source de revenu des entreprises

TABLEAU 5.1
VARIATIONS EN POURCENTAGE DES PRIX, DU VOLUME
ET DES RECETTES MONETAIRES(1)
DU QUEBEC EN 1988

Produits	Prix	Volume	Recettes
	- Variation 1988/1987 en % -		
Lait	0,92	1,87	2,81
Porc	-15,72	4,82	-11,66
Boeuf et veau	1,20	-2,14	-0,97
Volaille	-0,66	3,61	2,93
Oeufs	-0,36	2,46	2,09
Céréales	-0,77	7,34	6,62
Pommes de terre	-26,29	31,75	-2,89
Légumes et champignons	2,15	2,42	4,63
Pomme	-12,96	18,10	2,79
Indice général	-3,38	3,01	-0,47

(1) Les recettes monétaires au titre des paiements à l'industrie laitière, des régimes d'assurances agricoles et des paiements supplémentaires ont été exclues.

Source: - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de l'économie, février 1988.

agricoles. Ces produits représentent en effet plus de 75 % des recettes, alors que la vente de céréales n'en représente que 4,0 %. Les entreprises oeuvrant dans le secteur des productions animales bénéficieront de la stabilité du prix des céréales.

Le volume global de production s'accroîtra de 3,0 % alors que les prix pourraient connaître une réduction équivalente. Les recettes monétaires provenant de la vente des produits agricoles, en excluant tout paiement gouvernemental, demeureront donc stables en 1988.

La place qu'occupe la production de lait influe grandement sur la situation générale de l'agriculture au Québec. Responsable de plus de 35 % des recettes, la production laitière augmentera de 1,9 % alors que la hausse des prix demeurera modeste. De plus, les producteurs bénéficieront d'une réduction des frais de commercialisation.

La production porcine poursuivra son expansion, tout au moins jusqu'au second trimestre de 1988. Les prix connaîtront cependant une baisse appréciable comparativement à 1987. Le secteur de la viande bovine continuera à bénéficier de hauts prix, alors que les abattages diminueront quelque peu.

Les estimations préliminaires concernant la production de volaille font état d'une progression de 3,7 % des ventes totales en 1988, la production de poulet progressant de 4,6 %, celle du dindon diminuant de moins de 1 %.

Dans le but de mieux adapter la production aux conditions de la demande, des modifications ont été apportées à la réglementation touchant les secteurs du poulet et du dindon. En effet, lors de sa réunion de décembre 1987, l'Office canadien de commercialisation du poulet a décidé de mettre en vigueur à compter du 20 mars 1988 un système de pénalités pour les provinces qui ne respecteraient pas leurs allocations périodiques. Si ce système avait été en opération en 1987, le Québec aurait déboursé 650 000 $ en pénalité et l'Ontario plus de 1 000 000 $. Dans le secteur du dindon, la tendance de plus en plus prononcée de la demande en faveur d'un dindon plus lourd a conduit l'Office canadien de commercialisation du dindon à proposer un système de production divisé en deux secteurs: l'un pour le dindon lourd et l'autre pour le dindon léger. Cette nouvelle façon de procéder devrait être mise en place en 1989.

Compte tenu du contexte mondial du marché des céréales, le prix moyen des céréales au cours de 1988 devrait se stabiliser au niveau de 1987. L'excellente récolte de l'an passé se traduira par une hausse des ventes au cours de la présente année. Les faibles prix au cours des dernières années se traduiront par une augmentation des compensations versées au titre de l'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

A ce chapitre, les compensations pourraient s'accroître de 37 % en 1988 pour se chiffrer par 159 millions $. Par ailleurs, les indemnités dans le cadre de l'assurance-récolte passeraient de 52,2 millions $ à 15,5 millions $ pour l'année civile 1988.

Finalement, le secteur horticole devrait connaître un développement important au cours des prochaines années. Ainsi, du côté de la serriculture, la capacité de production sera augmentée de 9 hectares en 1988, soit une hausse de 8 % en regard des superficies de 1987. La construction d'importants complexes de serre devrait permettre d'accroître tout au long de l'année les disponibilités de tomates, de poivrons, de concombres et de laitue.

Le secteur agricole québécois pourrait voir son revenu net réalisé diminuer de 8,9 % en 1988, en regard d'une progression de 7,9 % en 1987. Le ralentissement serait principalement attribuable à une hausse des dépenses alors que les revenus bruts demeureraient stables. Après avoir connu une amélioration de leur situation financière au cours des dernières années, les entreprises liées aux productions animales (volaille, porc) verront une réduction de leur marge bénéficiaire.

Les revenus provenant des secteurs du boeuf, du porc, des ovins, des fruits et des pommes de terre connaîtront des baisses alors que les recettes originant du lait, de l'aviculture et de la majorité des produits horticoles augmenteront.

5.3 Les perspectives du secteur des pêches

Au Canada, sur la côte Atlantique, les prises totales autorisées sont en légère croissance, passant de 973 000 tonnes en

1987 à 1 022 000 tonnes en 1988. Malgré cette augmentation de 5,0 %, le total des captures admissibles demeure cependant en deça des 1 226 000 tonnes de 1986.

Les prises admissibles dans le Golfe du Saint-Laurent passent de 202 000 tonnes en 1987 à 207 000 tonnes en 1988. Cette légère croissance est imputable à une augmentation des prises de flétan du Groenland et de sébaste qui a compensé les réductions des captures de morue et de merluche. La pêche québécoise est actuellement presque exclusivement confinée à cette région.

Au cours des dernières années, la demande en poissons et en fruits de mer était en augmentation tant en Amérique du Nord qu'en Europe. La relative stabilité des approvisionnements mondiaux devrait théoriquement maintenir les prix à leur niveau actuel. Cependant, à la suite des importantes augmentations de prix dans les années précédentes, les consommateurs pourraient être tentés de substituer ce produit par d'autres sources de protéines animales moins coûteuses.

Déjà en ce début d'année 1988, les prix du poisson, dans les provinces de l'Atlantique, semblent amorcer une baisse. Les pêcheurs terre-neuviens anticipent une réduction des prix négociés avec les industries de transformation pouvant même aller jusqu'à 25 %. Cette situation réfléterait le fléchissement des prix survenu sur les marchés américains à la fin de 1987.

De plus, une pêche normale des contingents de morue et d'aiglefin en Norvège et une augmentation de la pêche côtière au Canada pourraient entraîner des approvisionnements supplémentaires suffisants pour provoquer une nouvelle baisse des prix dans le poisson de fond.

L'évolution des taux de change pourrait avoir un impact sur les stratégies commerciales en 1988. Depuis 1982, le marché américain reçoit l'essentiel des exportations canadiennes de produits marins. L'accentuation récente de la baisse du dollar américain en regard des devises japonaises et européennes ainsi que l'appréciation du dollar canadien pourraient conduire le Canada à tenter un retour sur les marchés européens.

Au cours de 1988, des discussions fédérales-provinciales et des consultations avec l'industrie des pêches canadiennes auront lieu pour réviser le programme d'allocations de poisson de fond aux entreprises propriétaires de bateaux de plus de 30,5 mètres. Ce programme prend fin en 1988 et devrait être remplacé par un programme similaire. De plus, des contingents par bateau seront établis en 1988 pour les chalutiers de 19,8 à 30,5 mètres et des discussions seront entreprises avec les pêcheurs utilisant des chalutiers de 13,7 à 19,8 mètres.

Un des constats majeurs est l'accroissement de la puissance de pêche. Ceci entraîne une forte réduction de la durée de pêche dans le cadre de contingents stables et une baisse de la rentabilité de la flotte. Un groupe de travail fédéral-provincial devrait aborder ce sujet au

cours de 1988 à la fois par le biais de la révision de la politique canadienne d'émision des permis de pêche et par des études sur des méthodes de rationalisation de la flotte de pêche canadienne dans l'Atlantique.

Dans le secteur de l'aquiculture, une décision concernant la commercialisation de certains nouveaux produits aquicoles à des fins de consommation devrait être annoncée en 1988. Au cours des prochaines années, la production totale de l'ensemble de ce secteur devrait passer d'environ 1 000 tonnes en 1987 à près de 3 000 tonnes d'ici cinq ans.

Une campagne nationale devrait être lancée au début de 1988 pour convaincre le consommateur de la qualité des produits de la mer. Cette opération publicitaire est rendue nécessaire à la suite des problèmes de toxicité des moules à l'automne 1987, et de certaines perceptions négatives quant à la qualité des produits de la mer.

5.4 Les perspectives dans la transformation et la distribution

Le taux de croissance économique au Québec devrait ralentir en 1988, le produit intérieur brut en dollars constants progressant de 2,4 % comparativement à 5,1 % en 1987. Le revenu personnel disponible s'accroîtrait de 6,5 % grâce à des hausses de la rémunération et de l'emploi, et à des baisses au chapitre de l'impôt.

Les dépenses personnelles consacrées aux biens et aux services en 1988 pourraient augmenter à un rythme légèrement inférieur à celui de

l'année précédente. La demande des ménages pour les biens alimentaires devrait s'accroître, principalement dans le secteur de la restauration.

Les prévisions quant à l'évolution des prix à l'alimentation font état d'une hausse de 2 % à 4 % en 1988 pour l'ensemble du Canada. Par ailleurs, le ministre fédéral des Finances a annoncé au mois de décembre 1987 qu'il proposerait l'exclusion de certains produits, dont les produits d'épicerie, de l'éventuelle taxe de vente nationale.

Dans le secteur du commerce de détail, des intentions ont été exprimées par certains membres de la famille Steinberg de se départir de leurs actions au sein de la compagnie. Au début de février 1988, des propositions d'achat auraient été faites par de différents groupes intéressés.

Enfin, le secteur des ventes au détail pourrait connaître une amélioration de ses marges bénéficiaires à la suite d'un accroissement de la demande pour les produits alimentaires plus luxueux et du maintien des coûts d'opération à un bas niveau. De plus, ces entreprises pouraient bénéficier d'une augmentation des recettes après impôt, en raison de la réforme prévisible de la taxe sur les sociétés.

CHAPITRE 6

PRINCIPALES INTERVENTIONS EN 1987

6.1 Le plan d'action du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a entrepris, pour la première fois de son histoire, une démarche qui a permis de clarifier la philosophie d'action du Ministère, de préciser sa mission et de définir un plan d'action qui constitue un ensemble d'activités favorisant l'atteinte des cibles stratégiques.

La philosophie que préconise le Ministère pour guider ses actions en est une d'animation des différents intervenants plutôt que de tout vouloir faire directement. Cela signifie que le Ministère assumera son leadership dans le milieu en stimulant ses partenaires à une plus grande contribution et en dynamisant les secteurs présentant le plus de potentiel. Le Ministère agira comme porte-parole privilégié des intérêts légitimes du Québec dans le secteur bio-alimentaire.

La mission du Ministère est la finalité ultime vers laquelle doivent tendre toutes les actions. L'évaluation du contexte socio-économique actuel a permis de définir la mission du Ministère de la façon suivante:

> "Favoriser l'adaptation de l'industrie bio-alimentaire aux opportunités et exigences actuelles et futures des marchés internes et externes, au bénéfice des intervenants socio-économiques québécois, tout en assurant le maintien de l'importance de ce secteur dans l'ensemble canadien et en donnant aux producteurs primaires accès à un régime adéquat de protection".

Afin de répondre à cette mission, le Ministère s'est donné des cibles stratégiques permettant de cadrer les interventions pour les années 1987 à 1990. Dans le secteur agro-alimentaire les cibles stratégiques retenues sont:

- La protection du droit des exploitants(tes) agricoles d'exercer leur profession.
- Le développement de nouvelles productions.
- La rentabilisation des productions existantes.
- L'établissement en agriculture.
- La conservation des ressources.
- La dynamisation des entreprises de transformation.
- Le positionnement des produits du Québec sur les marchés.
- L'écoute du (de la) consommateur(trice).
- La promotion des intérêts du Québec au niveau fédéral et international.
- La concertation des partenaires du secteur agro-alimentaire.

Dans le secteur des pêches commerciales, les cibles stratégiques ont été adaptées au contexte particulier des pêches et de l'aquiculture et elles s'énoncent de la façon suivante:

- L'accès à la zone canadienne des 200 milles.
- La rationalisation de la flotte de pêche dans le Golfe.
- Le développement de la seconde et troisième transformation.
- La rentabilisation des productions existantes.
- L'amélioration de la qualité des produits.

- L'organisation de la mise en marché.
- La concertation des partenaires et le développement de la solidarité.
- La promotion des intérêts du Québec au niveau national et international.

6.2 Les principales interventions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

6.2.1 Les dépenses du gouvernement fédéral en agriculture

La Stratégie agricole nationale élaborée en 1986 par les ministres de l'Agriculture du Canada et des provinces avait suscité beaucoup d'espoir. Le Québec avait gagné à son point de vue les autres provinces en faisant reconnaître le principe d'équité dans les interventions du gouvernement fédéral dans le secteur agro-alimentaire. Le principe d'équité avait été éprouvé une première fois dans le partage de l'indemnité de 1 milliard $ versée aux producteurs canadiens de céréales et d'oléagineux pour la récolte de 1986. Dans le Programme spécial canadien pour les grains, annoncé en décembre 1987, et qui s'applique à la récolte de 1987, Agriculture Canada a apporté des modifications favorisant essentiellement les producteurs agricoles de l'Ouest du Canada.

En 1986, le programme avait pour objectif de compenser les producteurs qui étaient directement pénalisés par la guerre des subventions dans le secteur céréalier. En 1987, le programme s'adresse aussi aux producteurs qui ont subi un préjudice indirect (miel, cultures spécialisées comme les pois secs, la moutarde, les lentilles, etc). En ajoutant

des produits cultivés presqu'uniquement dans les provinces de l'Ouest dans la liste des cultures admissibles, Agriculture Canada augmente encore davantage l'écart qui existe entre les subventions versées aux producteurs des provinces de l'Ouest et celles versées aux producteurs agricoles des autres provinces

Lors de l'annonce du Programme spécial canadien pour les grains concernant l'année-récolte 1987, le gouvernement fédéral a aussi annoncé le remboursement d'une partie du déficit du Programme de stabilisation des grains de l'Ouest. Les producteurs céréaliers des provinces de l'Ouest n'auront donc pas à rembourser un montant de 750 millions $ à même le déficit accumulé en vertu de ce programme. Au Québec, les déficits des régimes d'assurance-stabilisation des revenus des céréaliculteurs sont assumés par les agriculteurs et le gouvernement du Québec. Le gouvernement fédéral n'a jamais manifesté son intention d'offrir une contribution semblable au Québec.

Depuis 1980-1981, le gouvernement fédéral a dépensé quelque 23,5 milliards $ dans le secteur agro-alimentaire canadien. De ce montant, le Québec a reçu un peu moins de 2,8 milliards $, soit 11,9 % des dépenses totales. Quoique le bilan de l'intervention gouvernementale, comparé à l'importance relative de l'agriculture québécoise au Canada, ait été positif jusqu'à 1981-1982, les dépenses fédérales au Québec sont de plus en plus faibles et, depuis 1982-1983, le bilan cumulé de l'intervention fédérale est négatif. En fait, la part du budget fédéral dépensé au Québec est en chute libre et n'atteindra que 7,7 % en 1987-1988, un peu moins que la moitié de la part du Québec dans le secteur agricole

canadien. Au cours de la même année, l'effort financier du gouvernement fédéral dans le secteur agricole québécois ne représente que 12,5 % des recettes monétaires du Québec alors qu'il représente 25,6 % en moyenne dans l'ensemble du Canada.

Le gouvernement du Canada a exprimé son intention de modifier éventuellement la politique canadienne de double prix du blé pour l'alimentation humaine. A l'heure actuelle, cette politique a pour effet de maintenir le prix du blé sur le marché canadien à un niveau supérieur à celui prévalant sur les marchés internationaux. Cette situation a pour conséquence que les utilisateurs canadiens de blé, pour consommation humaine, font face à des difficultés vis-à-vis leurs concurrents étrangers. C'est dans cette optique que le gouvernement fédéral prévoit abolir le régime du double prix et verser une compensation aux producteurs de céréales. Cette compensation qui pourrait s'élever à plus de 300 millions $ serait, selon les premières intentions fédérales, versée en fonction du niveau historique de production. Cette base de calcul pourrait désavantager les producteurs québécois. En effet, ceux-ci réclament un traitement équitable qui tiendrait compte davantage du potentiel réel des différentes régions canadiennes à desservir le marché intérieur et qui permettrait un développement harmonieux de cette production au Québec.

6.2.2 La stabilisation tripartite des revenus des producteurs de viandes rouges

Le dossier de la stabilisation tripartite a continué de progresser en 1987. Dans la Stratégie agricole nationale, le gouvernement fédéral et les provinces en sont venus à un consensus sur un certain

nombre de principes dont la "pleine reconnaissance du partage des compétences en matière d'agriculture", y compris dans le domaine de la stabilisation des revenus, ainsi que la nécessité d'"interventions gouvernementales à la fois équitables et adaptées aux économies régionales".

Lors de la conférence de Québec, en juillet 1987, un second consensus a été atteint à propos de l'élaboration d'une politique de stabilisation des prix et des revenus agricoles sans effet sur la production. Cette déclaration de politique signifie que le principe de la coexistence des politiques fédérales et provinciales de stabilisation des revenus agricoles est désormais accepté partout au Canada. Ainsi, les programmes nationaux tripartites seront universels et uniformes, les contributions unitaires fédérales et provinciales étant égales pour un produit donné dans tout le Canada. Des mesures complémentaires d'aide financière, sans égard aux formes d'interventions provinciales, s'ajouteront aux programmes nationaux tripartites pour tenir compte des différences régionales dans les prix des marchés et les coûts de production au pays.

Seules les règles de fonctionnement restaient à être définies pour permettre à tous les producteurs canadiens de viandes rouges de participer aux ententes tripartites en 1988. Ces règles ont été élaborées par un comité fédéral-provincial spécialement mandaté par les sous- ministres de l'agriculture et, en décembre 1987, une proposition de règles de discipline selon le modèle actuel du GATT a été retenue. Celle-ci fera finalement l'objet de discussions avec les associations de

producteurs agricoles canadiens. Cette proposition respecte le droit des provinces d'intervenir par des mesures d'aide financière qui ne doivent pas causer de préjudice aux autres signataires. Les litiges seraient soumis à un panel d'experts, dont le jugement serait sujet à un appel devant les signataires.

6.2.3 Suivi de la Stratégie agricole nationale

Dans le cadre de la Stratégie agricole nationale, il a été convenu d'examiner l'administration des organismes nationaux de gestion des approvisionnements de façon à en améliorer l'efficacité. Ce mandat a été confié à la firme Price Waterhouse d'Ottawa, qui a rencontré les experts nommés par les ministres de l'Agriculture du Canada et des provinces. La firme de consultants a jugé bon de retenir plusieurs propositions faites par le Québec dans le rapport qu'elle a remis aux ministres, en décembre 1987. Celle dont dépend toutes les autres propositions, a trait à l'établissement d'un forum permanent de discussion pour les signataires des plans. Lorsque ce mécanisme sera en place, le Québec pourra alors amener devant les signataires des autres provinces des propositions touchant l'allocation interprovinciale des quotas, l'établissement d'un programme de gestion des stocks de poulet et enfin, la répartition des quotas d'importation de volailles.

Par ailleurs, le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ainsi que celui de l'Agriculture du Canada, ont

signé, en février 1987 une huitième entente auxiliaire touchant l'agriculture dans le cadre de l'Entente de développement économique et régional Canada-Québec. Cette entente, qui s'inscrit aussi dans la Stratégie agricole nationale, prévoit des dépenses de 17,5 millions $ pour chacun des deux niveaux de gouvernement d'ici le 31 mars 1990. Ces fonds seront alloués sous trois volets: le volet "recherche et développement" (11 millions $), le volet "innovation technologique et initiatives nouvelles" (12,2 millions $) et le volet "conservation et amélioration de la qualité du sol" (10,8 millions $). Les frais d'administration de l'entente accaparent 1 million $.

6.2.4 L'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis

Les négociations commerciales canado-américaines se sont engagées formellement en juin 1986 après plusieurs mois d'étude et de consultation sur les avantages respectifs d'un accord de libre- échange. Les négociations se sont terminées le 3 octobre 1987 par la conclusion d'une accord de principe. Le texte juridique de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a été déposé le 10 décembre 1987.

Le Québec a donné son appui à l'Accord de libre-échange car il s'agit d'une entente qui favorisera le développement de l'économie québécoise à moyen terme. En ce qui concerne le secteur agro-alimentaire, il a fallu prendre en considération l'importance du commerce des produits

agricoles et alimentaires entre le Québec et les États-Unis ainsi que la mise en place des mesures de représailles américaines, telles que l'imposition des droits compensateurs et le dépôt de lois à caractère protectionniste. Le Québec exporte vers les États-Unis des produits agricoles et alimentaires d'une valeur de 800 millions $ par année et la balance commerciale du Québec avec ce partenaire affiche un solde positif de 280 millions $. Afin d'assurer l'accès des produits québécois au marché américain, il a fallu participer à des discussions visant à améliorer la situation. Le Canada et les États-Unis en sont venus à une entente sur plusieurs points.

En vertu de l'Accord de libre-échange, les États-Unis ont convenu d'exempter de l'imposition de quotas les produits contenant 10 % ou moins de sucre en provenance du Canada; le Canada a convenu d'éliminer les licences d'importation sur le blé, l'orge, l'avoine et leurs produits dérivés, dès que les niveaux de soutien des produits en question seront équivalents dans les deux pays, selon les résultats d'un calcul technique. Dans le cas de l'avoine et de l'orge, l'élimination des licences se produirait au moment de l'entrée en vigueur de l'Accord.

Les deux pays ont également convenu:

- de s'exempter réciproquement des restrictions à l'importation prévues dans leurs lois respectives sur l'importation de la viande;

- de ne pas utiliser de subventions directes à l'exportation des produits agricoles exportés de part et d'autre;

- de tenir compte, au moment de recourir à une subvention à l'exportation de produits agricoles vers des pays tiers, des intérêts de l'un ou de l'autre pays en matière d'exportations, de telles subventions pouvant avoir un effet préjudiciable sur les intérêts de l'un ou de l'autre pays.

- de créer un groupe binational d'arbitrage pour procéder au règlement des différends; les deux pays conviennent que leurs lois existantes respectives continuent de s'appliquer et que les décisions du groupe d'arbitrage seront exécutoires. Les pays s'entendent pour mettre en place, au cours des cinq prochaines années, des mécanismes visant à remplacer les lois existantes.

Par ailleurs, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ne remet pas en question les éléments fondamentaux des politiques agricoles canadiennes et québécoises. En inscrivant à l'Article 710 de l'Accord, le droit des Parties de recourir aux restrictions quantitatives de l'Article XI du GATT, dans le cadre des programmes nationaux de gestion de l'offre, et en précisant à l'Article 701, la définition d'une subvention à l'exportation, l'Accord confirme le droit des gouvernements fédéral et provinciaux d'introduire et de maintenir des programmes pour protéger et stabiliser les revenus agricoles. Pour le Québec, il était essentiel, dans le cadre de cet accord, de sauvegarder les agences de commercialisation, les régimes d'assurances agricoles et les programmes de financement agricole.

Le gouvernement fédéral doit cependant clarifier sa position et poser les gestes appropriés afin que le secteur bio-alimentaire reçoive toute la protection qui lui est nécessaire face au géant américain.

Ainsi, c'est à la demande du Québec que le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'ajouter la crème glacée et le yogourt sur la liste des produits dont les importations sont contrôlées. Les producteurs québécois attendent toujours l'annonce de la mise en place de quotas d'importation d'oeufs d'incubation et les intentions du gouvernement fédéral concernant le contrôle des importations de mets préparés à base de poulet et de dindon.

Le Québec s'attend également à ce que le Ministre fédéral de l'Agriculture donne suite aux recommandations du Conseil national de commercialisation des produits de la ferme qui déposera au début de 1988 son rapport d'audiences sur la mise en place d'un office national de commercialisation de la pomme de terre.

Par ailleurs, les conditions imposées à l'application des tarifs saisonniers sur les produits horticoles semblent très restrictives; il faudrait que le gouvernement fédéral établisse clairement que la protection accordée aux producteurs horticoles soit suffisamment efficace et conçue de façon à s'appliquer rapidement.

Enfin, l'objectif de réduire les barrières commerciales résultant de l'application de certains règlements techniques doit être envisagé aux niveaux international et interprovincial, sans toutefois causer une réduction de nos standards de qualité ou un envahissement de nos marchés par des succédanés, en particulier ceux de produits laitiers.

6.2.5 Les négociations commerciales multilatérales

C'est le 20 octobre 1987 que le gouvernement du Canada a rendu public son approche de la question de l'agriculture en vue des prochaines négociations commerciales multilatérales. Dans le contexte actuel de guerre des subventions entre la Communauté économique européenne et les États-Unis et en raison du niveau très élevé des surplus, il devient essentiel de mettre de l'ordre dans le commerce international des produits agricoles. La proposition canadienne dans les négociations commerciales multilatérales, en ce qui concerne l'agriculture, vise à diminuer les subventions qui faussent le commerce agricole. Le Canada propose d'abord d'établir par calcul, un indice des mesures qui introduisent des distorsions dans le commerce des produits agricoles. Dans le mode de calcul de cette mesure, le Canada propose d'accorder un crédit aux pays qui pratiquent la gestion de l'offre.

La position canadienne énonce formellement qu'il faut éliminer toutes les subventions qui faussent les échanges. Il est, par ailleurs, essentiel que le Canada assure la promotion de l'un des fondements de la politique agricole canadienne, soit les offices nationaux de commercialisation.

La position canadienne devra obtenir l'appui essentiel des pays de la Communauté économique européenne. Jusqu'à présent, la Communauté économique européenne a adopté une attitude plus réaliste en recherchant l'égalisation des subsides entre les pays, en proposant des mesures visant la réduction des subventions, la diminution des stocks alimentaires et un système de répartition des parts du marché mondial des céréales et oléagineux.

Il importe que le gouvernement du Canada affirme, sur la scène internationale, les qualités des programmes de gestion de l'offre qui constituent un mécanisme efficient permettant de discipliner les marchés, de contrôler les surplus de production et d'accorder aux producteurs un niveau de revenu adéquat par rapport à leurs investissements et au travail devant être réalisé.

Le Québec, pour sa part, a fait connaître au gouvernement fédéral sa position à ce stade-ci des négociations en lui demandant de respecter les principes suivants:

- Le droit constitutionnel du Québec de favoriser le développement de son agriculture par des politiques et des actions spécifiques et complémentaires à celles du gouvernement fédéral;
- la capacité, pour le Québec, d'utiliser la stabilisation des revenus agricoles comme instrument privilégié pour le maintien d'une certaine stabilité et pour assurer la croissance et la rentabilité de son agriculture;
- le maintien des offices nationaux de commercialisation du lait de transformation, des oeufs, du poulet et du dindon et l'amélioration des mécanismes de gestion des approvisionnements pour mieux répondre aux objectifs de commercialisation internationale du Québec.

6.2.6 Les interventions dans le secteur agricole

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a effectué en 1986 une vaste consultation devant mener à

une révision des interventions reliées au développement des productions afin de favoriser la consolidation et la stabilisation des acquis. Cette consultation a permis de réaliser en 1987 la refonte des programmes agricoles, l'élaboration de plans de rentabilisation pour certains secteurs traditionnels et la préparation de plans de développpement dans le cas de secteurs d'activité offrant des perspectives de marché intéressantes.

Au mois de mars 1987, le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec rendait publique une réforme des programmes d'aide à la production agricole. Les diverses mesures d'aide sont regroupées sous sept programmes:

- aide à la conservation et à l'amélioration des ressources eau et sol;
- amélioration de la productivité et consolidation des productions végétales;
- amélioration de la productivité et consolidation des productions animales;
- promotion de la formation agricole;
- promotion de la qualité de la gestion;
- aide au développement régional;
- aide à la commercialisation des produits horticoles.

Des modifications ont été apportées aux conditions d'admissibilité et des normes générales ont été établies afin de réserver l'aide financière gouvernementale aux entreprises agricoles ayant des chances d'améliorer leur efficacité, leur productivité et leur compétitivité. Tout projet engageant une aide de 10 000 $ et plus nécessite maintenant la préparation d'un plan de développement ou de consolidation contenant,

entre autres, les investissements totaux à réaliser, les modalités de financement et l'analyse de rentabilité. Les projets de moindre envergure sont soumis à un professionnel qui, après analyse, les accepte ou les refuse. Afin de régler les litiges dans l'application des nouvelles règles de fonctionnement, des comités régionaux d'appel ont été créés. Ces comités sont formés de trois personnes dont un seul représentant du Ministère, les décisions d'un comité sont exécutoires.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec procède régulièrement à une évaluation de son mode d'intervention dans les secteurs de production, en tenant compte de l'évolution de la situation économique de ces secteurs et de leurs perspectives de développement.

Des groupes de travail ont été formés à l'automne 1987 pour élaborer des plans de rentabilisation dans les productions ovine, bovine et de veau lourd. Ces secteurs d'activité économique reçoivent à chaque année des compensations importantes de la part de la Régie des assurances agricoles du Québec et il devient urgent d'identifier les moyens permettant d'obtenir la rentabilisation de ces productions.

Des groupes de travail ont également été formés pour établir le mode d'intervention à privilégier dans le cas de nouveaux secteurs d'activité présentant un potentiel intéressant de développement. Des plans

de développement ont été préparés dans le cas des céréales pour l'alimentation humaine, de l'horticulture ornementale et des cultures abritées.

Le plan de développement de l'horticulture ornementale a fait suite à une rencontre de consultation, tenue en août 1987, entre les principaux interlocuteurs du secteur et les représentants des ministères québécois impliqués dans ce dossier. A cette occasion, le ministre délégué à la PME, monsieur André Vallerand, et le ministre de l'Environnement, monsieur Clifford Lincoln, avaient assisté à la réunion avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, monsieur Michel Pagé.

Le programme de développement de la culture du soya a été mis en oeuvre en 1987. Il comporte les volets recherche, aide à la production, transfert technologique et aide à la transformation.

La modification apportée à la réglementation sur la coloration de la margarine est une autre intervention du Ministère. Depuis le 20 décembre 1987, toute margarine vendue en gros ou au détail au Québec est assujettie à la nouvelle réglementation qui oblige les succédanés du beurre à avoir une coloration différente de celle du beurre. Cette intervention a pour but de fournir au consommateur un moyen facile de distinguer les deux produits et permet d'accroître les revenus des producteurs laitiers et des transformateurs.

L'élaboration d'une politique gouvernementale en matière de garantie de paiement des producteurs agricoles fait suite aux engagements antérieurs d'apporter une solution globale à un problème qui menace régulièrement la rentabilité des exploitations agricoles. Les acheteurs et les vendeurs de produits agricoles se doivent de respecter et de faire respecter leurs engagements respectifs. Afin que les parties soient en mesure de remplir adéquatement leurs obligations, la Loi sur la mise en marché des produits agricoles et la Loi sur les producteurs agricoles devraient être modifiées prochainement. Les modifications législatives permettront à la Régie des marchés agricoles d'exiger des garanties de solvabilité financière pour tous les acheteurs de produits agricoles. D'autre part, les producteurs, par l'intermédiaire de leur Union ou de leur Fédération, pourront se doter d'un fonds permettant une protection contre les risques additionnels non couverts par les garanties des acheteurs.

Dans le secteur des bovins, la situation financière précaire de quelques abattoirs augmente les risques de non paiement aux producteurs. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a offert une subvention pouvant atteindre 450 000 $ à la Fédération des producteurs de bovins. Afin de créer le fonds de garantie, les producteurs devront fournir un montant équivalent à la subvention gouvernementale. De plus, un système efficace de suivi des transactions devra être implanté. Un tel système a déjà été mis en place par la Fédération des producteurs de bovins lors de la création de l'Agence de vente pour les bovins laitiers. A ce moment, la Fédération avait négocié avec les acheteurs, des mécanismes de paiement et de garantie de solvabilité.

6.2.7 Les interventions dans le secteur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles

C'est en août 1987 que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, monsieur Michel Pagé, a annoncé la mise en place des programmes "INNOVACTIONS". Il s'agit d'une nouvelle stratégie de développement des entreprises du secteur bio-alimentaire par la transformation, la commercialisation et l'exportation des produits alimentaires du Québec.

Le premier programme a pour objectif d'assurer une plus grande transformation des produits de base et l'adaptation de la production à l'évolution mondiale des besoins alimentaires. Le Ministre privilégie les axes d'intervention suivants:

- l'amélioration de la gestion;
- l'aide au financement de projets d'investissement à fort impact sectoriel;
- l'aide à l'implantation d'un système de gestion de la qualité;
- le support à l'entrepreneurship.

Le programme d'aide à l'innovation technologique a pour but d'accélérer le transfert des technologies appliquées aux procédés, aux équipements et aux produits agro-alimentaires, dans les domaines de la conservation, du conditionnement, de la transformation et de la commercialisation. Il s'agit d'un programme financé conjointement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et Agriculture Canada.

Le programme de développement de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires a également été mis en place. Les axes d'intervention privilégiés sont:

- l'aide au développement des activités de commercialisation des PME;
- l'aide à la promotion générique de produits et l'aide à la promotion de marques de produits nouveaux;
- l'aide à la réalisation d'activités professionnelles aptes à promouvoir l'achat, en priorité, de produits agricoles québécois.

Finalement, sept attachés commerciaux ont été embauchés par le Ministère et travaillent à l'étranger en collaboration avec les conseillers économiques du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique dans les délégations ou bureau du Québec à New-York, Boston, Chicago, Toronto, Tokyo, Caracas et Londres.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec entend jouer un rôle de plus en plus actif auprès des décideurs et des responsables de haut niveau dans les entreprises importantes susceptibles d'accroître leurs achats de produits bio-alimentaires québécois. A cette fin, le Groupe de relations commerciales a été mis sur pied au cours des derniers mois en vue de mettre en oeuvre des stratégies de promotion auprès des grandes chaînes d'alimentation et de restauration au Québec, des institutions, des groupes d'influence et du consommateur, afin d'influencer leur décision d'achat.

En 1987, le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a rencontré les présidents et des membres de la haute direction des quatre grandes chaînes d'alimentation du Québec ainsi que de trois des plus importantes chaînes de restauration. En plus de créer un nouveau climat d'échange, ces rencontres ont permis de sensibiliser les représentants de ces entreprises à l'importance des productions québécoises, à la qualité de nos produits ainsi qu'à la capacité de nos entreprises de transformation. D'importantes retombées sont attendues pour le secteur bio-alimentaire québécois à la suite de ces rencontres et de leur suivi par le Groupe de relations commerciales.

L'année 1987 a vu se concrétiser une entente entre des entreprises laitières du secteur coopératif, du secteur privé et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec assurant jusqu'à la fin du mois de mai 1990 la distribution gratuite de lait dans les écoles au niveau primaire.

A la suite de cet effort de concertation auprès de ses partenaires, l'entente permet au Ministère une économie de près de 2 millions $ annuellement tout en garantissant le maintien du programme dans son intégralité.

6.2.8 Les autres interventions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le secteur agro-alimentaire

Le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a participé à l'entente interministérielle intervenue en

novembre 1987 sur la limitation des pratiques et des usages agricoles en zone agricole. L'entente repose sur l'acceptation de quatre principes fondamentaux formulés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et qui s'énoncent de la façon suivante:

- s'assurer que les règles d'aménagement du territoire soient justes et équitables sur la totalité du territoire afin d'offrir aux entreprises agricoles des conditions stables et similaires de production;

- reconnaître l'importance de l'agriculture au niveau économique et sa primauté dans la zone agricole permanente afin de garantir la pérennité de la ressource sol et de créer un contexte propice aux investissements à long terme et à la rentabilité des entreprises agricoles;

- garantir aux agriculteurs la marge de manoeuvre requise pour s'adapter à la conjoncture des marchés en leur permettant de changer s'il y a lieu de production, d'utiliser de nouvelles techniques ou pratiques et de consolider leurs exploitations;

- faire en sorte que toute intervention municipale vise principalement le contrôle des nuisances et non celui des pratiques agricoles.

Au niveau de la protection de l'eau, le gouvernement a convenu de maintenir le règlement qui s'applique à l'échelle provinciale sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale et de le réviser de manière à l'adapter aux besoins actuels. Un comité conjoint, formé de représentants du ministère de l'Environnement du Québec et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, proposera des modifications à ce règlement.

En ce qui concerne la protection de l'air, les municipalités et les municipalités régionales de comtés peuvent adopter des dispositions

compatibles avec la directive relative à la pollution de l'air provenant des établissements de production animale telle qu'élaborée en 1981 par le ministère de l'Environnement du Québec. Cette directive sera révisée par le ministère de l'Environnement en concertation avec les représentants du ministère des Affaires municipales et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. A cette occasion sera examinée l'introduction de règles de réciprocité dans la détermination des distances entre les établissements de production animale et les constructions associées au développement urbain. De plus, les municpalités pourront introduire des dispositions particulières après entente avec les producteurs agricoles concernés.

Les municipalités pourront protéger des territoires d'intérêt particulier en zone agricole si certaines conditions sont respectées. Le règlement municipal proposé devra être étudié par un comité de concertation dont au moins la moitié des membres sera composée par des producteurs agricoles résidant sur le territoire de la municipalité. Par la suite, la municipalité procédera à une consultation publique suivant la procédure habituelle prévue lors de l'adoption des règlements.

En plus de l'entente interministérielle sur la limitation des pratiques et usages agricoles en zone agricole, le Ministère a également participé à l'élaboration d'une réglementation sur la protection des milieux riverains ainsi qu'à l'élaboration de la Loi sur les pesticides et celle sur les habitats fauniques.

En ce qui concerne l'établissement en agriculture, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a élaboré une politique d'établissement en agriculture et diffusé un guide d'établissement et de gestion intitulé "Agricultrice gestionnaire".

La conservation des ressources est une autre préoccupation qui a suscité des interventions de la part du Ministère. Une politique de conservation des sols et de l'eau a été élaborée et un programme de recherche sur le dépérissement des érablières a été mis en oeuvre.

La révision de la Loi sur les terres publiques agricoles a permis au Ministère de devenir l'initiateur du processus visant à transférer au domaine privé toutes les terres dont le Ministère est propriétaire et faisant l'objet d'une concession.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a procédé à la mise en place de nouvelles structures de consultation. Il s'agit du Conseil en Économie et Gestion agricole, du Conseil en Pêches et Aquiculture et, du Conseil de recherche en Pêche et Agro-alimentaire du Québec.

Dans le cadre d'un projet de relance de l'industrie hippique au Québec, la Loi sur les courses de chevaux était sanctionnée le 18 décembre 1987. Cette loi prévoit la mise en place d'une Commission des courses de chevaux du Québec ayant pour mandat de régir et de surveiller les courses, l'élevage et l'entraînement de chevaux de course. Dans le même

secteur, le Ministère s'est impliqué de façon active afin que l'hippodrome Blue Bonnets demeure ouvert et soit remis à une société regroupant les divers secteurs de l'industrie.

6.3 Les interventions des organismes relevant du Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Au chapitre du crédit agricole, la Loi sur le financement agricole a permis la refonte du cadre législatif du régime québécois de financement agricole. Ainsi, plus de neuf lois différentes ont été remplacées ou abrogées par cette nouvelle loi. Cette fusion vise une simplification et une plus grande rationalisation par une harmonisation de la gestion et des règles touchant les divers programmes de financement agricole. La réforme a permis de hausser les montants de prêt global, d'augmenter le niveau de la marge de crédit, d'assouplir les modalités de versement, d'ouvrir à un plus grand nombre d'entreprises les services offerts par l'Office et la mise sur pied d'un comité de révision des demandes. De nombreuses autres modifications techniques ont été apportées afin que le régime de financement agricole du Québec soit mieux adapté aux conditions réelles que vivent les entreprises agricoles.

Une attention particulière a été accordée à la relève agricole. Maintenant, la formation académique des candidats est prise en considération, la bonification peut atteindre 50 % du taux d'intérêt sur les premiers 200 000 $ empruntés et dans le cas des aspirants-agriculteurs, ceux-ci peuvent toucher les subventions dès la première année d'implantation. Les agricultrices pourront profiter d'un nouveau concept destiné

aux entreprises agricoles tributaires d'une autre ferme d'encadrement. Il est possible d'emprunter pour l'achat d'une terre sans même posséder de bâtiment ou de machinerie dans la mesure où une ferme d'encadrement assure par contrat, pour une exploitation rationelle, la réalisation des travaux ou la fourniture des biens.

Enfin, des mesures ont été prises afin que le déficit du fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers puisse être épongé d'ici cinq ans.

Dans le secteur des assurances agricoles, plusieurs modifications ont été apportées aux régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Ainsi, des ajustements du niveau des cotisations ont été rendus nécessaires en 1987 afin de corriger des déficits accumulés au cours des années précédentes. Par ailleurs, des modifications ont été proposées en vue d'améliorer la gestion de certains régimes et d'adapter ceux-ci aux nouvelles conditions technico-économiques de production. C'est progressivement que ces modifications seront appliquées au cours des prochaines années.

Sans ces efforts de rationalisation, le fonds d'assurance aurait pu atteindre un déficit de 440 millions $ en 1988-1989. A la fin de 1987-1988, le déficit du fonds d'assurance avait été ramené à moins de 80 millions $, en incluant les indemnités fédérales, ce qui permet de stabiliser les taux de cotisations.

L'Assemblée nationale a adopté en juin 1987 une loi qui visait l'abolition de la Régie des grains du Québec et qui confiait à la Régie

des marchés agricoles du Québec l'administration de la Loi sur les grains.

6.4 Les interventions du ministère de l'Agriculture, des Pecheries et de l'Alimentation du Québec en aquiculture et dans les pêches commerciales

6.4.1 Les relations fédérales-provinciales

C'est en 1987 que la Société des pêches Nova Nord a vu le jour. Il s'agit d'un consortium de douze entreprises de pêche du Québec et du Nouveau-Brunswick ayant pour but l'exploitation de la ressource halieutique située dans la zone des 200 milles. La Société a réclamé du ministère fédéral des Pêches et des Océans, le droit de ramener vers ses usines 34 500 tonnes de poisson de fond par année durant trois ans, à compter de la saison 1988-1989, puis d'augmenter graduellement de 11 300 tonnes par année le quota pour atteindre 68 400 tonnes en 1993-1994.

Le gouvernement fédéral n'a pas acquiescé à la demande de Nova Nord en dépit des pressions exercées par le Québec et le Nouveau-Brunswick lors de la rencontre des sous-ministres provinciaux à la fin de novembre 1987 et lors de la réunion des ministres responsables des pêches le 11 décembre 1987. Dans son argumentation, le Québec a fait valoir les points suivants:

- Les données encourageantes en matière de ressources disponibles, en particulier pour le stock de morue du nord.
- L'absence prévisible de renouvellement de l'accord à long terme avec la Communauté économique européenne pour la pêche de ses états membres à l'intérieur des 200 milles canadiens.
- L'observation que les sociétés de pêches hauturières détentrices de contingents d'entreprises laissent, depuis plusieurs années, des quantités appréciables de poissons dans l'eau au détriment de la position canadienne face aux pays étrangers réclamant des contingents.

- Le constat que le développement, depuis 1977, de la pêche hauturière canadienne du poisson de fond dans la zone des 200 milles, fortement soutenu par les deniers du gouvernement fédéral, en particulier entre 1978 et 1983, avait été entièrement fait au profit de l'industrie des provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Il est souvent de bon ton à Ottawa de rétorquer que l'industrie des pêches du Québec et du Nouveau-Brunswick a, en contrepartie, pu bénéficier du développement de la pêche à la crevette et au crabe dans le golfe Saint-Laurent. Il n'en est rien. Ces pêcheries étaient en développement dès le début des années soixante-dix et ont, au contraire, permis de réduire la pression de pêche de ces deux provinces sur les stocks de poisson de fond du golfe, en particulier le sébaste, mis en péril en 1972 par une entrée dévastatrice de chalutiers hauturiers de la Nouvelle-Écosse dans le golfe du Saint-Laurent.

Pour sa part, la société Nova Nord a fait savoir qu'elle continuerait la revendication d'un quota dans la zone des 200 milles pour la prochaine saison de pêche.

Le projet de Nova Nord pourrait signifier l'acquisition d'une flotte de six chalutiers de 60 mètres de longueur. Chaque navire coûte 15 millions $, nécessite 40 pêcheurs et crée 120 emplois dans les usines de transformation. L'initiative de Nova Nord s'avère des plus structurantes tant pour l'industrie des pêches au Québec que pour celle du nord-est du Nouveau-Brunswick. En doublant l'actuel chiffre d'affaires des douze entreprises formant le consortium, Nova Nord atteindrait une taille d'envergure natonale et peut-être internationale.

Dans les négociations franco-canadiennes sur les pêches et la frontière maritime, le Québec a donné son appui au gouvernement fédéral.

Des projets comme celui de Nova Nord doivent être encouragés et le Québec appuie les efforts visant à mettre en place les conditions de réalisation de ces projets. Le Canada souhaite assurer sa souveraineté sur son territoire maritime et soutenir ses marchés intérieurs de même que le marché des exportations. De son côté, la France tente de faire respecter ses droits historiques consignés dans plusieurs traités et ententes. Voici une chronologie des événements:

- La France signe en 1713 le Traité d'Utrecht avec la Grande-Bretagne et obtient des droits sur certaines zones de pêche à l'intérieur des eaux qui sont aujourd'hui canadiennes.

- Ces droits sont confirmés par le Traité de Paris de 1763, le Traité de Versailles de 1783, le Traité de Paix d'Amiens, les Traités de Paris de 1814 et de 1815, la Convention de 1857, l'Arrangement de 1885 et la Convention de 1904. En 1971, le Canada interdit aux chalutiers de 65 pieds et plus, presqu'uniquement des bateaux français, de pêcher à moins de 12 milles de la Côte Ouest de Terre-Neuve.

- Cette décision amène la signature de l'entente du 27 mars 1972 entre le Canada et la France qui a pris fin le 15 mai 1986. Dans cette entente, la France reconnaissait l'extension des eaux territoriales du Canada à 12 milles et elle retirait ses bateaux du Golfe Saint-Laurent et de la Baie de Fundy. Les droits consentis aux Saint-Pierrets demeuraient mais la France acceptait de renoncer à ses droits garantis par les traités antérieurs.

- En 1987, le Canada accorde un quota de 15 600 tonnes à la France, en attendant que soit négocié un accord intérimaire pour la période 1988-1991. Cet accord intérimaire est nécessaire en attendant que le litige franco-canadien à propos des droits frontaliers de Saint-Pierre-et-Miquelon soit tranché par une cour internationale.

- Le 17 mars 1987, le gouvernement canadien interdit aux bateaux français l'accès aux ports canadiens et à la côte sud de Terre-Neuve afin de limiter la surpêche des chalutiers français qui ont dépassé largement le quota qui leur avait été alloué.

- Le 9 octobre 1987, le Canada et la France rompent leurs négociations. Le Canada retire ses offres et enlève à tous les pêcheurs français le droit de pêcher dans les eaux canadiennes en 1988. De son côté, la France a décidé elle-même d'allouer à ses pêcheurs un quota de 26 000 tonnes de morue dans les eaux canadiennes en 1988. Les négociations ont repris à propos des droits frontaliers des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'issue du conflit France-Canada aura un impact sur le plan de pêche du ministère fédéral des Pêches et des Océans au cours des prochaines années. La réduction des quotas alloués à la France pourrait favoriser l'accès à la zone des 200 milles aux bateaux québécois.

Le Québec et Terre-Neuve ont réussi à faire inclure dans l'Accord du Lac Meech une clause permettant de discuter de la gestion des pêches lors des conférences constitutionnelles. En effet, il s'agit d'un sujet inscrit, de façon statutaire, à l'agenda des rencontres annuelles des premiers ministres sur la constitution. En matière de gestion des pêches, il est prévu que des discussions pourront avoir lieu à l'occasion de la prochaine ronde de négociations constitutionnelles.

Plusieurs provinces réclament plus de latitude en ce qui concerne l'allocation des quotas et l'émission des permis. Le Québec et Terre-Neuve ont déjà indiqué leur intention de réserver à leurs pêcheurs l'accès à la ressource dans les eaux adjacentes à leurs côtes et que les prises soient traitées sur leur territoire respectif. Les règles actuelles établies en fonction d'un partage national n'existeraient plus et il pourrait y avoir un déplacement d'activités d'une province à l'autre.

Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont signé le 11 juin 1987 une entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des pêches qui consacrera, jusqu'au 31 mars 1990, un montant de 35 millions $ au développement des pêches maritimes du Québec. Le développement des infrastructures, principalement sur la Basse Côte-Nord, accapare la majeure partie des fonds, soit 23,8 millions $. Un montant de 6,2 millions $ est consacré au développement de l'exploitation et de la production, en particulier dans le Québec nordique. Le développement de la commercialisation recevra 1,1 million $ alors que l'administration de l'entente coûtera 3,9 millions $.

Une entente est également intervenue entre les gouvernements du Canada et du Québec sur le développement de l'aquiculture commerciale au Québec. L'entente vise à coordonner les interventions des deux gouvernements et à définir une approche à "comptoir unique" pour assurer le développement de l'aquiculture à l'intérieur du Québec.

Les dispositions principales du protocole d'entente sur l'aquiculture sont les suivantes:

- le Québec sera responsable de l'émission des permis et des baux pour les activités d'aquiculture commerciale;
- le Canada réalisera et favorisera au Québec des recherches fondamentales et appliquées pertinentes à l'aquiculture;
- le Québec continuera ses recherches appliquées et des actions de développement axées sur l'introduction de nouvelles races, l'application de nouveaux régimes alimentaires et l'amélioration des conditions d'élevage;

- le Québec inspectera les entreprises commerciales et instaurera un système de contrôle et d'application de la salubrité des produits commercialisés par les entreprises aquicoles;
- le Canada étendra son programme d'évaluation de la toxicité naturelle des mollusques sauvages aux mollusques élevés dans les eaux à marée québécoises.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ne contient aucune référence spécifique ou même indirecte au secteur des pêches. Ce sont les articles généraux qui s'appliquent. Le Québec endosse la position canadienne en matière de pêche en raison de l'ampleur du commerce de produits marins avec notre voisin du Sud (75 millions $). De plus, il devenait essentiel d'assurer l'accès au marché américain des produits en provenance du Canada. Le principal mérite de l'Accord est de faire du Canada un partenaire privilégié des États-Unis par rapport aux pays concurrents sur le marché américain, tels les pays scandinaves.

Les barrières tarifaires qui existent entre le Canada et les Etats-Unis dans le secteur des pêches apparaissent, dans la majorité des cas, plutôt comme des irritants pour l'industrie que des obstacles sérieux au développement. D'une part, la grande majorité des produits circulent déjà en franchise et d'autre part, les tarifs maximum de 10 à 15 % au niveau de certains produits peuvent facilement être absorbés, étant donné les marges qui sont prises à chaque étape de la mise en marché des produits.

Dans l'ensemble, le Québec et le Canada ont plus à gagner de l'élimination des tarifs en raison de leur position concurrentielle avantageuse sur le marché américain. L'élimination des tarifs américains sur certains produits ayant subi une seconde transformation va permettre à des entreprises canadiennes et québécoises de hausser leurs activités. Par contre, l'abolition des tarifs canadiens sur les produits finis va inciter les grandes entreprises américaines à accentuer leur présence, déjà forte, sur le marché canadien. L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis n'empêchera pas l'application de la Loi sur la transformation des produits marins au Québec mais protégera les pêcheurs et industriels québécois d'éventuelles représailles.

6.4.2 Le plan triennal de développement de l'aquiculture

Le ministre délégué aux Pêcheries et ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, monsieur Yvon Picotte, a annoncé en juillet 1987 la mise en place d'un plan d'action triennal pour le développement de l'aquiculture à des fins de consommation. L'objectif est d'augmenter l'offre de produits aquicoles de 2 000 tonnes d'ici cinq ans. Un montant de 17,4 millions $ sera investi et des garanties de prêts totalisant 5 millions $ seront accordées aux entreprises aquicoles pouvant atteindre la rentabilité sans soutien gouvernemental permanent. Les interventions s'articulent autour des cinq domaines suivants: les marchés, les ressources hydriques, le cadre légal et réglementaire, la production, la recherche et le développement technologique.

Un programme d'évaluation des marchés sera réalisé afin de consolider les productions actuelles comme la truite arc-en-ciel, la moule, le saumon et pour les diversifier vers de nouvelles productions comme l'omble de fontaine, le pétoncle, l'écrevisse, l'omble chevalier ou le doré. Des travaux de recherche permettant d'établir des zones disposant d'un potentiel hydrique compatible avec les besoins de l'aquiculture seront réalisés en collaboration avec le ministère de l'Environnement du Québec.

Sur le plan technique, la mise en place d'un réseau unique et régionalisé de cinq conseillers techniques et financiers permettra au Ministère d'améliorer la qualité de ses interventions auprès du secteur. Un programme d'activités a été élaboré pour augmenter la diffusion de l'information technique aux producteurs et aux autres intervenants.

Le plan d'action en aquiculture comprend une réorganisation complète de l'aide financière afin de favoriser le démarrage des entreprises et d'assurer leur rentabilité. Le programme comprend une subvention de 40 % des coûts d'évaluation du potentiel hydrique souterrain d'un nouveau site, une subvention visant à réduire la dette à court terme de l'entreprise résultant du déficit de démarrage ainsi qu'une garantie de prêt de cinq ans favorisant l'accès du crédit à l'investissement.

Le plan d'action en aquiculture sera appuyé par le programme triennal de recherche dont le budget est évalué à 6,5 millions $. De

plus, un appui financier sera consenti à la recherche universitaire en aquiculture.

6.4.3 La réforme de l'aide financière à la construction de bateaux de pêche

Le sous-ministériat à l'aquiculture et aux pêches commerciales a procédé à une réforme de l'aide financière à la construction de bateaux de pêche. Une première modification a été apportée en mars 1987 afin de remplacer la subvention de 35 % des coûts de construction par une prise en charge des intérêts au début du projet. Afin de favoriser le remplacement de certains segments de la flotte, le niveau de prise en charge des intérêts varie selon le type de bateau. Les bateaux sont classés en trois catégories et le taux d'intérêt utilisé dans chaque catégorie est établi à partir du volume des contingents et des prix sur les marchés.

La seconde modification a été apportée en octobre 1987 afin de remplacer le régime de prêts par un régime de garantie de prêts obtenus auprès des institutions financières privées. Cette modification permet de répondre efficacement aux nombreux projets de construction élaborés par les entreprises de pêche québécoises en 1987. La loi qui restreignait au montant de 10 millions $ le total des prêts et avances que le Ministre pouvait accorder aux fins de prêts maritimes a été modifiée pour porter ce montant à 30 millions $ par année.

L'augmentation du prix des produits finis et des prix au débarquement depuis quelques années a relancé la demande pour le renouvellement de la flotte de pêche. En 1987-1988, 51 projets d'investissements

ont bénéficié de l'aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour la construction de bateaux de plus de 10,6 mètres de longueur. Quarante projets ont été financés dans les cadres du régime de garantie de prêt et de rabais d'intérêt alors que onze entreprises bénéficiaient de l'ancien régime qui comportait une subvention de 35 % du coût de construction assortie d'un prêt du Ministère. En 1986-1987, trente-deux pêcheurs avaient bénéficié du programme d'aide à la construction de bateaux de pêche comparativement à vingt-trois en 1985-1986.

6.4.4 Les autres interventions dans le secteur des pêches

Comme par le passé, le sous-ministériat à l'aquiculture et aux pêches commerciales a élaboré des propositions de développement des pêches commerciales en eaux douces. Ces propositions ont fait l'objet de discussions à l'intérieur des comités conjoints de gestion entre le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Des discussions ont également porté sur des problèmes spécifiques tels que la pêche commerciale du saumon sur la Côte-Nord et les pêches à fascines. Les Ministères se sont entendus pour favoriser des développements dans certaines régions par l'émission de permis expérimentaux de pêche.

Les Ministères ont identifié deux objectifs devant guider leurs interventions dans le secteur des pêches en eaux douces. Le premier

objectif est la consolidation de l'industrie de la pêche en eau douce. L'approche retenue est de favoriser la mise en place d'une meilleure structure de transformation et la réalisation de projets intégrés d'exploitation et de transformation. Les projets d'usines de transformation au lac Saint-Pierre et en Abitibi sont prioritaires à cet égard. Le second objectif est l'élaboration d'une politique conjointe de développement des pêches commerciales en eaux douces. Cette politique, initiée par les deux Ministères, sera soumise aux intervenants du milieu de la pêche commerciale et sportive et se traduira, à moyen terme, par un plan d'action.

Les 24 et 25 février 1987 se tenait à Lourdes-de-Blanc-Sablon un colloque sur le développement des pêches maritimes de la région de Vieux-Fort à Blanc-Sablon, organisé par le Conseil régional de développement de la Côte-Nord et les associations de pêcheurs de la région. Ce colloque a réunit quelque 150 personnes, comprenant des pêcheurs et leurs associations, des représentants de chacun des groupes de promoteurs actifs dans la région et une délégation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Ce colloque a essentiellement permis aux promoteurs de préciser leurs projets de développement et au gouvernement de présenter les principaux éléments de sa politique de développement. Le colloque a suscité le dialogue sur l'évolution de la flotte de pêche, la disponibilité de la ressource, la transformation des ressources sur place et la commercialisation des produits. Il a également montré l'ouverture du gouvernement à toute proposition de développement basée sur le potentiel des ressources, les équipements en place et la volonté du milieu.

Par ailleurs, l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des pêches privilégie la mise en place d'infrastructures dans la région de la Côte-Nord dont l'activité de pêche s'est accrue de façon remarquable depuis 1979.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a collaboré à la réalisation du quatrième Congrès annuel de l'Association aquicole du Canada. C'est à Québec, en mai 1987, que se sont réunis durant quatre jours, plus de 300 participants en provenance des provinces du Canada, des États-Unis et du Japon. En tout, 75 communications ont été prononcées sur des sujets variés reliés à l'aquiculture.

6.4.5 Les interventions dans le secteur de la transformation et de la commercialisation des produits marins

C'est au début de 1987 que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a mis en place un programme de développement du secteur de la transformation et de la commercialisation des produits bio-aquatiques. Le programme, qui est en vigueur jusqu'en 1989-1990, comporte quatre volets. Le premier volet porte sur la valorisation des produits de la pêche et a pour but de soutenir les efforts de diversification des produits des entreprises, ceux favorisant une plus grande utilisation des rejets en mer, des sous-produits, des résidus et des espèces accessoires, de même que la mise en place d'usines de transformation du poisson d'eau douce. Les trois autres volets prévoient une

aide financière aux entreprises désireuses d'améliorer leur gestion, de développer leur marketing et de réaliser des innovations technologiques dans l'amélioration de la qualité et de la productivité. C'est un montant total de 3 millions $ qui est consacré au programme de développement du secteur de la transformation et de la commercialisation des produits bio-aquatiques.

En réponse aux demandes formulées par les industriels de la transformation des produits marins, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a mis sur pied un comité conjoint formé de représentants de l'industrie et du Ministère afin d'étudier les moyens permettant d'accroître la qualité des produits marins.

Des activités relatives à l'inspection et au triage en fonction de la fraîcheur des produits marins au débarquement sont réalisées depuis le 1er avril 1984. En 1987, on constate que plus de 50 % des produits triés appartiennent aux catégories "EXTRA" et "A", soit d'excellente et de très bonne fraîcheur. L'année 1986 avait fourni des résultats semblables.

Afin d'aider les industriels désireux d'implanter un programme de contrôle de la qualité dans leurs usines, le Ministère offre une aide financière dans le cadre du programme de développement du secteur de la transformation et de la commercialisation des produits bio-aquatiques. Les conditions et les modalités de fonctionnement des programmes de

contrôle de la qualité ont été élaborés par le comité conjoint. Lorsque le programme de contrôle de la qualité d'une usine sera approuvé par le Ministère, l'entreprise pourra demander d'être exemptée du triage effectué présentement par les représentants du Ministère. Une modification sur la réglementation est toutefois nécessaire avant que cette nouvelle procédure devienne applicable.

La Loi sur la transformation des produits marins a été sanctionnée le 30 juin 1987 et mise en vigueur le 9 septembre 1987. Cette Loi a pour objectif l'accroissement de la valeur ajoutée à la première transformation au Québec. Pour la première fois au Québec, la Loi prévoit que toute personne physique ou morale, agissant comme intermédiaire dans la cession, la livraison ou la transmission de produits marins, n'ayant pas atteint le niveau minimal de transformation fixé par arrêté ministériel, doit dorénavant détenir un permis d'acquéreur. Cette Loi a été introduite dans le but d'assurer un niveau minimal de transformation dans les usines québécoises d'une vingtaine d'espèces marines, notamment la morue, le crabe et la plupart des poissons de fond.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a continué d'accroître ses relations avec l'Association québécoise de l'industrie de la pêche et les associations de pêcheurs afin de créer des liens solides et développer une plus grande solidarité dans le secteur québécois des pêches. C'est dans cet esprit que le Ministère a participé de façon systématique avec les pêcheurs et les industriels à établir leurs revendications et leurs représentations aux divers comités consultatifs fédéraux.

Afin de favoriser la commercialisation des produits bio-aquatiques, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a publié une brochure de prestige intitulée "L'industrie des pêches au Québec". Cette brochure en couleur s'adresse aux acheteurs de produits marins et présente tous les aspects importants du secteur québécois des pêches commerciales et de l'aquiculture.

6.4.6 Le programme de privatisation dans le secteur des pêches maritimes

Le programme de privatisation des actifs du gouvernement du Québec, dans le secteur des pêches, a été réalisé en 1987. La privatisation de Madelipêche a été conclue par la vente des actifs de Cap-aux-Meules, incluant la flotte de pêche, au Groupe dirigé par monsieur Paul Delaney. Les immobilisations sises à Grande-Entrée ont été cédées au Groupe Hubert. Un contrat de gestion, assorti d'une option d'achat, a été accordé au Groupe Delaney pour l'usine de Havre Aubert.

Par la suite, Pêche Nordique a été vendue à Les Fruits de mer de l'Est du Québec à des conditions avantageuses sur le plan financier ainsi que sur le plan de l'approvisionnement des usines québécoises et de la consolidation des emplois à Matane. La Société québécoise des pêches a amorcé le retrait de sa participation dans la Société des pêches de Newport.

La majorité des entrepôts frigorifiques et des fabriques à glace appartenant au gouvernement du Québec ont été vendus à des entreprises privées. Mentionnons les installations de Paspébiac, Sainte-Thérèse,

Sandy Beach, Grande-Rivière, Rivière Madeleine, Millerand, La Tabatière, Rivière-au-Tonnerre et Étang-du-Nord.

Finalement, des appels d'offre ont été lancés pour réaliser la privatisation des trois parcs d'hivernement pour les bateaux, soit à Cap-aux-Meules, à Blanc-Sablon et à Rivière-au-Tonnerre. Des négociations sont actuellement en cours avec les municipalités dans le cas des parcs industriels de pêche localisés à Gaspé, Grande-Rivière et Cap-aux-Meules.

ANNEXE I

Profil statistique des secteurs agricoles

		PAGE
Tableau I-1:	Statistiques principales de la production laitière au Québec de 1981 à 1988	1
Tableau I-2:	Statistiques principales du secteur porcin au Québec de 1981 à 1988	2
Tableau I-3:	Statistiques principales du secteur bovin au Québec de 1981 à 1988	3
Tableau I-4:	Statistiques principales du secteur avicole au Québec de 1981 à 1988	4
Tableau I-5:	Statistiques principales du secteur céréalier et des oléagineux au Québec de 1981 à 1988	5
Tableau I-6:	Statistiques principales de divers secteurs agricoles au Québec de 1981 à 1988	6

TABLEAU I-1
STATISTIQUES PRINCIPALES DE LA PRODUCTION LAITIERE
AU QUEBEC DE 1981 A 1988

Détail	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987(1)	1988(2)
Nombre de producteurs	20 036	19 503	19 091	18 142	17 483	16 700	16 036	15 500
Cheptel de vaches (3) - '000 têtes -	710	712	676	668	628	570	555	550
Production moyenne par vache - litres -	4 322	4 515	4 340	4 471	4 365	5 177	5 367	5 513
Utilisation de la production laitière - '000 hectolitres -	30 257	31 379	29 294	30 849	29 466	29 507	29 786	30 323
Ventes totales	28 957	30 129	28 094	29 699	28 330	28 402	28 686	29 223
Lait de consommation	6 295	6 331	6 265	6 364	6 508	6 860	6 928	7 030
Lait et crème de transformation	22 662	23 798	21 829	23 335	21 822	21 542	21 758	22 193
Utilisation à la ferme	1 300	1 250	1 200	1 150	1 136	1 105	1 100	1 100

(1) Estimations.
(2) Prévisions.

Sources: - Statistique Canada, Rapport des enquêtes sur le bétail, catalogue numéro 23-008.
- Bureau de la statistique du Québec, Statistiques laitières.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de l'économie, février 1988.

TABLEAU I-2
STATISTIQUES PRINCIPALES DU SECTEUR PORCIN
AU QUEBEC DE 1981 A 1988

Détail		1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987(1)	1988(2)
Ventes	- '000 têtes -	4 836	4 704	4 581	4 743	4 762	4 672	4 770	5 000
Prix payé au Québec	- $/100 kg -	154,92	184,81	156,72	160,16	151,17	180,49	175,26	147,71
Poids moyen par tête	- kilogrammes -	77,8	78,9	79,2	78,8	79,2	80,3	80,3	80,3
Recettes totales	- '000 000$ -	576,04	682,89	563,52	596,35	569,71	677,06	671,21	592,95

(1) Estimations.
(2) Prévisions.

Sources: - Ministère de l'Agriculture du Canada, Rapport sur le marché des bestiaux et de la viande au Canada.
- Statistique Canada, Statistique du bétail et des produits animaux, catalogue numéro 23-203.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de l'économie, février 1988.

TABLEAU I-3
STATISTIQUES PRINCIPALES DU SECTEUR BOVIN
AU QUEBEC DE 1981 A 1988

Détail	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987(1)	1988(2)
Gros bovins (3)								
Ventes - '000 têtes -	296,6	348,6	413,9	351,1	341,2	372,3	348,0	341,0
Poids moyen - kilogrammes -	551	557	518	502	532	534	538	538
Ventes - '000 kilogrammes -	163 329	194 335	214 593	176 112	181 340	210 808	198 541	194 548
Prix moyen - $/100 kg -	110,10	114,90	105,73	117,59	112,87	115,08	131,88	133,53
Recettes monétaires - '000$ -	179 820	223 297	226 893	207 095	204 686	228 945	247 100	245 165
Veaux								
Ventes - '000 têtes -	383,6	426,9	416,4	441,5	355,3	339,4	319,0	311,0
Poids moyen - kilogrammes -	76	68	96	78	104	114	124	124
Ventes - '000 kilogrammes -	29 058	29 240	40 042	34 445	36 943	38 855	39 592	38 600
Prix moyen - $/100 kg -	177,89	168,63	171,41	201,70	188,29	201,63	223,13	225,46
Recettes monétaires - '000$ -	51 691	49 307	68 635	69 476	69 559	78 344	88 340	87 027
Gros bovins et veaux								
Ventes - '000 têtes -	680,2	775,5	830,3	792,6	696,5	711,7	667,0	652,0
Ventes - '000 kilogrammes -	192 387	223 575	254 635	210 558	218 282	249 664	238 133	233 148
Recettes monétaires - '000$ -	231 511	272 604	295 528	276 571	274 245	307 289	335 440	332 192

(1) Estimations.
(2) Prévisions.
(3) Comprend les vaches, les taureaux, les bouvillons et les autres bovins.

Sources: - Statistique Canada, données non publiées.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de l'économie, février 1988.

TABLEAU I-4
STATISTIQUES PRINCIPALES DU SECTEUR AVICOLE
AU QUEBEC DE 1981 A 1988

Détail	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987(1)	1988(2)
Ventes								
				- tonnes -				
Volaille	152 632	156 802	149 830	159 831	176 893	182 056	199 273	206 552
Poulet	125 554	128 344	121 886	132 219	146 884	151 049	165 161	172 672
Poule	5 461	5 599	5 531	5 329	5 580	6 684	6 975	6 985
Dindon	21 617	22 859	22 413	22 283	24 429	24 323	27 137	26 895
				- '000 douzaines -				
Oeufs	80 766	78 844	80 410	78 104	77 722	78 121	78 643	79 580
Recettes monétaires								
				- '000$ -				
Volaille	220 765	223 039	216 017	251 867	252 917	267 512	282 835	291 109
Poulet	183 569	182 803	177 278	210 369	208 752	223 733	234 730	244 707
Poule	1 548	1 856	2 206	2 391	2 880	3 159	3 280	3 283
Dindon	35 648	38 380	36 533	39 107	41 285	40 620	44 825	43 119
Oeufs	82 700	80 017	82 798	86 333	91 453	90 117	90 369	92 260
de consommation	66 165	62 749	65 776	69 084	66 283	64 187	62 872	62 750
d'incubation	16 535	17 268	17 022	17 249	25 170	25 930	27 497	29 510

(1) Estimations.
(2) Prévisions.

Sources: - Ministère de l'Agriculture du Canada, Rapport sur le marché de la volaille et Revue sur les couvoirs.
- Statistique Canada, Production de volailles et d'oeufs, catalogue numéro 23-202.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de l'économie, février 1988.

TABLEAU I-5
STATISTIQUES PRINCIPALES DU SECTEUR CEREALIER ET OLEAGINEUX
AU QUEBEC DE 1981 A 1988

Détail	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987(1)	1988(2)
Superficie				- hectares -				
Blé	40 900	32 000	30 000	37 000	47 000	53 600	65 000	70 000
Avoine	150 100	163 000	170 000	165 000	150 000	101 000	103 000	105 000
Orge	106 000	121 000	132 000	135 000	142 000	172 000	174 000	175 000
Céréales mélangées	50 900	54 500	51 000	45 000	40 000	30 500	28 000	28 000
Maïs	165 400	179 600	182 000	210 000	225 000	234 400	228 000	230 000
Sarrasin	6 200	8 900	9 700	6 500	7 300	8 700	11 300	11 000
Soya	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	4 400	6 500	9 000
Total	519 500	559 000	574 700	598 500	611 300	604 600	615 800	628 000
Production				- '000 tonnes -				
Blé	119,5	93,0	82,0	120,0	164,0	166,0	183,0	190,0
Avoine	266,4	310,0	300,0	360,0	360,0	224,0	232,0	240,0
Orge	257,1	360,0	320,0	400,0	477,0	515,0	457,0	460,0
Céréales mélangées	130,1	144,0	122,0	128,0	130,0	83,0	75,0	70,0
Maïs	975,4	1 040,0	975,0	1 290,0	1 420,0	1 130,0	1 410,0	1 320,0
Sarrasin	7,1	7,2	12,0	10,0	11,0	13,5	15,0	16,0
Soya	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	10,0	14,5	20,0
Total	1 755,6	1 954,2	1 811,0	2 308,0	2 562,0	2 141,5	2 386,5	2 316,0

(1) Estimations.
(2) Prévisions.

Sources: - Bureau de la statistique du Québec, Grandes cultures: superficie, production et valeur et Superficie des principales grandes cultures.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de l'économie, février 1988.

TABLEAU I-6
STATISTIQUES PRINCIPALES (1) DE DIVERS SECTEURS AGRICOLES
AU QUEBEC DE 1981 A 1988

Détail		1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987(2)	1988(3)
Pommes de terre									
Superficie	- hectares -	17 172	17 800	17 500	18 400	18 700	17 269	18 000	19 500
Production	- tonnes -	341 800	387 000	290 500	397 400	443 300	368 500	410 000	430 000
Valeur	- '000$ -	40 170	40 322	46 205	42 220	34 276	51 068	69 000	40 000
Autres légumes									
Superficie	- hectares -	29 970	33 040	31 662	32 873	32 188	31 945	31 945	31 947
Production	- tonnes -	346 859	416 737	347 948	413 338	398 839	352 042	384 631	393 346
Valeur	- '000$ -	59 076	66 299	80 998	75 144	91 384	92 863	101 631	106 382
Produits de l'érable									
Production	- kilolitres -	13 458	7 786	8 270	7 273	9 200	9 275	8 000	9 000
Valeur	- '000$ -	38 830	23 438	24 608	24 211	39 423	58 094	47 300	56 000
Pommes									
Production	- tonnes -	45 303	78 109	65 079	85 083	91 827	57 249	76 206	90 000
Valeur	- '000$ -	12 128	18 737	15 953	20 302	24 057	17 571	20 575	21 150
Petits fruits									
Production	- tonnes -	13 348	16 467	16 467	15 857	18 603	12 654	21 336	16 400

(1) Ces données se réfèrent à l'année de récolte et non pas à l'année civile.
(2) Estimations.
(3) Prévisions.

Sources: - Statistique Canada, Production de fruits et légumes, catalogue numéro 22-003.
- Bureau de la statistique du Québec, diverses publications.
- Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction générale de l'économie, février 1988.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
88-0006